

**Cahier des matières tirées des archives de la
Commune du Chenit**

- no -

Dossier Ecole no 2

Matières tirées du fonds Le Pèlerin



Ecole du Bas-du-Chenit vers 1913

Introduction

On trouvera plus bas quantité de textes divers en rapport avec l'histoire des différents établissements secondaires de la commune du Chenit dès les origines à nos jours. Cette formidable matière complètera admirablement les différents documents propre à l'école et tirés des archives communales.

Il y a peu de chance pour que ce gros pavé de quelque 215 pages paraisse vraiment un jour aux éditions le Pèlerin. C'est la raison pour laquelle nous envisageons d'en faire faire une copie par le bureau communal du Chenit, lequel document trouvera sa place à côté de toutes les publications « archivistiques » en rapport avec l'histoire de cette commune.

Nul doute que d'autres documents non repris permettront de compléter encore cette matière pourtant déjà fort riche.

Une table des matières permettra de s'y retrouver.

Bonnes découvertes !

Les Charbonnières, en septembre 2008 :



Table des matières :

Les débuts de l'enseignement à la Vallée de Joux – la légende, par Jaques-David Nicole, historien	5
Le doyen Bridel nous parle de l'école	8
Gindroz, dans son histoire de l'instruction publique du canton de Vaud, fait De même	8
Lucien Reymond, Notice de 1864 et de 1887	10
Les écoles et l'enseignement d'après le Messenger de la Vallée de Joux	11
Les écoles et l'enseignement au Chenit d'après la FAVJ de la fin du XIXe	18
Notice historique sur l'instruction publique dans la commune du Chenit, par Adrien Nicole	38
A la Vallée de Joux, l'école... autrefois, par Samuel Aubert	44
Hector Golay, la Vallée de Joux de 1860 à 1890, l'enseignement	46
Ernest Aubert, la Vallée de Joux de 1890 à 1905, l'enseignement	48
Paul-Auguste Golay, Notes sur le passé des Piguët-Dessous, 1923	49
Mottaz, dictionnaire, 1914	49
Fraction de Commune Le Brassus, 1983	49
Jéquier, de la Forge à la Manufacture, 1983	50
Notes sur l'école, tirées de l'ouvrage : Alfred Golay-Nicole, La Vallée de Joux au jour le jour, 1840-1890, 1994	51
Les chemins de l'école, par Claude Berney, 1992	52
L'école au temps de mon enfance, par Samuel Aubert, 1995	53
Histoire du Brassus, par Louis Audemars-Valette, 1996	58
Horlogers et montres exceptionnels de la Vallée, par Daniel Aubert, 1997	60
Coup d'œil sur le Sentier, par Marcel Paccaud, 2001	63
Souvenirs d'enfance, par Daniel Aubert, 2003	65
Au bon vieux temps, par R.B., FAVJ du 29/6/1956	69
La rénovation du Collège scientifique, FAVJ de XII 1950	71
Le Collège va fêter son 75 ^e anniversaire, FAVJ du 4/6/1952	72
La Cage dorée, extrait sur le Collège scientifique du Chenit, 1997	76
La restauration du Collège scientifique du Chenit, FAVJ, prob. 1951-52	78
Association des Anciens élève et amis du Collège, décembre 1965	79
Le village du Sentier inaugure son nouveau collège primaire, FAVJ, Du 13/10/1954	82
Le Brassus inaugure son collège primaire, FAL du 5/11/1957	87
Le nouveau collège du Brassus, FAVJ du 6/11/1957	88

DOCUMENTS

Règlement souverain concernant les maîtres d'école, du 3 ^e janvier 1676, tapuscrit	94
Idem, manuscrit	98

Les règlements des écoles du Chenit de 1738 et 1743, manuscrits et tapuscrits	117
Un vieux règlement, par Raoul Campiche, FAVJ du 1918	132
Le Chenit, problèmes scolaires sous le régime bernois, FAVJ du 10/1/1962	133
Autrefois, nomination d'un régent, FAVJ du 21/8/1930	134
Rolle des enfants actuelle ment dans le hameau du Solliat	135
Rolle de l'école de l'Orient de l'Orbe du 8 ^e avril 1738	138
Rolle pour l'école des Piguët, au mois de juin 1782	141
Le questionnaire et les réponses de l'enquête Stapfer de 1799	142
Rapport présenté au Conseil communal du Chenit dans sa séance du 8 janvier 1866 sur la création d'une Ecole moyenne dans cette commune	151
Document sur les écoles du Chenit d'après l'ancien inventaire de 1982	159
Ecole et enseignement, articles de la FAVJ, inventaire par J.-Luc Aubert	164
Bibliographie combière de Jean-Luc Aubert de Genève, articles en rapport avec l'enseignement	169
Le doyen Bridel et les écoles de villages, par Henri Perrochon, RHV, 1927	173
De l'instruction publique des enfants des villages, 1799, par le doyen Philippe-Sirice Bridel, Conservateur suisse, 1814	181
Carte des écoles du Sentier, informations de Claude Karlen	215

Les débuts de l'enseignement à la Vallée de Joux

LA LEGENDE

Un enseignement, ou tout au moins des rudiments, furent donnés, on ignore à quels élèves, probablement les plus doués, fils de familles aisées, dès le début du régime bernois. Ceux-ci n'avaient-ils pas le devoir, pour mieux implanter leur religion réformée, de favoriser la lecture de la bible ? Vision d'une société plus évoluée, au moins sur le plan spirituel, quoique tout en restant parfaitement dans la ligne imposée, que n'avait été celle des prédécesseurs, les moines de l'abbaye du Lac-de-Joux, désireux de maintenir leurs ouailles et sujets sous leur férule, tant spirituelle que temporelle, et pour cela les laissant dans la plus parfaite impossibilité d'apprendre à lire et à écrire.

On découvrira plus bas ce que furent les premiers pas combiers dans le domaine de l'enseignement, tranche de notre histoire qui vint à s'oublier entièrement au profit d'anecdotes ou de légendes plus alléchantes, l'une d'entre elles ayant été rapportée par le juge Nicole dans son historique de 1840 (écrit vers 1780) :

§. 69.

p. 384

Environ ce tems-là, vivoit une femme nommée *la moïnette*; elle étoit, sans doute, ainsi appelée parce qu'elle étoit fille d'un moine prosélyte, nommé Jaques *Bocci*. Elle avoit appris à lire avec son père; cette science étoit assez rare et avoit à-peu-près été inconnue dans les tems précédens, même chez les hommes, d'autant-plus qu'il n'y avoit encore aucune école dans la commune. Cette femme se mit à donner des leçons de lecture à quelques jeunes-gens, qui témoignèrent y prendre goût. Là, en plein-air, devant une maison, elle faisoit des leçons aux enfans qui s'y rencontroient. Quelques-uns, en reconnaissance, lui apportoient un morceau de pain, qui tenoit lieu de paiement; après quoi, elle alloit dans un autre endroit, en faire de même. Elle en agit ainsi pendant quelques années, au bout desquelles la commune établit enfin une école au Sentier, et tous ceux qui voulurent commencèrent à la fréquenter. J'ignore la date de ce premier établissement; la tradition que j'en ai le place dans l'intervalle des années 1680 à 1690. Cette même tradition nous apprend que c'est aussi environ ce temps que l'on commença à apprendre la musique, qui étoit entièrement inconnue auparavant. Avant cela, on chantoit, dans l'église, un petit nombre de psaumes sur certains airs, qui leur avoient été donnés, ce qui s'appeloit chanter en rime. Quelques personnes, qui avoient appris ces psaumes par cœur, conduisoient le chant dans la dite église, que les plus éclairés d'entre le peuple suivoient comme ils pouvoient, et souvent même c'étoit des femmes qui prenoient cette conduite.

p. 386

Messieurs les ministres se voyoient ainsi obligés de s'en tenir, pour l'indication du psaume, à ce petit nombre que ces conducteurs du chant connoissoient, sans quoi tout le monde seroit demeuré muet.

On ne doit donc pas être surpris si, dans les tems plus reculés, la grossièreté et l'ignorance avoient été poussées si loin chez la plupart des habitans de cette communauté, et jusques-là qu'on y avoit vu des personnes contracter des mariages en Bourgogne. Pour s'en former une idée, on n'a qu'à se représenter un peuple très-pauvre, peu nombreux, ayant essuyé le fléau de la mortalité; ce peuple, habitant quelques mauvaises cabanes, isolées et éparses, çà et là, au milieu des forêts, et dont les individus ont fort-peu de communications entr'eux, étant tous, hommes et femmes, uniquement occupés à détruire ces forêts et à défricher quelque terrain, pour fournir aux plus pressans besoins de la nature, je le demande : quelles connoissances pourrait-il acquérir?

Tel étoit, cependant, l'état de ceux qui succédèrent aux premiers habitans de cette communauté; je me flatte donc que l'on ne me taxera pas d'avoir outré les choses, si l'on prend la peine d'examiner toutes ces circonstances, qui ne permettoient pas qu'il en fût autrement, et si l'on consulte la tradition qui s'est transmise jusqu'à nos jours, et sur laquelle on doit compter, jusqu'à un certain point, surtout lorsqu'on n'y reconnaît rien de contraire à la saine raison.

Cette tradition laisse entrevoir que ceux qui, les premiers, vinrent habiter au Chenit avoient plus de lumières que leurs successeurs; en cela, il n'y a rien que de très-naturel : ils sortoient d'un village déjà un peu civilisé, où il y avoit une école, qui fut ensuite continuée par le diacre, qui y faisoit sa résidence; et, quoiqu'il fut nommé ministre du Chenit, il n'y étoit que lorsqu'on l'alloit chercher, pour faire sa prédication, qui, dans ces tems, se faisoit peut-être un peu à la légère : une réflexion, que l'on dit qui fut faite en chaire, dans ces tems d'ignorance, en parlant du larcin, pourroit en fournir une preuve. Voici cette réflexion :

« Qu'on ait volé les tourtes, pains d'avoine, à Jaques Bocci, je n'en suis pas encore tant surpris; mais, pour celles à la tante Pernon, comment peut-on manger au chavon! » (c'est-à-dire à l'entour). Pour sentir la force et l'énergie de ce raisonnement, il faut savoir que cette tante Pernon étoit, dans le tems de ce vol, la plus-habile et la plus-zélée conductrice du chant des psaumes en rimes, dans l'église.

Quoi qu'il en soit, il est assez vraisemblable que le Chenit étoit alors envisagé comme la *Sibérie* de messieurs les ministres, qui, aussi, n'y séjournoient que le moins qu'ils pouvoient. C'est ce qui se démontre assez-clairement par le nombre de ceux qui ont desservi cette église depuis l'année 1612. Jusqu'à la fin du siècle, ce nombre est de vingt-six, desquels voici les noms :

p. 387

D'ordinaire on ne peut accuser le juge Nicole, le manuscrit de son étude peut-être daté de 1780 environ, d'interprétations erronées. Ici cependant il semble qu'on puisse le prendre en défaut au moins sur deux points :

1/ Il est possible qu'une demoiselle Bocci dite la Moinette ait donné quelques leçons, supposons de lecture et d'écriture, à quelques enfants du Chenit. Ce n'aurait pu être cependant qu'une instruction rudimentaire et en marge de l'enseignement traditionnel à l'époque déjà structuré (voir plus bas).

2/ Le juge Nicole en apparentant ses prédécesseurs à un peuple de sauvages, jetait le discrédit sur une population qui connaissait un degré de civilisation bien plus avancé qu'il ne le croyait. Il était assez peu au courant des développements antérieurs de l'industrie, travaillant beaucoup sur les actes originaux qui ne traitaient que peu de cette matière. On suppose aussi qu'il ait tenu le fait d'épouser une étrangère, catholique de surcroît, pour la pire des avanies, conception des choses naturellement imposée avec l'arrivée d'une nouvelle religion. En ce sens le juge Nicole, même s'il s'est révélé un historien hors norme, pour preuve son ouvrage sert encore de référence dans de nombreuses études, était bien de son temps, et tout couvert de préjugés défavorables, pour l'essentiel, au passé. Il croyait déjà vivre un âge moderne !

Ses précisions quant à l'enseignement, plus qu'une réalité qu'il ignore, allaient pourtant servir de base presque unique à toute tentative future de reconstitution des débuts de l'histoire de l'enseignement à la Vallée. Pour preuve les nombreux textes qui suivent :

La première instruction publique commença au Chenit en 1688 par une femme, dont le nom mérite d'être conservé ; c'était M. Bocci, surnommée *la Moinette*, parce que son père avait été moine : elle allait de hameau en hameau tenir en plein air une école ambulante, et montrait à lire aux enfants des deux sexes : on la payait en pain d'avoine et en fromage maigre. Pierre Bugnion, pasteur du Chenit, travailla avec succès à tirer sa paroisse de la barbarie, et y fit, de 1690 à 1696, établir quatre écoles desservies par des femmes. En 1694, un incendie consume une partie du village du Lieu, et détruit les archives de trois communes qui y déposaient.

Doyen Bridel, le Conservateur suisse, tome sixième, édition de 1856, p. 80. La première édition de ce même texte date de 1814, publiée dans une série intitulée : *Le Conservateur suisse ou recueil complet des Etrennes helvétiques*. Texte portant alors le titre. Précis historique sur la Vallée du Lac-de-Joux.

Bridel précise encore, quant à l'enseignement et dans le même texte de 1856, pp. 84 et 85 :

Philippe Bridel de Moudon, qui fut pasteur au Chenit de 1719 à 1747, avança beaucoup, par ses travaux, la civilisation et l'instruction de cette paroisse : il perfectionna les quatre écoles et en fit établir une cinquième en 1737 : il obtint de Berne un don de 1500 fl. pour augmenter les pensions des régents ; il s'occupa avec succès à substituer parmi ses paroissiens la langue française au patois franc-comtois qu'ils parlaient ; il fit faire de grands progrès à la musique sacrée, par laquelle cette église se distingue singulièrement : il introduisit l'usage de la trompette pour régler et soutenir le chant des Psaumes : les premiers qui en sonnèrent, l'an 1727, furent les quatre fils d'Abraham Meylan. L'industrie augmentant chaque année, apporta des changements marqués dans les mœurs longtemps agrestes et sauvages : on fit dans les maisons de grandes fenêtres, au lieu de guichets sans vitrages : on établit dans les chambres des poiles jusqu'alors inconnus, etc. L'auteur de la Chronique ajoute : « Je souhaiterais qu'on eût retenu cette simplicité, cette franchise, cette naïveté des ancêtres, » et cette candeur dont la dissimulation, la subtilité, » la flatterie et la fausse politesse ont pris la place chez » quelques-uns. »

Bridel, imitant en cela son brillant prédécesseur, le juge Nicole, dont le recueil historique, à l'époque (1814) encore à l'état de manuscrit, possession probable des archives de la commune du Chenit, avait servi à composer son Précis historique, considérait lui aussi nos lointains ancêtres comme un peuple de sauvages !

En 1853, Gindroz, dans son « Histoire de l'instruction publique du Canton de Vaud », reprend presque mot pour mot le texte de Bridel en insistant toutefois encore plus lourdement sur l'état ancien de la population qui vivait, dit-il, dans « la plus crasse ignorance » !

8

PÉRIODE BERNOISE.

ÉCOLES POPULAIRES OU PRIMAIRES.

Premiers règlements, en 1548 et en 1676. — Exécution lente. — Vallée du lac de Joux. -- La Moquette.

Que l'on ne croie pas cependant que ce règlement, quelque impératif qu'il soit, ait obtenu partout une prompte exécution. Au milieu de l'ignorance et de la superstition, les écoles ne naissent pas soudainement. La Vallée du lac de Joux, aujourd'hui si admirable par l'industrie intelligente et active de sa population, fut une des dernières contrées de notre pays où l'instruction pénétra et s'établit d'une manière régulière. On y trouvait un peuple peu nombreux, pauvre; il venait d'essuyer le fléau de la mortalité. Quelques mauvaises cabanes isolées et éparses çà et là au milieu des forêts, telles étaient ses demeures; peu de communications entre les habitants: ils s'occupaient tous à abattre les forêts et à défricher quelque terrain pour fournir aux plus pressants besoins de la nature. Ici encore une femme fut la première institutrice; on l'appelait la *Moinette*; elle était fille d'un moine converti, nommé Jaques Bocci, qui lui avait appris à lire. La moinette donnait des leçons de lecture aux enfants et aux jeunes gens qui paraissaient y prendre goût. C'était en plein air, devant une maison. On lui apportait en paiement un morceau de pain d'avoine et de fromage maigre. Pendant plusieurs années, elle parcourut ainsi le pays, tenant école. Enfin, entre 1680 et 1690, une école fut établie au Sentier. C'est dans ce temps aussi que l'on commença à la Vallée à étudier la musique; le chant d'église n'avait été qu'un chant de mémoire: quelques personnes, surtout des femmes, qui avaient appris par cœur un certain nombre de psaumes, conduisaient le chant à l'église; les fidèles suivaient comme ils pouvaient (5).

(5) PAGE 10.

Lorsque le pasteur Philippe Bridel, né à Moudon en 1680, mort en 1771 à l'Abbaye du lac de Joux, à l'âge de 91 ans, après avoir été plus d'un demi-siècle pasteur dans cette vallée, y arriva pour exercer son ministère, il y trouva une population pleine de talent naturel, mais de la plus crasse ignorance. Son premier soin dut être de s'occuper de l'instruction élémentaire, presque abandonnée à quelques femmes qui allaient de maison en maison montrer l'alphabet aux enfants, d'organiser des écoles régulières tenues par des hommes, et, vu la pauvreté du pays, d'obtenir des subsides du gouvernement pour salarier les instituteurs. Il obtint en effet un don de 15 florins. Il travailla avec succès à substituer parmi ses paroissiens la langue française au patois franc-comtois qu'ils parlaient. Il fit faire de grands progrès à la musique sacrée: il introduisit l'usage de la trompette pour régler et soutenir le chant des psaumes. Les premiers qui en sonnèrent furent les quatre fils d'Abraham Meylan. Le pasteur Pierre Bugnion rendit aussi de grands services à l'instruction populaire dans la même contrée.

Lucien Reymond, dans sa « Notice » de 1864, n'ira guère plus loin que ses premiers collègues historiens :

.. Cette population présente une différence marquée avec la nôtre quant aux caractères physiques. On reconnaît au premier examen deux peuplades qui n'ont pas la même origine et ont rayonné de deux centres-différents. Il y a apparence que dans l'origine les habitants de la Vallée possédaient une certaine instruction : ce qui se comprend chez une population composée en partie d'individus venus des pays étrangers. Des écoles primaires existaient déjà au Lieu vers le milieu du XVI^e siècle. Mais les générations qui suivirent, disséminées au Chenit et dans les hameaux écartés, ne surent pas conserver ce degré de connaissances ; à part quelques individus, la population a été pendant deux cents ans environ dans une ignorance presque complète. Les premiers éléments de lecture ont été donnés au Chenit, aux environs de 1685, par une femme, fille de Jacques Bocci, moine prosélyte, ce qui lui avait fait donner le nom de *moïnnette* ¹. Elle se mit à donner des leçons aux jeunes gens en plein air, ou à l'ombre des avant-toits (*nevoux*). Elle voyageait ainsi dans toutes les localités de la commune et recevait en payement quelques *boulons de tourte* (petits pains d'avoine) ². Tels furent les premiers éléments de l'instruction primaire au Chenit. Cette bonne vieille mendiante jeta, sans s'en douter, les premiers fondements du développement intellectuel de ce petit peuple.

pp. 68-69

Instruction publique. — L'instruction publique a dû aussi progresser ; elle prit surtout un grand développement à la suite de la réorganisation des écoles primaires en 1824, et s'est maintenue dès lors à un assez haut degré de développement. On commence à former au Chenit deux degrés d'études et l'on ressentira toujours davantage le besoin d'une école moyenne.

p. 83

La population enfantine est en 1863 :

1 ^o Au Chenit, de	465 enfants de 7 à 16 ans ;
2 ^o Au Lieu, de	438 »
3 ^o A l'Abbaye, de	451 »

Total 1354

répartis dans 22 écoles primaires.

Des bibliothèques publiques, établies au Brassus et au Sentier, développent le goût des lectures instructives et solides et donnent l'occasion de l'éducation domestique.

Il en dira encore moins dans sa Notice de 1887, p. 134 :

L'instruction publique a dû aussi progresser ; elle prit surtout un grand développement à la suite de la réorganisation des écoles primaires en 1824, et s'est maintenue dès lors à un assez haut degré. On a formé au Chenit deux degrés d'études et fondé une école industrielle qui donne de bons résultats. Des bibliothèques publiques, établies au Brassus, au Sentier et dans d'autres villages et hameaux, développent le goût des lectures instructives et solides et fournissent l'occasion de l'éducation domestique.

Sentier le 19 Janvier 1880.

1880
Janvier
Le Messager

Monsieur le rédacteur

Permettez à l'un de vos abonnés de faire part à vos lecteurs des agréables instants que lui ont procurés les élèves du Collège Industriel de notre Commune dans les deux soirées qu'ils ont données au Sentier et au Brassus.

C'était une vraie fête de famille, et nos jeunes acteurs nous ont vivement intéressés. Chants, drames, tableaux, récitations, tout était dirigé par une baguette invisible, sans bruit et sans désordre.

Sans diminuer en rien le mérite des deux premiers drames, disons que « la petite glaneuse » a été des mieux réussie et vivement applaudie.

Parmi les récitations mentionnons en tout honneur « le Docteur des rats » ainsi que « l'incendie de l'Orient de Porbe » poésie d'humeur joyeuse, et nous dit-on, due à la plume de M. Brun, elle mériterait d'être davantage connue du public. Les tableaux vivants nous ont vivement touchés; il a fallu à un grand travail d'organisation pour donner un rôle convenable à toutes ces petites têtes.

Le sujet des trois tableaux était le passé, le présent et l'avenir de l'ancienne première classe du Collège, dont les élèves sont actuellement dispersés au loin.

Le tableau du présent nous montrait tel mécanicien ou horloger, tel autre boulanger, cordonnier, clerc de notaire, agriculteur, étudiant, institutrice ou ménagère et tous les parents de reconnaître dans les figurants leurs enfants chéris.

L'avenir montre nos jeunes gens rentrés au pays, s'y livrant à de nouvelles industries, perfectionnant l'horlogerie, s'adonnant à la fabrication des machines; les jeunes filles s'occupant de couture de broderie etc. etc., le tout vivifié par un allégorique appel à la concorde dans notre commune.

Tout cela, M. le Rédacteur, était saisissant, aussi les bis et les bravos n'ont pas manqué à nos exécutants.

En somme bonnes soirées et bonnes recettes, nous dit-on; elles serviront à augmenter le matériel des cabinets de physique et chimie.

Est-ce à dire que tout soit éloges? Non: chers écoliers, dépouillez-vous de cette mauvaise habitude de causer si vite, si bien qu'à vous entendre, on croirait vraiment que parler en public est une besogne ennuyeuse dont il faut se débarrasser au plus vite. Votre accent laisse aussi beaucoup à désirer; ayez aussi plus d'énergie dans vos chants, ils sont d'une monotonie désespérante.

N'oublions pas la loterie pour laquelle les anciens élèves avaient envoyé des souvenirs à leur cher Collège, comme ils l'appellent.

Des collections de minéraux, des herbiers, des cartes géographiques de leurs courses d'élèves, de dessins de machines et autres ornaient les murs de la salle et témoignaient de travaux sérieux.

Il nous reste un devoir à remplir, c'est celui de témoigner aux membres du corps enseignant et particulièrement à M. Bourgeois, notre vive reconnaissance pour les soins qu'ils apportent à l'éducation de la jeunesse, et nous avons le sentiment que leurs efforts ne sont pas perdus.

Excusez la longueur de cette communication et agréez, M. le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

En spectateur ami du Collège Industriel.

1880

Mars

Le Messager

APPEL en FAVEUR de L'ÉCOLE INDUSTRIELLE
DE CHESIT.

Chers concitoyens.

L'école industrielle du Chenit fondée en 1876, a croyons nous pleinement justifié jusqu'à ce jour les légitimes espérances de ceux qui se sont mis à la brèche pour arriver à doter notre contrée de cette utile institution.

Les heureux résultats obtenus, constatés dans les examens et confirmés par les rapports de M. l'Inspecteur des collèges communaux au Département de l'Instruction Publique, sont un précieux encouragement aux initiateurs de l'École Industrielle, qui les engagera à lui continuer leur appui matériel afin d'assurer sa marche régulière et son développement normal.

A ces premiers pionniers qui ont eu foi en leur œuvre, viendront se joindre nous n'en doutons pas, tous ceux d'entre vous chers concitoyens, qui au début, doutant de la réussite de cette entreprise se sont tenus à l'écart mais qui, nous le savons, ont suivi d'un œil attentif et sympathique toutes les phases par lesquelles elle a passé.

Le moment est venu pour vous d'y donner votre appui matériel afin de nous permettre de la compléter et de la développer pour qu'elle porte tous les heureux fruits qu'on est en droit d'attendre de cet établissement supérieur d'instruction.

La crise qui pèse sur notre industrie horlogère a dû désillier bien des yeux, et tous les citoyens qui pendant ces années pénibles ont été appelés à sortir frémissement de la contrée, à se renseigner et à voir ce qui se passe ailleurs, ont été effrayés de constater quels immenses progrès ont été réalisés dans tous les centres importants de la fabrication d'horlogerie tandis qu'à la Vallée de Joux nous sommes restés à peu près stationnaires. Le point sur lequel nous sommes faibles c'est celui des connaissances théoriques; il faut pour nos jeunes horlogers aussi bien que pour les vieux une connaissance plus approfondie de la mécanique, du dessin industriel, des mathématiques et autres sciences dont l'étude devient pour nous tous horlogers, une impérieuse nécessité.

C'est de ce côté que tous nos efforts doivent être concentrés, c'est dans cette direction que nous devons marcher d'un pas délibéré si nous ne voulons pas nous laisser distancer et si nous voulons continuer à garder cette belle réputation qui a été une source de prospérité pour notre population industrielle.

Notre contrée est aujourd'hui définitivement dotée d'une École Industrielle dont les débuts ont été excellents, elle a marché et rendu de bons services pendant les trois plus mauvaises années de la crise, sans rien coûter à la Commune et cela grâce au dévouement d'un certain nombre de citoyens, mais comme les engagements pris par eux sont arrivés à leur terme à la fin de l'année 1879 et que la position financière de la Commune ne lui permet pas d'augmenter ses charges, nous pensons qu'il est de toute nécessité de faire prendre des engagements nouveaux pour une période de deux années afin de couvrir le

déficit. Voici la position :

Dépenses annuelles		fr. 4700
Recettes. Subside de l'Etat	fr. 2000	3000
Écolages	» 1000	
Reste à couvrir		fr. 1700.

C'est donc une somme de fr. 1700 que nous avons à procurer annuellement par voie de souscription pour faire marcher l'École Industrielle sur le pied où elle est actuellement. Les feuilles de souscriptions sont déposées chez les membres du Comité MM. Alfred Meylan et Louis Lecoultré au Sentier, John César Piguot à l'Orient de l'Orbe, Louis Audemars et Ami Lecoultré au Brassus.

Nous engageons vivement tous les amis de l'Instruction à souscrire et c'est en toute confiance que nous leur adressons cet appel en faveur d'une œuvre d'utilité publique au premier chef.

Au nom du Comité financier de l'École Industrielle de la Vallée de Joux.

Le président. John César Piguot. 3.3.1880

Début 1880

Le Messager

ÉCOLES DU CHENIT.

Deux réponses d'élèves aux examens du mois de mars.

Au Sentier, un membre de la commission des écoles demande à un grand gamin l'explication de ces mots, amour filial ?

Après réflexion... « c'est l'amour qu'on a pour les filles ! »

Au Brassus, un grand garçon de 14 ans à qui l'on fait passer une visite spéciale parce qu'il doit aller terminer ses études derrière le Risoud, est interrogé sur les principes de mausique.

« Qu'est-ce que le dièze ?

— Un accident.

— A quoi sert-il ?

— A monter la note d'un demi ton.

— Et le bémol à quoi sert-il ?

Hésitation de l'élève.

Voyons, le contraire de monter la note ?

— C'est mettre-bas.

Les quelques lignes qui racontent deux petits faits d'intérieur, d'intime entretien, d'examen scolaire préparatoire en un mot, dont la gravité n'aura échappé à personne, étant une plaisanterie et rien que cela, il nous est impossible d'en parler autrement que sur le ton du badinage, quoique la réclamation qui nous est adressée certainement ne badine pas.

Il paraîtrait : 1° Que la délicieuse naïveté mise dans la bouche d'un écolier du Sentier et dont on nous avait garanti l'authenticité n'aurait jamais été prononcée. 2° Qu'en revanche la grosse balourdise lâchée par un futur berger de la Combe des cives, renfermait un tantet de vérité, mais qu'il y aurait lieu cependant de recourir à de nouvelles informations, (si toutefois cette démarche n'est pas indiscret.) 3° Que ce petit récit, bien loin d'être innocent, comme nous le pensions, renfermait un blâme, une subtile critique, des moqueries déplacées et même de l'inconvenance. Quoique bien surpris de toutes les intentions mauvaises prêtées à l'auteur de cette farce, le Messager ne peut que demander pardon à toutes les dignités blessées, quoique involontairement : 4° Enfin, qu'un de nos corps les plus honorables, courrait le risque d'être inculpé auprès du public relativement à ces spirituelles sorties de quelques Anirons, comme il s'en trouve encore trop souvent dans les derniers bancs de nos classes. Oh ! quel écart ! non, non, nous n'avons jamais écrit ou supposé cela, et nous ne pensions pas que personne le penserait ou le dirait. Faut-il avoir de bons yeux pour avoir trouvé tant de choses dans un simple mot pour rire, qui ne valait sans doute pas la peine d'être publié, mais qui, à coup sûr vaut encore moins la peine de lire pour s'en fâcher ou pour y chercher anguille sous roche, alors qu'il n'y a pas même l'ombre d'une allusion malveillante ou d'une intention agressive quelconque. — Une autre fois nous y veillerons. (Red.)

Les examens annuels du printemps qui ont eu lieu dans les 14 écoles primaires de la Commune, du 19 au 24 avril 1880, n'ont pas donné un résultat sensiblement différent de celui des années précédentes; près de 600 enfants de 6 à 15 ans y ont assisté, plus 17 qui ont absenté sans motif et ont dû conformément à la loi, être dénoncés à M. le préfet.

Certaines branches importantes, le français et la composition par exemple, quoique ayant atteint une moyenne assez bonne, auraient dû donner des résultats encore plus satisfaisants.

La commission a aussi été à même de constater un degré de développement beaucoup plus élevé chez les élèves qui ont fréquenté régulièrement pendant toute l'année, que chez ceux qui ont absenté une partie des écoles. Il serait à désirer pourtant, que chaque père de famille comprenne l'immense avantage qui résulte pour l'enfant qui fréquente les écoles d'une manière suivie, au lieu de saisir tous les prétextes pour ne pas y assister comme c'est trop souvent le cas.

La crise industrielle que nous subissons, et qui semble-t-il devrait faire apprécier toujours plus les avantages d'une bonne instruction, devient au contraire un moyen dont quelques personnes se servent pour engager leurs enfants à désertir l'école. Se fondant sur la dureté des temps, on demande congés sur congés, et l'enfant se permet des absences répétées pour rester à la maison où il grandit dans l'ignorance, et n'est souvent d'aucun secours à ses parents.

Nous désirerions vivement pouvoir persuader tous les parents du tort qu'ils font à leurs enfants en négligeant les moyens d'instruction qui sont à leur portée, et nous les engageons à réfléchir sérieusement aux fatales conséquences qu'un pareil laisser-aller aura certainement sur l'avenir de leurs enfants et sur celui de la contrée.

Les demandes de libération définitive présentées à la commission sont au nombre de 52, un chiffre à peu près égal de jeunes enfants ont fait leur entrée à l'école.

Conformément à une décision prise par le département de l'Instruction Publique à la date du 20 mai 1880, ce dernier aura à statuer prochainement sur les demandes ci-dessus lesquelles lui ont été soumises: cette décision est conçue comme suit :

Pour obtenir d'être libéré définitivement des écoles avant l'âge de 16 ans, l'élève doit avoir :

1° Passé une année au moins dans la classe supérieure.

2° Fréquenté régulièrement pendant l'année.

3° Subi avec succès les derniers examens.

4° Une conduite satisfaisante. (Communiqué)

ÉCOLES DU CHENIT.

La Commission croit devoir rappeler aux parents cités pour les absences de leurs enfants, qu'ils doivent sauf dans les cas d'impossibilité absolue, comparaître personnellement devant la commission, les prévenant que les excuses présentées autrement ne seront pas prises en considération.

Commission des Ecoles.

VAUD. — Voici d'après le *Courrier de la Côte* le résumé des examens pédagogiques des recrues dans le canton de Vaud en 1880.

Le chiffre 1 signifie très-bien, et le chiffre 20 très-mal.

1. Lausanne	9,1
2. Yverdon	9,2
3. Vevey	9,7
4. Cossonay	9,7
5. Morges	10,2
6. Orbe	10,3
7. Echallens	10,3
8. Mondon	10,4
9. Aigle	10,6
10. Payerne	10,7
11. Aubonne	10,9
12. Nyon	11,2
13. La Vallée	11,6
14. Château d'Oex	12,5

Nous avons été quelque peu mortifiés de constater dans ce tableau, la rang occupé par les recrues de La Vallée.

Puisse ce renseignement, être pour l'avenir un salutaire stimulant; et pour un certain nombre de jeunes gens trop négligeants de leur instruction, un coup de fouet qui leur fasse trouver le chemin de la grammaire et du livret.

Monsieur le Rédacteur du *Messager*

Une petite place s'il vous plaît, dans votre estimable journal.

Instruction publique.

Non, la place attribuée aux recrues de La Vallée dans les derniers examens pédagogiques n'est pas brillante, mais ne pourrait-on se l'expliquer par les faits suivants :

- 1^o) retrait prématuré des élèves, qui quittent l'école à 14 ou 15 ans lorsque la loi fixe 16 ans comme terme minimum;
- 2^o) le grand nombre des dispenses d'été, accordées même avant 12 ans et à des élèves très-arriérés;
- 3^o) Absences et congés trop nombreux en toute saison.

Instruction publique.

Monsieur le rédacteur du *Messager*.

Sans doute les trois points signalés par votre correspondant M. G. sont pour beaucoup dans le résultat déplorable, obtenu par les recrues de la Vallée, lors des examens pédagogiques de cette année, et je ne doute pas que nos autorités scolaires n'apportent à l'examen de ces graves, importantes et surtout difficiles questions, toute l'attention et la sollicitude qu'elles méritent.

Je me permettrai de signaler une quatrième cause qui, plus peut-être que celles indiquées, contribue au résultat peu éblouissant que l'on sait! Cette cause, je l'énonce comme suit :

« Absence de moyens mis, à la portée de tous, pour les jeunes gens de 15 ans et plus, de conserver et d'augmenter leur instruction primaire, et comme conséquence, absence de travail de leur part pour atteindre ce double but. »

L'état des choses dans notre contrée, les faits à l'appui de ce dire sont tellement patents, qu'il serait superflu de se livrer à de longues dissertations pour en fournir la preuve.

En effet, à part de rares exceptions de jeunes gens qui, une fois hors de l'école, continuent à travailler à la maison et par eux-mêmes, ou d'autres que la profession qu'ils embrassent, oblige à une étude quelque peu sérieuse; le grand nombre n'est-il pas très-heureux de laisser là, livres et cahiers, sans se souvenir et se soucier, que c'est précisément à partir de ce moment, où le raisonnement et l'intelligence sont plus développés, qu'il faudrait travailler, afin d'agrandir le cercle des connaissances acquises sur les bancs de l'école.

Il en résulte ce que l'on voit très souvent, c'est à dire que des jeunes gens qui à 15 ans, sont sortis de l'école avec une instruction primaire générale à peu près suffisante, à 20 ans au moment de passer leur examen de recrue, ne sont plus capables de la moindre

réduction, sans l'émousser de fautes d'orthographe, et reculent, embarrassés, devant un problème d'arithmétique renfermant les quatre règles simples.

Eh! bien, nous croyons qu'il n'en serait point ainsi, si ces mêmes jeunes gens après quelques mois de cette liberté tant désirée, pendant laquelle ils auront expérimenté et reconnu, que l'instruction est nécessaire, qu'elle est indispensable à tout homme qui veut faire son chemin; s'ils avaient disons-nous, l'occasion et les moyens de poursuivre leurs études.

Pour cela il faudrait l'institution de cours du soir ouverts aux jeunes gens et aussi aux adultes, il faudrait l'adjonction au programme de notre école industrielle, de cours destinés aux externes, aux jeunes gens qui désirent conserver leur instruction acquise à l'école primaire et l'augmenter.

Cela présenterait sans doute quelques difficultés d'exécution, on se heurterait dans les commencements à divers détails, mais aucun ne serait insurmontable et en le voulant bien, on réussirait certainement.

Au reste, et même sans sortir du canton de Vaud, cela se fait un peu partout.

Dans telles de nos villes ne voit-on pas des sociétés, préoccupées de l'importance de ces questions, offrir aux jeunes gens, ouvriers, commis et apprentis, des cours complètement gratuits; dans tels de nos villages entièrement agricoles, ne voit-on pas des citoyens se réunir le soir, de leur propre mouvement pour s'occuper de lecture, d'écriture, de calcul, de géographie, etc.

Chez nous, localité industrielle et dont l'avenir dépend en partie du développement intellectuel des jeunes générations, il ne se fait rien de semblable; d'aucuns trouvent même que tout est bien.

Le résultat obtenu par les recrues de la classe d'âge de 1880, lors des examens pédagogiques, devrait cependant nous faire réfléchir.

Je termine ici ces quelques réflexions qui ne sont point dictées par l'esprit de critique, mais bien plutôt par le désir de contribuer à ce qu'il soit porté remède à des faits, que chaque citoyen doit trouver regrettables.

X.

Début 1880
Le Messenger

Monsieur le rédacteur du *Messenger*.

Permettez moi de relever deux inexactitudes dans l'article de votre correspondant G. au sujet des examens des recrues: inexactitudes qui peuvent induire le public en erreur.

1° Il n'est jamais accordé de congés définitifs à des élèves âgés de moins de quinze ans. Le Département de l'instruction publique a quelquefois libéré des élèves, auxquels il manquait quelques semaines pour avoir atteint l'âge réglementaire, soit quinze ans au 1^{er} novembre, mais il ne le faisait que sur la demande motivée des parents et après s'être assuré que ces élèves possédaient une instruction suffisante.

2° Il n'est pas accordé de congés d'été aux élèves âgés de moins de treize ans; il est vrai qu'un assez grand nombre d'entr'eux vont passer l'été comme bergers, chez nous ou en France; jusqu'à présent il n'a été mis en avant aucun moyen pour faire cesser cet état de choses, est-il même possible d'employer, ~~ce~~ que la loi met à la disposition de l'autorité scolaire, qui consisterait à considérer comme absents des écoles, tous les enfants qui n'auraient pas obtenu un congé dans la compétence de cette autorité, soit l'application pure et simple des articles 82, 83 et 84 de la loi sur l'instruction publique primaire, qui frappent d'une amende les parents dont les enfants ont plus de quatre absences non justifiées pendant le même mois. Voici quel en serait le résultat pour les élèves qui vont en France :

Pour quatre mois dès le 1^{er} avril, environ 50 francs,

Pour ceux qui partent après les examens, environ 20 francs.

Serait-il possible et raisonnable d'user de ces moyens ?

Je sais d'accord avec votre correspondant pour déplorer le mauvais résultat des examens de recrues dans notre district; aux causes auxquelles il attribue cette infériorité, j'en ajouterai une qui me paraît-être de beaucoup la plus importante: nos enfants oubliés de 15 à 19 ans, ce que l'on a eu tant de peine à leur apprendre à l'école, et sont si contents de la quitter, que pendant les trois ou quatre ans qui s'écoulent jusqu'à leur examen de recrues, la plupart de ces jeunes gens, surtout ceux qui en auraient le plus besoin, n'ouvrent ni livres, ni cahiers. Comment remédier à cet état de choses et pourquoi faut-il que l'école ait pour résultat d'éloigner de l'étude les jeunes gens, au moment où ils pourraient comprendre et réellement s'instruire. Je laisse à de plus compétents que moi le soin de répondre à ces questions.

E. A.

L'ÉCOLE D'ÂUTREFOIS
ET L'ÉCOLE D'AUJOURD'HUI

Quand nous voyons régulièrement pendant six heures chaque jour, dans tous les villages et les hameaux de notre canton, tous les enfants presque sans exception, chargés de livres et de cahiers se rendre dans des locaux bien éclairés, à des classes desservies par des maîtres soigneusement préparés à leur mission, la pensée ne vient pas habituellement de passer en revue les transformations qu'a subies l'école depuis l'origine de l'enseignement primaire.

Dans notre commune du Chenit, les commencements furent bien modestes. Une pauvre femme, fille d'un moine italien converti à la réforme, s'y consacra la première; se transportant d'un hameau dans un autre et se faisant payer par un morceau de pain les éléments d'une science toute rudimentaire dont l'alphabet et le catéchisme formaient tout le programme. Cette école se tenait quelquefois en plein air; les adultes aussi bien que les enfants en profitaient et la maîtresse, pour se faire comprendre de ses élèves, était obligée de parler patois.

La commune du Chenit, s'intéressant à cette première tentative, accorda à la fille de Jaques Bocci un local au Sentier, (1680-1690;) les pasteurs soutinrent cette œuvre naissante et travaillèrent à son développement; d'autres écoles furent successivement ouvertes dans les principales localités de la commune.

En passant, chers lecteurs! un salut à la *Moinette*, à cette figure humble et sympathique qui ouvre la série de nos institutions.

Dans les premières écoles on n'enseignait que la religion et la lecture. Avec le temps, le calcul et l'écriture complétèrent le modeste cadre des études qui, jusqu'à l'introduction de l'enseignement mutuel et presque sans modification, fut à la base de cet enseignement primitif. L'insuffisance des maîtres aussi bien que du programme, la dissémination des élèves, l'incommodité des locaux et du matériel d'école ne l'empêchèrent pas de porter ses fruits. Pendant le siècle passé, plusieurs localités de la plaine trouvèrent à la montagne leurs *maîtres d'école*.

Ce que le système dans son extrême simplicité, pouvait avoir de bon, trouva son épanouissement dans l'application dès 1824, de la méthode de J. Lancaster, fondateur de l'enseignement mutuel.

Deux écoles furent instituées sur ce modèle l'une au Sentier, où un premier essai avait été expérimenté, deux ou trois ans auparavant, par le père D. Nicole, et l'autre au Brassus, où le nom de J. L. Leyvraz, son premier maître, y est resté particulière-

ment honoré.

Chez les élèves le désir ardent de travailler et d'apprendre, que l'école primitive n'avait pu satisfaire, pour les maîtres un champ intellectuel à cultiver vierge encore, mais vigoureux et bien préparé, ne tardèrent pas à donner des résultats qui nous étonnent, lorsqu'on les compare aux pénibles efforts, à l'entretien coûteux nécessités par notre enseignement primaire actuel.

Jamais l'instruction de la jeunesse dans notre commune, n'avait progressé comme alors, jamais elle ne jouit de plus d'appui et de considération, et ne fut suivie d'effets plus réjouissants. Les noms des bons élèves formés à l'école mutuelle et qui se distinguèrent dans la suite, sont encore trop connus pour avoir besoin d'insister.

Pour s'expliquer ce rapide succès, il faut tenir compte de l'attrait de la nouveauté et de certaines circonstances particulièrement favorables qui ne pouvait durer toujours. Cette émulation, cet élan fut, en réalité, de courte durée.

L'organisation par classes, (dirigées par les écoliers eux-mêmes sous la surveillance du maître,) qui est à la base de cette méthode, finit par révéler ses points faibles. La discipline n'était possible qu'autant que se maintenait la bonne volonté des écoliers, un seul gâche-métier compromettrait tout le système; avec des résistances, des lassitudes, des difficultés inévitables, les moniteurs perdirent peu à peu le zèle et le sérieux indispensables à ces fonctions, bien mieux appropriées à l'âge mûr. Insensiblement le système subit des atteintes, se modifia puis se fondit dans un nouvel ordre de chose. Avec les exigences nouvelles, provenant du développement des sciences, des découvertes modernes et de leurs applications, le programme déjà considérablement élargi, nécessitait l'introduction de nouvelles branches d'enseignement, l'intervention toujours plus directe du maître et, conséquemment aussi, la réduction du nombre des élèves dans chaque division. La nombreuse phalange de l'école mutuelle fut ainsi démembrée; les petites écoles de hameaux, dont plusieurs avaient été fermées furent rétablies, et ces changements reçurent leur sanction définitive par l'établissement d'un plus grand nombre d'écoles, moins populeuses, ayant chacune un seul maître ou une seule maîtresse et formant des degrés superposés et appropriés à l'âge et aux connaissances des élèves.

(A suivre.)

5 oct. 1881

Le Messager

L'ÉCOLE D'AUTREFOIS
ET L'ÉCOLE D'AUJOURD'HUI

(Suite.)

Cette organisation est encore celle de nos écoles actuelles. A leur base sont sept petites écoles de quatrième degré pour les enfants de sept à dix ans; au dessus, au nombre de quatre actuellement, sont des écoles de troisième et de deuxième degré dans lesquelles ils doivent successivement passer avant d'atteindre une des trois écoles de premier degré établies pour les écoliers les plus avancés.

Depuis quelques années cette organisation a été complétée par l'établissement d'une école pour l'enseignement secondaire, où les élèves, ensuite d'examens spéciaux peuvent entrer dès l'âge de douze ans et demi.

Le but de l'école primaire est essentiellement l'instruction. Dans nos écoles la part du maître comme éducateur est secondaire; elle est même devenue très effacée et forcément, avec les exigences toujours croissantes du programme d'instruction et les prestations multipliées qui exigent de l'instituteur l'emploi de son temps et de ses forces à inculquer à ses élèves les connaissances exigées par l'état social où nous vivons, aussi bien que par la direction des écoles.

Indépendamment de la méthode particulière suivie par chaque instituteur ou institutrice, la marche suivie par tout le corps enseignant primaire est tracée par un programme général obligatoire, ou du moins imposé par la concurrence des classes de même degré, et par des examens réguliers et périodiques qui établissent une comparaison entre toutes les écoles et servent de critérium pour les maîtres aussi bien que pour les élèves.

Telle est en résumé et vue *en gros*, l'institution de notre école primaire aujourd'hui. Il n'est pas probable, ni même désirable qu'il y soit apporté de profonds changements; c'est plutôt dans ses développements et dans l'application du système, que pourraient porter des réformes. L'enseignement qui s'y donne, l'instruction que nos enfants vont y chercher, ont produits d'assez bons résultats pour qu'on y tienne.

Cependant, ainsi que pour toutes les méthodes du monde, elle offre ses côtés vulnérables, ses entraînements, ses exagérations, lorsqu'on veut, par exemple, dans une application radicale, trop absolue, comme c'est quelquefois le cas, en tirer toutes les conséquences, obtenir tous les résultats possibles ou impossibles.

Cet écueil s'est rencontré sur la route, et la barque de plus d'un instituteur bien intentionné a pu chavirer par ce défaut d'assimilation, de largeur, intelligente qui sait conditionner, ou même subordonner les détails d'une organisation, les dispositions d'un

programme, au caractère, aux facultés, aux besoins de l'élève, à l'expérience du temps, des lieux et des choses.

C'est une des grandes difficultés de l'enseignement. Pour nos instituteurs, elle se trouve augmentée, précisément, par cette réglementation détaillée, par ce cadre un peu rigoureux, par cette dépendance de l'ensemble qui sollicitent chacun d'eux à emboîter le pas, à cheminer non pas selon leur inspiration, les tendances et les besoins de leurs écoliers, mais selon la direction imprimée à toutes les écoles.

L'organisation scolaire, dans tous les détails, est établie pour le plus grand bien de chaque enfant appelé à devenir un membre actif, intelligent et libre du corps social; c'est donc aller à l'encontre du but, que de s'attacher servilement à la lettre, à la forme, au lieu d'en saisir l'intention et l'esprit; c'est sacrifier l'élève et la classe à une uniformité toute extérieure.

Des réformes sont à l'étude au Département de l'Instruction publique: puissent-elles donner plus d'air, de liberté et de vie dans nos classes; puissent-elles assouplir, élargir et élever encore la mission de nos instituteurs, de nos institutrices et de nos écoles.

Erratum.: Dans la première partie de cet article, (No 39,) une erreur de composition nous fait dire que la Moquette ouvre la série de nos institutions. Il faut lire: « cette figure humble et sympathique qui ouvre la série de nos institutrices. »

Les écoles et l'enseignement au Chenit d'après la Feuille d'avis de la Vallée de Joux de la fin du XIXe siècle :

On nous prie de reproduire la lettre suivante,
ADRESSÉE AUX CITOYENS SUISSES
PAR

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
QUI ONT VOTÉ EN FAVEUR DE L'ARRÊTÉ DU 14 JUIN 1882
CONCERNANT L'ART 27 DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE.

Chers concitoyens.

L'Assemblée fédérale a décidé de faire une enquête sur la situation des écoles dans les cantons pour voir si l'art. 27 de la Constitution y était observé et afin que l'autorité exécutive pût faire cette enquête longue et difficile avec tout le soin qu'elle exige, l'Assemblée fédérale a décidé en outre de lui donner pour cela un employé spécial.

En prenant cette décision, l'Assemblée n'a fait que remplir son devoir, qui est de faire observer la Constitution fédérale, notre loi à tous. Elle n'a point d'ailleurs engagé l'avenir et pour le moment elle s'est bornée à décider qu'une enquête renseignerait l'autorité sur la manière dont l'art. 27 était compris et appliqué.

Cet arrêté, si simple, si naturel, a rencontré cependant la plus violente des oppositions. Mais, comme on ne pouvait critiquer, ouvertement du moins, l'art. 27 lui-même; comme il n'était pas aisé non plus de prétendre contre le sens commun qu'il fût mauvais ou dangereux de faire des recherches sur l'état de nos écoles, on nous a prêtés pour combattre l'enquête des intentions malveillantes et l'on a voulu voir, par anticipation, dans des lois qui sont encore à faire, tout ce qu'on a cru propre à effrayer la population. On a dit entr'autres que l'enquête n'était qu'un premier pas pour proscrire la religion. D'autres ont prétendu, que nous voulions fermer les écoles privées. D'autres ont dit que nous voulions imposer au pays des manuels uniformes et le couvrir d'une armée de fonctionnaires scolaires fédéraux. Tous enfin nous ont attribué l'intention d'outrager la Constitution.

En présence de ces manœuvres, dont le résultat si non le but est d'égarer l'opinion, de tromper les citoyens, nous croyons de notre devoir de rétablir la vérité, en rappelant les motifs qui ont réuni autour de l'arrêté du 14 Juin, 80 membres du Conseil national et 22 membres du Conseil des Etats, députés se rattachant à des opinions politiques les plus diverses.

L'art. 27 de la Constitution fédérale dit :

« Les Cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être, suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite. »

« Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de croyance ou de croyance. »

« La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisfieraient pas à ces obligations. »

Bien des personnes, qui ont combattu autrefois cette disposition et qui l'ont vue avec regret apparaître dans la Constitution, désireraient peut-être aujourd'hui la réduire à l'état de lettre morte, ou tout au moins en paralyser l'application. Notre chemin n'est pas celui-là. Pétrifiés de la conviction que notre devoir est de faire respecter la Constitution, convaincus que l'art. 27 est un de ceux dont l'application est la plus importante pour l'avenir, pour la paix et pour le bonheur de notre patrie, nous proposons de chercher loyalement à faire de cet art. 27 une réalité dans toute la Suisse.

Tout en constatant que le soin de pourvoir à l'instruction primaire demeure dans la compétence des cantons, et que nul ne songe à contester, cet art. 27 pose en matière d'instruction primaire les cinq principes suivants, auxquels les cantons doivent se conformer et à l'observation desquels la confédération a le devoir de veiller.

1. L'instruction primaire est obligatoire.
2. Dans les écoles publiques, elle est gratuite.
3. Elle doit être suffisante.
4. Les écoles publiques doivent être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de croyance et de croyance.
5. L'instruction primaire doit être placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile.

Il est malheureusement certain que ces dispositions si sages, si nécessaires, ne sont pas toutes observées chez nous. L'enquête nous dira dans quelle mesure l'instruction est suffisante dans plusieurs de nos cantons et si le principe de l'obligation proclamé partout et par tous est réellement appliqué. Mais, dès à présent nous savons — de nombreux recours sont là pour l'attester — que dans quelques cantons les consciences sont troublées par un enseignement dogmatique intolérant et que loin de conduire à l'union, à la concorde, à l'estime réciproque entre les habitants du pays, on cherche dès l'école à semer entre eux ces germes de division qui ont maintes fois déjà conduit notre patrie près de sa ruine. Dans plusieurs cantons

aussi une tendance qui ne se cache plus, porte l'Etat à abdiquer peu à peu la direction des écoles en faveur de corps ecclésiastiques ou de congrégations qui obéissent à des chefs étrangers et poursuivent un autre but que le bien du pays.

Chargée de veiller à l'application de l'art. 27, la Confédération peut-elle sans forfaire à son devoir fermer les yeux sur ces faits ? Nous ne le pensons pas.

Mais, dit-on, pour appliquer l'art. 27 il n'est pas nécessaire de faire des lois, il suffit de statuer sur les recours. Cette voie demeure ouverte, il est vrai, mais elle n'est pas suffisante et elle présente d'ailleurs de graves inconvénients. Les principes que pose l'art. 27 n'ont pas été compris par tous de la même manière; il a surgi des divergences d'opinion considérables sur leur portée. En fixer le sens à l'occasion des recours, c'est exposer le pays à des interprétations changeantes, subissant l'influence des circonstances particulières à chaque recours, imposées à un canton, ignorées des autres.

Il est incontestable que, dans une matière d'une si haute importance, il est nécessaire, puisque des divergences ont surgi sur la portée de l'art. 27, que le sens de cette disposition soit exactement précisé. Et nous nous garderons ici de le faire fixer, comme le voudrait la minorité qui au conseil national combattit l'enquête, par de simples prescriptions réglementaires, dont le Conseil fédéral seul serait le juge. Plus respectueux de la souveraineté populaire, c'est par une loi ou par des lois sur lesquelles le peuple pourra statuer définitivement que nous nous proposons de déterminer exactement le sens, le même pour tous, des prescriptions de l'art. 27.

Le peuple suisse peut attendre sans péril que ce travail lui soit présenté. S'il n'a pas confiance dans ses mandataires, il peut se reposer sur sa propre vigilance. Quand la loi sera élaborée il pourra voir si on ne lui donne pas aujourd'hui des fantômes pour des réalités et si elles sont fondées les suppositions prématurées de ceux qui cherchent à le prémunir contre des propositions qu'eux mêmes ne connaissent pas.

Dès à présent nous protestons contre les intentions qu'on nous prête.

Il n'est pas vrai que nous voulions comme on le dit « classer Dieu de l'école ». Ce que nous demandons, c'est qu'on laisse aux Cantons, dans les limites de la Constitution fédérale, le soin de régler l'enseignement religieux, mais, nous ne voulons pas, que dans les écoles publiques obligatoires de notre pays on inquiète les consciences par un enseignement dogmatique agressif, intolérant et qu'on sème ainsi la discorde en Suisse.

Il n'est pas vrai que nous voulions supprimer les écoles privées. La Constitution fédérale prévoit au contraire leur existence, puisque certaines des règles qu'elle pose ne s'appliquent qu'à l'école publique.

Il n'est pas vrai que nous ayons le projet d'imposer au pays des manuels uniformes ou de le couvrir d'inspecteurs fédéraux. Déjà le rapport qui fut présenté au conseil national en faveur de l'enquête a dû dissiper les inquiétudes qui auraient pu surgir à ce sujet, lorsqu'il disait : Les rapports avec les gouvernements et les départements de l'instruction publique des cantons doivent continuer à se faire par le Conseil fédéral et le Département fédéral chargé de cette branche d'administration et ils ne doivent pas être remis entre les mains de fonctionnaires subordonnés.

Il n'est pas vrai, enfin, que notre projet soit d'outrager la Constitution et de la violer sous le prétexte de l'interpréter. Rien n'autorise une pareille supposition. Le rapport déjà cité la condamnait à l'avance disant : « La loi devra se borner à préciser mieux le droit de haute surveillance et de décision qui résulte de l'art. 27 et à définir exactement les principes généraux qui y sont renfermés, en laissant aux cantons la compétence de prendre toutes les mesures nécessaires. Et le programme même de Mr. le conseiller fédéral Schenk, ce travail qui a été en butte à tant d'attaques et dont nous n'avons d'ailleurs pas mission de prendre la défense, ne doit-il pas rassurer les esprits inquiets sur la portée des mesures que l'on projette, lorsqu'il dit textuellement ceci : « En matière scolaire, la ligne de conduite que la Confédération doit suivre à l'égard des cantons est celle-ci : se tenir strictement dans la limite des droits et des devoirs que lui attribue la Constitution, mais, d'autre part astreindre les cantons, sans distinction aucune, à exécuter intérieurement les obligations que leur impose l'art 27 de la Constitution. »

Ce qui est vrai, c'est que nous aussi nous demandons l'application de la Constitution toute entière. C'est la violer que de la laisser sans application et de fermer les yeux sur des faits qu'elle a voulu empêcher.

Pour le moment, il ne s'agit d'ailleurs que d'ordonner une enquête et de donner au Conseil fédéral le moyen de la faire d'une manière qui soit digne de notre pays. Est-il possible qu'une mesure aussi légitime, aussi naturelle, soulève l'ombre seulement d'une opposition ? Dans tous les pays civilisés l'Etat considère comme un devoir pour lui d'être exactement informé de la situation des écoles. Les Etats-Unis

Cette page est la première de cet article. Pour le lire à la dernière page.

T.A.V. n° 39, 46, 47 1882.

la loi sur l'école primaire,
après discussion dans les
colonnes de "la Feuille", sera
refusée par le peuple par
318139 non et 172010 oui.

[1882]

LE 26 NOVEMBRE

LES ENSEIGNEMENTS DE L'HISTOIRE A PROPOS

DE L'ARTICLE 27.

Onze siècles se sont écoulés depuis que l'empereur Charlemagne, ayant visité la célèbre école des Bénédictins à St-Gall, ordonna la création d'écoles populaires dans tout le pays, afin que chacun y envoyât ses enfants apprendre à lire, à écrire, à compter et à chanter. Les parents négligents devaient être sévèrement punis, car l'école était gratuite pour que les plus pauvres pussent acquérir les connaissances nécessaires dans la vie.

Quand l'Eglise, romaine, avide de domination, eut donné pour but unique à ses écoles le salut des âmes et se fut proclamée seul arbitre des destinées du monde, les ordres mendiants s'emparèrent de l'instruction populaire, et le goût pour l'étude tomba à tel point qu'au foyer même de la science, dans le couvent de St-Gall, on vit un abbé qui ne savait ni lire ni écrire.

C'est là, des hommes courageux se concertèrent et fondèrent en Suisse les premières écoles laïques, les premières écoles de l'Etat, mais le pouvoir ecclésiastique s'opposait sur eux et ce ne fut qu'après l'invention de l'imprimerie que se prépara le terrain dans lequel on put essayer de faire germer l'école populaire. On ne fit qu'essayer, en effet, car à cette époque les préoccupations confessionnelles se substituèrent en Suisse à la religion du Christ pure et simple, et leur première œuvre fut une guerre civile.

Le franciscain Thomas Murner écrivait aux Bernois et aux Zurichois, qui tenaient pour la réformation: Votre foi vous apprend à voler et à vous parjurer; vous avez de quoi vous féliciter de cette foi de voleurs et de valets de bourreau! car jusqu'ici vous avez fait tout ce qu'ont jamais fait les plus grands scélérats du monde et ce qui est ordinaire puni par la potence!

Les auteurs de ces injures si peu chrétiennes furent soutenus et choyés par les cantons catholiques, de sorte que la guerre était devenue inévitable. A Kappel et au Gubel, la haine confessionnelle fit plus de 4,500 victimes en octobre 1531. On alla jusqu'à couper en quatre quartiers et à brûler le corps de Zwingli. Les jésuites et les capucins envahirent alors la Suisse, et les premiers s'emparèrent de l'instruction dans les cantons catholiques. Les jeunes catholiques reçurent l'ordre de revenir des académies de Bâle et de Zurich, pour être remis entre les mains des jésuites. C'est ainsi, dit un historien, qu'on empêcha qu'il ne se créât des liens d'amitié entre catholiques et protestants, et que ceux qui existaient se relâchèrent, ne pouvant résister à la défiance et à la froideur. Les Confédérés se désunirent de plus en plus et ceux qui avaient reçu en frères se rencontrèrent en ennemis sous des drapeaux étrangers.

Après plus d'un siècle de discordes, on paraissait vouloir se réconcilier, quand le nonce du pape s'interposa et conjura les cantons catholiques de n'entrer dans aucun arrangement avec les hérétiques. La conséquence de cette intervention fut la première bataille de Villmergen, qui coûta la vie à 600 Bernois, victimes de la haine confessionnelle.

Les catholiques avaient remporté la victoire dans ces deux premières guerres civiles, mais la situation changea au commencement du XVIII^e siècle. Les Confédérés en vinrent aux mains pour la seconde fois à Villmergen, pour des questions confessionnelles, et les corps de 9,500 catho-

liques restèrent sur le champ de bataille. Epuisée par ces guerres de religion, la Suisse ne fut plus dès lors qu'un jouet dans la main de l'étranger, et l'ancienne Confédération disparut en 1798, ou plutôt, comme nous l'apprend l'histoire, « elle s'affaissa, cadavre inerte, aux pieds d'un général français que des Suisses eux-mêmes avaient appelés contre elle ».

L'école populaire ne pouvait pas prospérer en ces temps là. On élevait les générations pour faire de zélés protestants ou de fervents catholiques, et l'on ne demandait pas ce qui pouvait être nécessaire à l'enfant pour en faire un homme et un citoyen. Les choses en sont malheureusement restées là dans bien des contrées de la Suisse.

Le 26 novembre, jour de la votation, il n'y aura que 35 ans que la dernière guerre civile provoquée par les empiétements de l'Eglise romaine, la guerre du Sonderbund, s'est terminée par la capitulation de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald, après avoir tué ou mutilé de jeunes citoyens et des pères de famille dans la force de l'âge.

C'étaient encore les intrigues et l'enseignement des jésuites qui avaient provoqué cet odieux massacre de Suisses par des Suisses. Fidèles aux doctrines du fondateur de leur ordre et à leurs instructions, ces fanatiques avaient excité les catholiques contre leurs concitoyens réformés et leur avaient mis les armes à la main.

Ce sont les jésuites aussi qui de tout temps ont été les plus irréconciliables ennemis des écoles où les enfants de confessions différentes se trouvant réunis apprennent à se connaître et à s'aimer. Ils ont toujours enseigné et ils enseignent encore aujourd'hui: « que les parents commet-

tent un péché grave, du moins en général, quand ils envoient leurs enfants dans des écoles non-catholiques ou impies, ou les confient à un maître non-catholique ou impie, ou dépravé, pour qu'ils apprennent la science mondaine. Que de fois des parents insoucients et cruels ne se rendent-ils pas coupables de ce crime dans les temps où nous vivons? Le juge suprême leur réclamera âme pour âme au jour terrible du jugement! »

Ainsi, tous les instituteurs réformés sont placés sur la même ligne que les impies et les gens dépravés, dans un pays qui compte 1,667,109 protestants et 1,160,790 catholiques!

Nos adversaires eux-mêmes doivent reconnaître que nos citations sont absolument exactes et que nous parlons l'histoire en mains. Or, qu'est-ce que l'expérience du passé doit enseigner au peuple suisse, surtout en présence de la votation du 26 novembre? Elle doit lui apprendre:

1^o Que la patrie a été heureuse à l'intérieur, estimée au dehors, aussi longtemps que l'Etat, conscient de ses droits et décidé à les faire respecter, ne s'est pas servi de l'Eglise pour poursuivre son but, et n'a pas toléré non plus les empiétements de celle-ci dans son domaine.

« Les gens de Schwytz et d'Unterwald, dit un historien, savaient fort bien alors distinguer entre les affaires de l'Etat et les affaires de l'Eglise, et le profond respect qu'ils avaient pour le pape ne les empêchait pas de se soustraire à ses injonctions dans le domaine temporel. »

2^o Que la haine confessionnelle attisée à la suite de la réformation n'a jamais apporté à la Suisse que la discorde et la guerre civile au dedans, l'avilissement au dehors, le deuil et la honte.

3^o Que nous souffrons encore de ce mal et que la mesquinerie et la passion confessionnelle d'une part comme de l'autre se perpétuent de génération en génération, menaçant continuellement la prospérité du pays et mettant sans cesse en question ses destinées futures.

4^o Que beaucoup de forces se sont usées dans ces luttes, de sorte qu'un grand nombre de réformes économiques favorables au peuple restent encore en suspens.

5^o Qu'il faut couper le mal par la racine si l'on veut avoir quelques chances de s'en délivrer.

6^o Que pendant les luttes pour la révision, de 1873 à 1874, le peuple lui-même a trouvé le remède à ce mal, l'article scolaire, destiné à émanciper la jeunesse d'un enseignement qui lui dépeint les citoyens d'une confession différente comme éternellement damnés, l'engage à fuir leur société, à repousser leur amitié, et élargit toujours plus le fossé qui sépare les Confédérés, au lieu de le combler.

7^o Que cet article ne doit pas rester à l'état de lettre morte, mais qu'il faut qu'il devienne une réalité, et cela dans la forme la plus simple et la plus naturelle, c'est-à-dire au moyen d'une loi, sur laquelle le peuple pourrait être appelé à se prononcer en dernier ressort.

8^o Qu'une loi de ce genre ne saurait mettre la religion en danger plus qu'elle ne l'est en Suisse, mais que l'école populaire soustraite aux préoccupations confessionnelles et aux empiétements de l'Eglise doit nécessairement faire partie intégrante de notre république.

L'arrêté fédéral du 14 juin relatif à l'application de l'art. 27 de la Constitution fédérale se justifie donc pleinement et tout Suisse vraiment libéral, ayant à cœur l'avenir de son pays, doit faire tous ses efforts pour que cet arrêté reçoive la sanction populaire le 26 novembre prochain.

[Communiqué].

Dionis frères, imprimeurs-éditeurs, au Sentier.

ADRESSE
DES
MEMBRES DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE
DU GRAND CONSEIL
AUX
ÉLECTEURS DU CANTON DE VAUD.

Chers CONCITOYENS,

Le peuple suisse est appelé à prononcer son verdict au sujet de l'arrêté fédéral ordonnant une enquête sur l'état de l'instruction primaire dans chacun des cantons de la Confédération.

Vous attendez sans doute que vos représentants au Grand Conseil du canton de Vaud donneront leur opinion sur une question qui intéresse à un si haut degré l'avenir de notre chère et bien aimée patrie.

Aussi, vos députés soussignés viennent-ils en toute franchise, loyalement et sans hésitation, vous exposer leur conviction intime au sujet de l'arrêté fédéral du 14 juin 1882.

Chers Concitoyens,

L'article 27 de la Constitution fédérale, dont l'application provoque de si vifs débats au sein du peuple suisse, est dû aux longues et constantes revendications de la Suisse romande et du canton de Vaud en particulier.

Nos députations aux Chambres fédérales ont tour à tour opposé aux tentatives financières, militaires et autres de la centralisation, le principe primordial du développement intellectuel du peuple par l'instruction primaire obligatoire, gratuite et conforme aux nécessités de la démocratie.

C'est sous le souffle puissant de ces revendications glorieuses de 1789, que la Constitution fédérale actuelle proclame ces principes que le canton de Vaud a lui-même admis depuis longtemps en matière d'instruction publique.

Que veut en effet l'art. 27 dont nous nous occupons ?

Il veut que l'instruction soit obligatoire, gratuite, suffisante, placée sous la direction de l'autorité civile. Il veut que les écoles publiques de la Suisse puissent être fréquentées par les ressortissants de tous les cantons, par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir dans leur liberté de conscience et de croyance.

Ces principes sont les nôtres et nous serions heureux que chacun des Etats confédérés en eût déjà fait chez lui l'application.

C'est une éducation vraiment nationale que nous voulons, — un enseignement qui dise à tous les enfants de la Suisse : Vous êtes confédérés, vous êtes frères à quelque confession que vous apparteniez, appelés à vous trouver de plus en plus en contact les uns avec les autres dans les grandes et nombreuses assises de la nation, — vous devez par conséquent apprendre à vivre en paix, pour défendre sous le même drapeau les frontières d'une même patrie. Ce que nous voulons aussi, c'est une saine instruction éclairant de ses lumières les manifestations du suffrage universel, maître suprême de nos destinées communes.

Mais l'instruction que nous ne voulons pas, c'est l'instruction inspirée par le Syllabus, celle qui sépare en deux camps, catholiques et protestants de la Suisse, les bienheureux élus et les éternellement réprouvés, qui refuse la même sépulture pour tous, qui, en un mot, entretient la haine entre les confessions et contre toutes les conquêtes de l'Etat moderne.

Cette instruction-là, nous ne la voulons pas et, avec nous, l'art. 27 de la Constitution fédérale ne la veut pas non plus.

Les faits attristants qui donnent lieu de si nombreux recours auprès de l'Autorité fédérale, les manifestations ultramontaines qui se donnent en spectacle au monde libéral, font supposer que l'art. 27 reste lettre morte dans plusieurs Etats confédérés.

Il est permis de douter que l'instruction soit partout obligatoire, gratuite, suffisante, que partout elle soit confiée à l'instituteur laïque, à l'exclusion du maître d'école qui prend ses ordres au Vatican.

Il n'est donc de plus naturel que ces questions se présentent et qu'une solution s'impose, — rien de plus naturel que les Conseils de la nation s'en occupent, pour que le pays soit enfin éclairé par une enquête. Cette enquête, les cantons la refuseront-ils au gouvernement fédéral, quand ils n'oseraient pas la refuser à un gouvernement étranger ?

Chers concitoyens,

Vous le voyez, et par les partis aujourd'hui en présence et par l'attitude constamment prise et suivie par le canton de Vaud en matière d'instruction publique, la lutte, à laquelle nous assistons n'est pas engagée sur le terrain du fédéralisme contre l'unitarisme, la lutte n'existe pas entre les cantons et la Confédération, — non, — la lutte se produit entre l'esprit moderne, l'esprit de progrès, de lumière, dont l'art. 27 de la Constitution fédérale est l'expression, et l'esprit d'obscurantisme qui, à côté des écussons cantonaux et au-dessus de la croix blanche de la patrie, voudrait placer les emblèmes du pape et les symboles ultramontains.

Voilà la lutte à laquelle nous assistons.

Chers concitoyens,

Ne laissons pas égarer notre opinion par les dangers imaginaires et les fausses accusations inventées par les adversaires de l'art. 27. N'empêchons pas, par un vote négatif, que le pays soit éclairé, comme il en a le droit, ne nous déjugons pas de notre passé politique, — le canton de Vaud est l'enfant de la révolution française, il ne méconnaîtra pas son origine, — restons, comme en 1847, au premier rang des défenseurs de nos libertés contre les déchéments d'un Sonderbund renouvelé. — Ne renions pas le vote unanime de notre députation vaudoise, qui n'a fait que marcher sur les traces de ses devanciers et des hommes éminents qui ont jeté le plus d'éclat sur notre cher canton de Vaud.

Acceptons l'enquête comme une œuvre de progrès et de patriotisme à laquelle sont conviés tous les cantons, pour le plus grand bien de la commune patrie.

C'est par l'instruction que les cantons, forts eux-mêmes, fortifieront le faisceau fédéral.

Notre devoir est donc tracé. Franchissons unis et résolus cette nouvelle étape de la démocratie, secouons encore une fois le jong ultramontain, trouvons-nous tous au scrutin le 26 novembre pour voter :

OUI
AUX NATIONS INSTRUITES LA VICTOIRE.
UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !
Vive le canton de Vaud !
Vive la Confédération suisse !
Lausanne, 6 novembre 1882.

Cette adresse est signée par environ 140 députés vaudois parmi lesquels nous remarquons les noms de MM. PIGUET Georges-Louis, PIGUET John-César et ROCHAT Gustave.

CHRONIQUE LOCALE

CONFÉRENCE SUR L'ART. 27.

Malgré le mauvais temps environ 150 citoyens se trouvaient réunis dimanche dernier dans la grande salle de l'Hôtel de l'Union au Sentier, pour assister à la conférence sur l'application de l'art. 27, provoquée par les soins du comité de l'association démocratique de La Vallée et à laquelle ont bien voulu prendre part M. M. Soldan juge cantonal et Rogier avocat à Lausanne.

L'assemblée était présidée par M. G. L. Piguët député. M. Soldan, dans un brillant exposé qui n'a pas duré moins de 2 heures, a traité à fond la question qui depuis quelque temps passionne si vivement les esprits en Suisse. Il commença par faire ressortir toute l'importance de l'instruction dans un pays comme le notre où le peuple est souverain et où le suffrage universel règne dans la plus large acception du mot. Pour que le bulletin de vote, dit-il, puisse devenir une arme suffisante qui ne se retourne pas contre celui qui la manie, pour que le référendum puisse réellement déployer tous ses bienfaits, il faut que l'électeur soit éclairé, instruit et à même de juger sainement les questions sur lesquelles il est appelé à se prononcer.

L'orateur rappelle ensuite les origines de l'article 27 ; il démontre que cet article est sorti des entrailles mêmes du peuple, qu'il a été inscrit dans la constitution fédérale en suite de pétitions populaires et a eu pour parrains tous ou presque tous les députés de la Suisse romande.

Reprenant tous les points de la disposition constitutionnelle, il fait ressortir que l'instruction primaire restera en tous cas entre les mains des cantons, puisque ce droit leur est garanti par l'art. 27 lui-même et qu'une loi qui méconnaîtrait ce principe serait inconstitutionnelle. — Il explique en citant des faits, comment on interprète dans certains cantons catholiques, cette disposition de l'art. 27 qui dit que l'instruction doit être suffisante ; il rappelle en passant les guerres et massacres causés en Suisse par les querelles confessionnelles.

La loi sur l'école primaire. fin.

M. Soldan explique ensuite que les nombreux recours parvenus au Conseil fédéral prouvent que l'inconfessionnalité et la laïcité de l'école ne sont pas encore partout un fait accompli et que contrairement à cette disposition de l'art. 27, qui veut que l'école soit placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile, le clergé a encore dans plusieurs cantons la haute main dans les écoles et qu'il les dirige à son gré.

Passant à un des plus importants griefs élevés par les détracteurs de l'arrêté du 14 juin qui contestent à la confédération le droit de faire une loi, l'orateur démontre que le système des recours est très défectueux, qu'il est très onéreux pour le pays par le fait du temps précieux que ces recours font perdre à l'Assemblée fédérale, que, du reste, ce système peut prêter à l'arbitraire car il n'est guère possible qu'une assemblée qui subit des modifications à chaque réfection, puisse, dans chaque cas particulier, prendre des décisions exactement conformes les unes aux autres et empreintes de la même équité; du reste, dit-il, chacun ne peut pas adresser des recours au Conseil fédéral et beaucoup sans doute, sont, par leur position dépendante, obligés de souffrir sans oser se plaindre.

Examinant la constitutionnalité de la loi, M. SOLDAN prouve, en citant divers articles de la Constitution fédérale, que le mot *mesures* qui se trouve dans plusieurs de ces articles ainsi que dans l'art. 27, a permis de faire différentes lois sans que personne ait songé à en contester la constitutionnalité. Il réfute le dire des conservateurs qui représentent M. M. DUBS et BLUMER comme ayant été complètement opposés à l'élaboration d'une loi scolaire et cite une lettre de M. MOREL juge fédéral, ancien collègue de M. BLUMER, qui au contraire, reconnaît formellement la compétence de la confédération en matière de loi sur l'instruction publique.

Il répète que cette loi serait en tous cas appliquée par les cantons et que les manuels fédéraux, inspecteurs, bacheliers scolaires, sont tout autant d'inventions faites par les conservateurs pour les besoins de leur cause.

Du reste, explique très bien M. SOLDAN, la loi n'est pas en question; le peuple suisse aura, simplement à se prononcer le 26 novembre sur l'arrêté du 14 juin qui donne à la Confédération le droit et les moyens de faire une enquête; cette enquête dira si une loi est nécessaire ou non.

L'orateur déclare que quant à lui, il croit la loi absolument nécessaire; les examens de recrues qui démontrent que dans certains cantons le nombre des illettrés est encore considérable; ce qui se passe dans le canton du Valais, où de pauvres instituteurs n'ayant qu'un traitement de fr. 200 à 300 par an sont obligés de chercher dans différents métiers un complément à leurs moyens d'existence ce qui les empêche naturellement de donner à l'école tous les soins qu'elle réclame; l'enseignement donné dans les écoles catholiques représentant les réformateurs comme ayant été des gens corrompus, voleurs, ayant préféré réformer la religion plutôt que de se réformer eux-mêmes, enseignement semant la haine entre les confessions; le remplacement de régents par des sœurs enseignantes appartenant à des ordres sinon affiliés aux jésuites ayant du moins exactement les mêmes principes et règlements, tout cela, dit l'orateur, nécessite une loi qui, permetto au Conseil fédéral d'appliquer d'une manière uniforme l'art. 27 de la Constitution fédérale et empêche que cet article reste à l'état de lettre morte dans quelques cantons qui préfèrent obéir à un souverain étranger plutôt qu'à la constitution de leur pays.

M. Soldan aborde ensuite le grand reproche que l'on fait à nos législateurs fédéraux de vouloir chasser Dieu de l'école; il rappelle à ce sujet les déclarations de M. M. Schenk et Numa Droz qui ne veulent pas que l'enseignement religieux soit exclu de l'école mais qu'il soit donné de manière à unir et non à désunir les citoyens de notre pays.

Il donne connaissance de diverses déclarations émanant de personnages catholiques importants, érigent par contre l'intolérance en principe et s'en glorifiant comme d'une vertu.

Qu'on ne s'y trompe pas, s'écrie-t-il, la lutte qui aura lieu dimanche prochain n'est qu'une des phases de celle qui dure depuis plusieurs siècles entre l'esprit de progrès d'une part et l'esprit de ténèbres de l'autre. On l'a si bien compris à l'étranger, que l'on suit avec une grande attention et même avec anxiété ce qui se passe en Suisse dans ce moment; le chef du parti ultramontain allemand a même laissé échapper cette phrase significative: *si le peuple suisse vote non le 26 novembre, ce sera un grand triomphe pour la papauté.*

L'orateur rappelle ensuite que l'arrêté du 14 juin a été accepté non seulement par les députés démocrates mais aussi par tous les députés conservateurs protestants du Conseil national, que cet arrêté vient d'être recommandé au peuple vaudois par une adresse signée d'environ 140 députés

au Grand Conseil, parmi lesquels se trouvent 3 des députés de la Vallée MM. Georges-Louis MIGUET, John-César FIGUET et Gustave ROCHAT et il espère que dimanche prochain le peuple suisse en général, le canton de Vaud et la Vallée en particulier, marcheront avec leurs représentants et seront avec eux pour le progrès, contre l'intolérance et le fanatisme.

Des braves chaleureux accueillent la fin du discours de l'honorable juge cantonal.

M. MICHAUD-MASSY, instituteur à l'Orient-de-l'Orbe prend la parole pour déclarer qu'il croit que le Conseil fédéral est suffisamment armé par l'article 27 lui-même pour faire exécuter les dispositions du dit article, qu'il ne voit par conséquent pas l'utilité de l'arrêté du 14 juin et qu'il votera non dimanche prochain.

M. ROGIER avocat répond à M. MICHAUD-MASSY et dans une éloquente péroraison, combat le dire de ce dernier; il démontre que le Conseil fédéral n'est pas suffisamment armé par l'art. 27; que les contraventions au dit article ne peuvent actuellement être connues et constatées que par les recours qui parviennent aux Chambres fédérales; que l'instruction de ces recours est souvent fort longue et fait perdre à nos hautes autorités un temps précieux qu'elles pourraient employer utilement pour le plus grand bien économique de notre pays.

Catholique de naissance, s'écrie l'orateur, j'ai fréquenté les écoles du canton de Vaud sans jamais entendre un mot blessant pour ma religion et je voudrais que cette large tolérance fût appliquée dans toute l'étendue de la Confédération — M. Rogier démontre ce qui s'est fait en France pour l'instruction publique; avec quel intérêt on a suivi chez nous les discussions qui ont eu lieu au sujet du programme Ferry et il ne pense pas que la vieille république suisse veuille, en matière d'instruction publique, rester en arrière de la jeune république française. Il s'étend ensuite longuement sur le reproche de vouloir chasser Dieu de l'école; il dit que le peuple suisse, que ses représentants qui ont voté et recommandé l'arrêté, ont des sentiments religieux trop profonds pour que l'enseignement de la religion n'ait plus sa place marquée dans nos écoles, mais dit-il, il faut que cet enseignement fasse connaître aux enfants de notre pays que, quoique de confession différente, ils sont tous enfants du même Dieu, qu'au lieu de semer la haine et la discorde entre les confédérés, il leur apprenne à s'aimer, à s'estimer et les unisse tous dans un même sentiment de confraternité et de patriotique amitié.

Des applaudissements prolongés saluent la fin de ce beau discours qui produit une émotion profonde dans l'auditoire et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée se termine par les 2 résolutions suivantes:

- 1^o Elle décide à l'unanimité moins 10 voix de voter OUI dimanche 26 courant et d'engager tous nos concitoyens à faire de même.
- 2^o Elle exprime à l'unanimité ses remerciements à M. M. Soldan et Rogier.

Dans une réunion privée qui eut lieu après la conférence, M. MICHAUD-MASSY, ensuite d'explications échangées avec les deux honorables conférenciers, se déclara partisan de l'enquête et nous fit tenir le lendemain la déclaration ci-après.

« Après avoir constaté que la votation de dimanche 26 courant ne porte pas sur une loi fédérale, qui n'est ni faite ni en question dans ce moment, mais qu'il s'agit d'une simple enquête, je déclare donc mon adhésion à cette enquête.
Orient-de-l'Orbe, lundi 20 novembre 1883.

(signé) MICHAUD-MASSY.

Honneur donc à ce brave citoyen qui ne craint pas de reconnaître publiquement qu'il s'était trompé.

A 9 1/2 heures du soir, MM. SOLDAN et ROGIER partaient pour le Pont où la population les attendait et donnaient malgré l'heure tardive, une seconde conférence qui eut également beaucoup de succès et a convaincu tous les auditeurs présents de la nécessité de voter OUI dimanche prochain.

Les bancs d'école et la santé des enfants.

CHRONIQUE LOCALE

Quelques mots sur les bancs d'école, leur importance au point de vue de la santé des élèves et sur l'utilité de la gymnastique.

Il est de notoriété publique que les bancs d'école mal construits peuvent être nuisibles au développement normal du corps de l'enfant ; mais jusqu'à quel point cette assertion est juste, peu de personnes encore sont exactement renseignées à cet égard. Je me permettrai donc d'exposer la chose en traits raccourcis :

Le banc d'école doit être construit de telle façon qu'il force l'élève, qui écrit ou qui lit, à tenir le *buste droit*, dont l'équilibre sera ainsi maintenu presque exclusivement par son propre poids. L'élève n'a de cette manière aucunement besoin d'avoir recours à un effort musculaire quelconque pour se maintenir droit, et il peut travailler longtemps sans fatigue. En outre, la colonne vertébrale conservera sa courbure normale, les yeux resteront dans un éloignement convenable des livres et des cahiers et la poitrine pourra respirer librement.

Pour constater la défectuosité de nos bancs d'école, entrez dans une classe quelconque et vous verrez les grands et les petits élèves assis l'un à côté de l'autre, l'un allongeant ses longues jambes sous la table, l'autre ne pouvant toucher le sol de ses pieds.

Les principaux défauts de ces bancs d'école sont :

- a) La trop grande hauteur de la table.
- b) L'éloignement trop considérable entre le banc et la table.
- c) La hauteur défectueuse du banc.
- d) L'absence d'un appui convenable.

Ces bancs mal construits ont pour effet que le tronc n'étant plus tenu droit par la force de son poids, l'élève est obligé, pour lire ou écrire, de pencher la tête, les épaules et la colonne vertébrale en avant, puis se fatiguant dans cette fautive position, il finit par s'appuyer contre la table soit avec les bras, soit avec la poitrine.

Cette position que l'élève prend continuellement, (grâce à la défectuosité du banc) malgré tous les avertissements du maître, est *pernicieuse à sa santé* ; elle forme le point de départ de nombreuses maladies.

Les principales sont :

- 1° Un grand nombre de *déviation de la colonne vertébrale* qui ne conserve plus la ligne médiane du corps, mais se courbe dans la partie thoracique soit en avant (lordose), latéralement (skoliose), en arrière (kyphose). Il faut savoir en effet que pendant cette période de la vie où les enfants fréquentent l'école, leurs os sont encore *flexibles* et que ces derniers, encore en croissance, peuvent acquérir facilement une forme anormale sous l'influence de la pression et de l'action musculaire.

Assistez plutôt à une sortie des élèves de l'École industrielle et vous pourrez constater *de visu* que plusieurs jeunes filles et garçons ont une déviation de la colonne vertébrale, visible même à travers les habits !

2° La *myopie*, dont l'existence presque nulle dans les classes inférieures devient *très fréquente* dans les classes supérieures.

La myopie n'est pas sans importance, comme on le croit vulgairement, car tout œil atteint à un *haut degré* de la myopie est un œil *malade*. Il n'est pas rare que l'acuité visuelle diminue peu à peu et qu'il se développe ce qu'on appelle la « myopie progressive », très dangereuse pour la vue parce qu'elle se complique facilement d'hémorragies internes de l'œil et d'inflammation de la rétine.

3° La *phthisie pulmonaire* qui doucement et traitreusement se développe chez l'enfant, qui, lorsqu'ayant déjà une prédisposition héréditaire, est obligé, pendant une bonne partie de la période de croissance, d'être assis sur des bancs défectueux dans une position où les poumons comprimés ne peuvent se dilater convenablement, — et cela dans des locaux *trop petits*, remplis le plus souvent d'une atmosphère malsaine et nauséabonde.

Et l'on s'étonne encore que lors du recrutement annuel, le quart ou le tiers des recrues soient renvoyées pour anémie, insuffisance du thorax, débilité générale, voire même phthisie commençante !

Il y aurait encore bien d'autres maladies à énumérer, que l'enfant peut acquérir à l'école, mais je pense en avoir assez dit pour que les pères de famille, soucieux de l'avenir de leurs enfants, prennent aussi soin de leur santé, à mes yeux toute aussi précieuse pour le combat de la vie que la possession d'une foule de

connaissances, quelques-unes sans doute importantes pour le développement intégral de l'intelligence, d'autres par contre parfaitement inutiles et même nuisibles.

A vous, messieurs les membres de la commission d'école, au lieu de chercher à élargir les programmes scolaires, à prendre l'heureuse initiative de changer cet ordre de choses pernicieux pour le développement tant physique qu'intellectuel de nos enfants ! A cet effet, faites construire des bancs d'après les principes hygiéniques modernes ; faites exécuter par les instituteurs, à chaque rentrée des classes, (2 fois par année) un *mesurage* des élèves avant de les placer, ainsi que cela se pratique dans beaucoup d'autres cantons, Bâle, Zurich, etc., veillez à ce que le nombre des élèves d'une classe ne soit pas trop élevé, à ce que les locaux soient bien éclairés, bien aérés, et en hiver chauffés *raisonnablement* (pas avec des fourneaux de fer ! un thermomètre dans chaque classe, s'il n'y en a pas). En outre, en s'inspirant de l'excellent proverbe : « esprit sain dans un corps sain, » mettez en honneur au plus vite la culture de la *gymnastique* qui active les fonctions digestives, fortifie la musculature, redresse le corps, repose l'esprit et donne ainsi la gaieté, le contentement et l'amour du travail.

Sentier, ce 19 avril 1886.

Docteur YERSIN.

L'éducation des enfants.

Dans une magistrale conférence, prononcée à Paris, l'éminent pédagogue M. Vessiot expose avec un art inimitable ce qu'il faut entendre par l'éducation en général. Sans la définir d'une façon précise, — ce qui n'est pas possible, — il en inculque le sentiment par les nombreux et judicieux exemples qu'il donne, opposant l'homme éduqué et stylé avec le manant, avec les multiples *quiconque* qui se croient tout permis, ignorant que, si nous sommes libres, notre liberté n'est jamais que relative, qu'elle ne peut exister pour tous qu'à la condition restrictive d'être forcément limitée par les droits du prochain.

Nous avions eu un instant l'intention de présenter à nos lecteurs une réédition de cet excellent et plantureux discours. Mais réflexion faite, nous avons dû y renoncer, — tant le sujet est compact, tant il est de ceux dont il faut tout citer et ne rien retrancher, ni même commenter.

Malgré cela, rien n'empêche que nous emprunions le titre de l'auteur, certain de lui rester extrêmement inférieur, mais animé d'intentions non moins excellentes.

M. Vessiot est à Paris. Il voyage, à pied, en train, en omnibus...; il passe une nuit à l'hôtel, cherchant le repos qu'il ne trouvera pas... Tout cela pourquoi et comment ? Parce qu'il vit entouré d'individus de toutes classes et de tous tons, totalement étrangers aux éléments éducatifs les plus rudimentaires. Poussé par l'égoïsme, cette caractéristique de notre espèce toujours plus accusée dans sa hêdre à mesure que le temps succède au temps, l'homme s'arrange et se comporte de plus en plus comme s'il était seul. L'idée que les aises extraordinaires qu'il prend pourraient gêner les autres ne lui vient même pas. S'il voyage, peu lui importera que les coussins des wagons soient domageables ou non, il s'étendra confortablement en allongeant sur eux ses bottes empoussiérées ou crottées. Son successeur a évidemment pour les approprier mis tout exprès son plus bel habit ou sa robe la plus élégante. A l'hôtel où je paie un sommeil qui va m'être refusé, c'est un remue ménage que minuit n'arrête point : le repos après lequel j'aspirais s'est soudain transformé en un supplice intolérable.

Et notez bien qu'aucun des auteurs de ces désagrèments n'y apporte malice. C'est un excellent garçon qui siffle, en rentrant, le refrain qu'il a retenu au café-concert, sans se douter un seul instant que son organe, tant musical soit-il, paraît insupportable à son voisin de chambre qui se meurt de sommeil. C'est un petit écolier qui ne cesse de s'ébattre en criant dans le salon même où sa mère s'entretient avec vous. C'est...

J'en arrive aux petits, un peu tard, il est vrai, mais cet exode m'était nécessaire.

L'enfant est un copiste, ou mieux un miroir. Il reflète tout ce qu'il voit, le bien comme le mal, — plutôt le mal disent d'aucuns, peu tendres pour l'enfance blonde et bouclée. — Ce qu'il voit faire, il le reproduit, l'imité sans se demander si c'est bon ou mauvais, fort surpris même, dans ce dernier cas, si ses polissonneries lui attirent une ou plusieurs claques généralement bénignes et plus apparentes que réelles.

Claquer c'est bien, assurément. Mais l'enfant est-il toujours le vrai coupable ? La calotte qu'il vient de recevoir lui sera profitable, en ce sens qu'il y réfléchira avant de commettre de rechef

la sottise qui la lui a valu, mais elle n'établit nullement sa culpabilité.

Disons, de suite, que ces réserves ne signifient absolument pas que nous prenions, contre les parents, la défense systématique des enfants. Loïn de là. Mais, nous pensons, — et nous ne sommes pas le seul, — que, pour bien éduquer les siens, il faut tout d'abord s'observer soigneusement soi-même, ayant sans cesse à l'esprit que l'enfant, par sa nature et ses dispositions, ne manquera pas de devenir un second exemplaire de votre propre personnalité.

Voilà qui est de notoriété vulgaire. Chacun le sait et nous le répétons que pour mémoire.

Mais, va-t-on nous demander : à quoi voulez-vous donc en venir ? Que nous reprochez-vous ? Comment estimez-vous que nous devions nous comporter vis-à-vis de nos enfants ?... Oh ! oh ! pas trop de questions à la fois, autrement, il nous devient impossible de répondre à aucune.

Nous sommes d'ailleurs disposés à prendre ce dernier parti. Nous n'avons point la compétence voulue pour ériger des systèmes d'éducation. Au surplus, ce n'est point la mission qui nous incombe. Notre devoir est de signaler le péril quand nous croyons l'apercevoir ; l'erreur, quand elle nous paraît manifeste ; la négligence, quand elle nous semble coupable et de nature à compromettre gravement les intérêts de la société.

Eh bien ! qu'on ait le courage de la reconnaître, c'est là que nous péchons, *chez nous tout spécialement*. C'est la négligence déplorable des parents envers les devoirs que leur impose la famille qu'il faut rendre responsable de l'éducation détestable, ou mieux de l'absence totale d'éducation qui est la navrante caractéristique de la génération qui s'élève sous nos yeux.

On semble ne pas voir ; on laisse aller, jugeant que tout est pour le mieux quand, lorsqu'ils vous incommode, vous expédiez vos enfants d'un ton qui n'admet pas de réplique d'abord, et, qu'ensuite, vous croyez devoir exprimer par un vocable introuvable dans les meilleurs dictionnaires à l'exception peut-être du glossaire des rues. Après cela, vous serez étonné, vous vous courroucerez même à l'ouïe d'un terme quelque peu scabreux que la bouche inconsciente de votre mioche laissera échapper sans aucunement se douter de sa signification et uniquement par esprit d'imitation. Où donc est-il ici le coupable ?

Et vous, père ou mère de famille, estimez-vous sérieusement éduquer votre enfant en tolérant partout, à table, en compagnie, son incessant bavardage, en l'autorisant à s'immiscer dans toutes vos conversations, en lui laissant prendre, de ce chef, des airs d'importance qui seraient simplement ridicules s'ils n'étaient préjudiciables à l'enfant lui-même qui ne s'en rend pas compte et qui, tôt ou tard, en sera la victime.

J'arrête ici. Les exemples sont légion des jeunes gens que nous avons connus et qui, pourtant bien doués, se sont vus dans l'impossibilité de se faire agréer dans aucune administration et cela, grâce à leur caractère mal fait, à leurs manières déplaisantes, à mille petits riens enfin qu'une éducation bien entendue aurait éliminés sans retour.

Mais nous ne voulons citer aucun nom, tenant de demeurer dans les généralités. Chacun nous comprendra et tous apprécieront, en ce sens, nos tendances. C'est à chacun aussi et à tous qu'il appartient de leur donner la sanction pratique immédiate sans laquelle il eut tout autant valu ne rien écrire du tout.

QUESTIONS SCOLAIRES

« La Société d'hygiène de Genève a consacré dernièrement plusieurs séances à l'importante question de l'hygiène intellectuelle des enfants dans les écoles. Une commission composée de M. Bouvier, secrétaire du département de l'Instruction publique, de M. le D^r Duntan, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine, et M. le D^r C.-L. Wartmann, a soumis à la Société une série de thèses dans lesquelles se trouvent exprimées, sous forme d'aphorismes, les principales conditions d'une bonne hygiène intellectuelle dans l'école.

Ce sont ces thèses, qu'après mûre discussion, la Société d'hygiène vient recommander à l'attention de ceux qui s'intéressent au sort de notre jeune génération et que nous recommandons à notre tour à nos instituteurs.

Il est incontestable que notre système éducatif a présenté jusqu'ici de graves lacunes au point de vue de l'hygiène. Il est temps d'y porter remède, car la lutte pour l'existence et la concurrence sous toutes ses formes exigent de plus en plus « des esprits sains dans des corps sains. »

Quelques excellents que puissent être à cet égard les règlements et les programmes scolaires, ils ne sauraient être efficaces sans le concours actif et l'initiative personnelle des instituteurs. Il n'est donc pas superflu de présenter ici, sous une forme concise, le résultat des observations et des travaux de ceux qui ont fait de l'hygiène scolaire une étude spéciale.

La rupture d'équilibre qui existe chez nous entre le travail intellectuel et l'hygiène corporelle doit attirer sérieusement l'attention des parents et du corps enseignant. Le cerveau de l'enfant est un organe souple, il est vrai, mais pour cela même extrêmement délicat. Le surmener, c'est le condamner à végéter, quelquefois pour la vie. Heureux encore l'enfant chez lequel cet abus ne laisse pas une empreinte indélébile sur la santé physique. L'anémie et tout son contingent de maux chroniques est trop souvent l'héritage le plus net qu'emportent des écoles tels jeunes gens et surtout telles jeunes filles d'un tempérament peu robuste.

Il est actuellement reconnu que les populations chez lesquelles on tient le plus compte des exigences de l'hygiène scolaire sont celles où la force de résistance intellectuelle et physique des adultes se trouve être la plus réelle; c'est à ces populations qu'appartient l'avenir, aux autres la décadence. Les questions d'hygiène scolaire sont donc des questions vitales.

Les thèses qui suivent, et que nous extrayons d'un rapport imprimé, visent surtout la durée et la nature de l'enseignement.

I

Chaque leçon doit être donnée de telle sorte que l'enfant soit alternativement actif et passif, c'est-à-dire qu'il soit mis en demeure de parler, d'écouter et d'appliquer l'enseignement donné. L'enseignement ne doit jamais être dicté d'une manière absolue.

II

L'enseignement doit être varié le plus possible et distribué de manière que les leçons qui se succèdent lassent appel à des facultés différentes. On évitera les travaux écrits prolongés.

III

La nature de l'enseignement ne doit jamais dépasser la portée intellectuelle de ceux auxquels il s'adresse. L'âge et le sexe des élèves constituent à cet égard des indications qu'il faut respecter dans le choix des objets et des méthodes d'enseignement.

IV

La mémoire ne doit pas être surmenée; faculté maîtresse du jeune enfant, elle doit être exercée et disciplinée, mais elle doit céder graduellement la place au raisonnement à mesure que l'élève gagne avec l'âge les degrés supérieurs. L'éducation des sens et le développement des facultés d'observation doivent occuper une place importante dès les premiers degrés de l'Instruction.

V

Il ne doit être donné à apprendre que des choses bien comprises et pour graver sans fatigue un fait dans la mémoire, mieux vaut une leçon orale intéressante qu'une mémorisation.

VI

Les devoirs à domicile doivent être très limités et ne porter que sur les branches essentielles du programme. Ils seront proportionnés à l'âge de l'enfant; ils devront pouvoir être faits avec goût et plaisir et satisfaire aux exigences de la qualité plutôt qu'à celles de la quantité. Le pensum doit en général être prohibé et doit, dans tous les cas, faire appel à l'intelligence de l'enfant.

Les abus contre lesquels il est plus que temps de s'élever sont le fait moins des hommes que des institutions. Aujourd'hui, le maître sait qu'il sera jugé non d'après son travail et ses capacités, mais d'après les succès remportés par ses élèves au bout de l'an. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'il soit entraîné malgré lui, pour ainsi dire, à consacrer son temps et ses peines à entasser dans la tête de ceux qui lui sont confiés, la plus forte somme possible de connaissances?

Quant au développement général de l'enfant, quant à l'éducation de ses aptitudes et de ses facultés, ce sont là des choses de longue haleine, qui ne se constatent ni dans les examens ni dans les concours, et dont, par conséquent, on ne sait aucun gré à l'instituteur. Est-il doublé ou triplé l'énergie morale ou la puissance intellectuelle de ses élèves, il ne passera jamais que pour un piètre pédagogue s'il n'a pas su se constituer dans sa classe une élite de forts en thème.

En somme, tant qu'on aura pas modifié profondément notre système éducatif, la jeunesse de nos écoles sera dans des conditions hygiéniques absolument défectueuses.

Le jour où l'on comprendra que le cerveau d'un enfant est un organe pour lequel, comme pour tous les autres organes, la fatigue accumulée devient fatalement une cause de débâcle organique, le jour où l'on verra véritablement que l'Instruction ait pour but de rendre l'enfant plus fort au point de vue physique, plus puissant par l'intelligence et plus conscient de son devoir, ce jour verra se réaliser un progrès énorme, il sera l'aurore du relèvement physique et intellectuel de la jeunesse de nos écoles.

Dans une récente séance de l'Académie de médecine de Paris, le 14 septembre dernier, a été discutée par les hommes les plus éminents et les plus compétents en cette matière, la question du « surmenage intellectuel dans les écoles de la France ». L'assemblée a été unanime sur l'urgence des réformes à introduire, mais la conclusion de tout ceci, unanime aussi, a dû être qu'il n'y a pas d'espoir de voir introduire ces réformes, car toutes les tentatives se buttent infailliblement à la routine invétérée du corps enseignant! M. le D^r Rochard, ayant fait une tentative auprès du Ministre de l'Instruction publique lui-même, ce dernier reconnut le bien-fondé de son désir, mais lui fit remarquer que la réforme était des plus difficiles et cela parce qu'elle devrait porter autant sur l'urgence des réformes à introduire, mais la conclusion de tout ceci, unanime aussi, a dû être qu'il n'y a pas d'espoir de voir introduire ces réformes, car toutes les tentatives se buttent infailliblement à la routine invétérée du corps enseignant! M. le D^r Rochard, ayant fait une tentative auprès du Ministre de l'Instruction publique lui-même, ce dernier reconnut le bien-fondé de son désir, mais lui fit remarquer que la réforme était des plus difficiles et cela parce qu'elle devrait porter autant sur les instituteurs que sur les institutions. Voilà qui est peu encourageant! Néanmoins nous osons compter avec confiance sur le concours actif de nos instituteurs pour la réalisation de progrès réclamés par le bon sens et par tous les pères de familles qui ont à cœur la santé physique, intellectuelle et morale de leurs enfants.

La commission des écoles du Chenit
au corps enseignant de cette commune.
(Année scolaire 1888-89.)

Les jours et heures d'école sont fixés comme suit:

Dès la rentrée de mai à octobre, de 7 1/4 h. à 11 heures du matin et de 1 1/4 h. à 4 h. après-midi; d'octobre au 1^{er} février, de 8 1/4 à 11 1/4 h.; dès le 1^{er} février, de 8 h. à 11 h. et tout l'hiver de 1 à 4 h. après midi. Les enfants nés postérieurement à 1881 ne seront pas admis à l'école.

Ces heures seront suivies exactement, l'entrée et la sortie à l'heure juste. Deux récréations d'un quart d'heure chacune seront données aux élèves pendant la matinée. Aucun d'entre eux ne pourra en être privé, sous quelque prétexte que ce soit.

Le tableau journalier des leçons sera dicté aux élèves, affiché dans la salle et suivi régulièrement.

Les tableaux d'absences devront indiquer l'âge des élèves et être remis chaque 1^{er} jour du mois à l'un des membres de la commission des écoles.

Dans chaque classe il y aura un registre où les membres de la commission inscriront leurs visites et observations, s'il y a lieu.

Les carnets scolaires seront tenus comme l'indique le règlement, c'est-à-dire toutes les rubriques 4 fois par an et chaque mois pour les absences et la conduite.

Les leçons de couture seront surveillées par les dames qui ont procédé aux examens de cette année; elles seront admises dans les classes au même titre que les membres de la commission.

Mobilier des écoles et tenue des élèves.

Dès que les bancs d'école auront été transformés les instituteurs mesureront tous les élèves de leurs classes, au commencement de chaque semestre, pour leur assigner à chacun sa place suivant sa taille d'après le tableau ci-après:

N° des bancs	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Grandeur des élèves	1.00	1.11	1.21	1.31	1.41	1.51	1.61	1.71
	1.10	1.20	1.30	1.40	1.50	1.60	1.70	1.80

Tenue de l'élève.

Pendant qu'il écrit, l'élève doit rester appuyé contre le dossier, occuper toute la profondeur du banc et ne se pencher ni à droite, ni à gauche, ni en avant, le cahier placé devant le milieu du corps, dans la direction oblique de gauche à droite, pour former avec le bord du cahier et celui de la table un angle de 40 degrés, de telle façon que les jambages de l'écriture tombent perpendiculairement à la table. Le bras droit ne doit pas rester accolé au corps, mais se mouvoir librement pendant que le bras gauche repose sur la table et fixe le cahier.

Pour la lecture la position est la même avec cette différence que l'élève tient son livre de telle façon que ses deux avant-bras reposent sur la table.

Pour les réceptions, et en général pour toute interrogation, l'élève doit sortir du banc et se tenir debout.

De la vue, de l'ouïe et de la voix.

Les élèves myopes et ceux qui ont l'acuité visuelle faible seront placés dans les premiers bancs, mais toujours correspondant à leur taille. Pour l'écriture, la lecture et le dessin éviter avec soin l'excess et l'insuffisance de la lumière. Le maître doit écrire au tableau noir, lettres et chiffres, très distinctement en gros caractères. Les élèves atteints de surdité partielle devront être placés dans le voisinage du pupitre.

Les élèves, filles et garçons, dont la voix change peuvent être dispensés du chant; en tous cas leur voix sera ménagée et pour tous les élèves éviter de pousser la voix.

Devoirs à domicile.

Dans les deux premières années d'école on doit faire abstraction complète de travaux à domicile ou s'en tenir à quelques rares et légers exercices de mémoire sur des travaux déjà préparés en classe.

Dans les 3^e et 4^e années, 30 minutes par jour soit 3 heures par semaine.

Dans la 5^e et 6^e années, 1 heure par jour, soit 6 heures par semaine.

Dans les 7^e et 8^e années, 1 1/2 heure par jour, soit 9 heures par semaine.

~~Doit faire abstraction complète de travaux, à domicile ou s'en tenir à quelques rares et légers exercices de mémoire sur des travaux déjà préparés en classe.~~

~~Dans les 3^e et 4^e années, 30 minutes par jour soit 3 heures par semaine.~~

~~Dans la 5^e et 6^e années, 1 heure par jour, soit 6 heures par semaine.~~

~~Dans les 7^e et 8^e années, 1 1/2 heure par jour, soit 9 heures par semaine.~~

Ce tableau est donné pour la moyenne de la classe et comme un maximum qui ne sera pas dépassé. Pour les filles, dès l'âge de 12 ans il sera réduit de moitié.

Il ne sera jamais donné de travail aux élèves entre la classe du matin et celle de l'après-midi ainsi que pendant les dimanches, les jours fériés et les vacances. Les tâches de punition écrites à faire à la maison sont interdites, à moins qu'il ne s'agisse de refaire un travail exécuté malproprement par l'élève; cette copie ne devra pas excéder une page ordinaire d'écriture.

Une punition quelconque doit toujours exercer l'intelligence de l'enfant. Les élèves ne pourront pas être retenus plus d'un quart d'heure après l'école du matin et ne seront jamais privés de leur repas de midi.

Il est recommandé aux maîtres d'exiger que les travaux écrits soient exécutés avec soins et aussi bien faits que l'élève le peut; éviter une écriture rapide, surtout pendant les premières années d'école.

Congés éventuels pendant les chaleurs et courses.

Pendant les chaleurs le maître doit peu mettre à contribution l'activité intellectuelle des élèves et réduire encore les travaux à la maison; quand il fait très chaud (25 degrés centigrades) faire l'école en plein air; en outre, les courses scolaires, en été sur la montagne, en hiver sur la glace, sont recommandées surtout pour les classes inférieures et moyennes; elles doivent servir d'auxiliaire à l'enseignement du maître.

Température dans les classes.

Un thermomètre sera placé dans chaque classe à 1^m50 de hauteur, à l'endroit où l'on suppose qu'est la température moyenne de la salle. La température d'une salle d'école ne doit pas, en hiver, être inférieure à 14 degrés centigrades, ni dépasser 17. Une cuvette remplie d'eau sera placée sur chaque poêle en fer. Aucun élève ne sera placé dans le voisinage immédiat du fourneau, afin de le préserver du rayonnement intense de la chaleur.

Habillement.

Sont proscrits d'une façon absolue dans les classes, le port des bonnets, cache-nez, foulards, châles, capuchons, manteaux, qui ne font qu'effeminer et rendre très sensibles au froid ceux qui en font usage.

Aération.

La salle d'école doit être aérée chaque jour, non-seulement pendant les récréations, mais une heure après chaque classe. Les élèves doivent tous sortir et aller s'ébattre au dehors à

chaque récréation, à l'exception de ceux qui sont malades.

Pendant les grands froids, les portes et fenêtres ne seront ouvertes que le strict nécessaire. Si l'aération est jugée nécessaire pendant les leçons il est important de ne laisser aucun élève exposé aux courants d'air, surtout par un temps humide et trop froid.

Programme d'études.

Comme les années précédentes le plan d'études du 29 février 1888 servira de base à l'enseignement, il est expressément recommandé aux instituteurs de vouer leur attention à l'enseignement de la langue française, de l'arithmétique et du calcul oral.

Le cahier de composition sera tenu à la disposition des membres de la commission.

Histoire biblique: La seconde partie.

Histoire nationale: Depuis les guerres de Bourgogne à nos jours. Pour ces deux branches, éviter les citations textuelles et faire en sorte que les élèves aient des notions claires sur les faits principaux de l'histoire de la Suisse et du canton de Vaud en particulier.

Sciences naturelles: Zoologie.

Gymnastique.

Toutes les fois que le temps le permettra, les maîtres et maîtresses consacreront la dernière heure de leçon du lundi et jeudi après midi à des exercices gymnastiques.

La Commission.

CHRONIQUE LOCALE

Les punitions à l'école.

Parmi les nombreuses bonnes choses contenues dans les décisions prises par la Commission des écoles du Chenit dédiées au corps enseignant de la commune et contenues dans votre dernier numéro, nous nous sommes permis de relever ces lignes comme nous paraissant par trop absolues: *Les tâches de punition écrites faites à la maison sont interdites*. S'il s'agissait d'un abus de punitions écrites ou d'un excès dans la longueur des devoirs infligés comme punition, bien, d'accord; mais ce n'est pas ce que disent les mots que nous relevons. Nous lisons bien: *Toute punition écrite à faire à la maison est interdite*.

On lit une exception pour « un travail exécuté malproprement par l'élève et encore cette copie ne devra-t-elle excéder une page ordinaire d'écriture ». Et les devoirs mal faits?

Nous ne nous permettons pas de discuter les décisions que la commission des écoles croit devoir prendre, sans doute, avec raisons à l'appui. Mais nous sommes curieux de voir par quoi cette autorité entend remplacer ce genre de punitions, devenu classique depuis l'abolition des punitions corporelles, car enfin quand on détruit quelque chose, c'est pour la remplacer par autre chose plus convenable; si on abolit une institution nuisible c'est pour lui en substituer une autre, reconnue salutaire. Nous attendons par conséquent, sans doute avec tout le corps enseignant, car celui-ci n'est pas sans reconnaître que par un coup de plume, peut-être l'oubli d'un mot, on vient de lui enlever l'une des seu-

les armes qui lui reste pour exiger que ses travaux écrits soient exécutés avec soin et aussi bien faits que l'élève le peut. Par contre la gent écolière vient d'être gratifiée d'un chevet de paresse de plus.

Voici, comme renseignements, sur cette question des punitions, quelques extraits de la *Science de l'éducation* de A. Bain :

La première forme de punition, celle qui est toujours à la fois la plus prompte et la meilleure, est la *consure*, la *désapprobation*, le *blâme*. Pour les bons élèves un regard du maître suffit; pour les autres un exposé bien net d'une faute également nette, sans observations, ni commentaires, est, par lui-même un moyen de punition.

Les *reproches énergiques* doivent être rares afin de produire plus d'effet; le ton de la colère doit être plus rare encore.

Les *punitions doivent aller plus loin que les paroles*, car au fond l'efficacité du blâme vient des conséquences qu'il doit entraîner.

Les *postures humiliantes* et un *isolement mortifiant* produisent un grand effet sur des uns et sont sans action sur d'autres; leur puissance varie selon la manière dont la classe les envisage et aussi selon la sensibilité du coupable. Ces moyens simples sont suffisants pour de fautes légères, mais pas pour les plus graves; ils peuvent être efficaces au début, mais la répétition leur enlève rapidement tout leur pouvoir. C'est une règle de commencer d'abord par des punitions légères.

La *retenue ou privation de récréation* est fort désagréable aux enfants et devrait suffire même pour des fautes graves, surtout s'il s'agit de désordre et de désobéissance, fautes contre lesquelles cette punition est indiquée par sa nature même. Tout excès d'activité et de combativité doit être réprimé par la suppression temporaire de l'exercice légitime de ces facultés.

Les *pensums des devoirs supplémentaires* sont la punition ordinaire du manque de travail et peuvent aussi être employés contre l'insoumission. La peine réelle consiste dans l'ennui imposé à l'esprit, punition fort grave pour ceux qui n'aiment les livres sous aucune forme. Les pensums entraînent aussi l'ennui de la réclusion et de l'exercice disciplinaire. On peut les ajouter à la honte, et la réunion de ces deux moyens constitue une punition redoutable.

Avec toutes ces ressources diverses habilement ménagées, émulation, éloge, blâme, humiliations, retenues, pensums, la nécessité des châtimens corporels est presque annulée.

Dans un établissement d'instruction publique bien dirigé, où l'on a établi une gradation bien calculée des divers mobiles, un système qui donne une longue série de privations et de peines de plus en plus fortes doit suffire à tous les besoins de la discipline.

Le savant professeur de l'université d'Alberdeon laisse un peu plus de ressources aux instituteurs pour combattre les défauts nombreux des écoliers que la Commission des écoles du Chenit.

GAUTHIER.

Les rapports de l'école et de la famille.

On peut concevoir l'école existant sans la famille. Mais, en fait, toute école qui ne s'appuie pas sur le concours direct des parents, ne peut faire qu'à moitié son œuvre. Soit que vous choisissiez votre école, soit que vous acceptiez celle de l'Etat, vous déléguez vos pouvoirs au maître, vous lui remettez votre autorité. Il s'agit donc tout d'abord de ne pas diminuer cette autorité qu'il tient de vous. Lui confier votre enfant, c'est tacitement lui reconnaître la capacité et l'honorabilité suffisantes pour occuper votre place. Il ne faudrait pas dès lors reprendre d'une main ce que vous avez l'air de donner de l'autre. Il ne faudrait pas que l'enfant put se croire autorisé à dire à son maître, quand un ordre, une réprimande ou une punition ne leur conviennent point: « Je le dirai à mon papa, et vous verrez! »

Il ne faudrait point que l'enfant vint rapporter à l'école: « Papa a dit que vous me donniez moins de devoirs, » ou « plus de devoirs, ou « que mon devoir était mal choisi, ou une leçon trop difficile ». Ce n'est pas que, dans aucune école, personne prétende à l'infaillibilité, mais il n'est pas un bon maître ni une bonne maîtresse qui ne croie faire pour le mieux. Du maître à la famille, c'est, sans qu'aucun notaire y ait passé, un contrat entre honnêtes gens. Et, de même qu'il est du droit et du devoir du maître d'adresser, avec la mesure voulue, certaines observations à la famille, il peut être du droit et du devoir des parents d'exciter parfois chez le maître un zèle qu'ils croiraient ralenti ou de tempérer une ardeur qu'ils jugeraient exagérée. Mais que les parents se gardent bien de placer l'enfant entre le maître et eux en tiers parti intéressé: leur dignité y perdrait aussi bien que celle du maître, et l'enfant y perdrait aussi en déférence et même en confiance.

Je suis fort loin de penser qu'ils ne faut pas écouter les plaintes des enfants. Mais les questions de ce genre réclament de grandes précautions. Les jugements des enfants ne sont pas toujours bien justes, parce que les enfants manquent de lumières. Et puis ces petits hommes sont passionnés, comme les grands, sur les choses qui les concernent. Vous-mêmes, pères et mères; n'êtes-vous pas aussi passionnés? Souvenez-vous du langage que La Fontaine fait tenir à l'un des vôtres:

..... Mes petits sont mignons,
Beaux, bien faits et jolis, sur tous leurs
[compagnons;]
Vous les reconnaissez sans peine à cette
[marque.....]

C'est la maman Hibou qui parle ainsi, la maman des petits hiboux. Et je suis tout prêt, quant à moi, à l'excuser, étant peut-être lorsqu'il s'agit des miens, quelque peu hibou moi-même.

Eh bien, mignon, soit. Mais, votre collègue, monsieur, votre voisine, madame, me présentent ses enfants comme mignons tout aussi bien que vous me présentez les vôtres, j'en suis amené à considérer comme également mignons tous les enfants qui viennent à l'école. Et c'est ce que nous faisons, en effet; cette bonne opinion qui nous vient de vous se répartit en une bienveillance générale dont ils ne se trouvent pas plus mal, mais qui exclut précisément ces distinctions et ces préférences que vous seriez tentés de nous demander en dehors de leur mérite propre et que nous réservons à leurs efforts.

Mais vous n'avez pas seulement à ne pas contrarier inopportunément l'œuvre de l'école, vous pouvez et devez lui venir en aide par des moyens plus directs et plus puissants. Et cela, remarquez-le, ne vous coûtera pas beaucoup. Je n'exigerai pas que vous soyez les répétiteurs des leçons de l'école. A supposer que vous le puissiez, je sais trop ce qu'exigent les besoins de la vie pour vouloir ajouter ce nouveau labeur au labeur du pain quotidien. Mais je vous demande — et cela peut vous devenir très doux — de vous intéresser au travail de votre fils ou de votre fille.

Un enfant — cela peut se voir — arrive de l'école charmé d'une leçon qui lui a été donnée et dans son naïf enthousiasme: Oh! papa, si tu savais ce qu'on nous a conté aujourd'hui de Charlemagne!...

— Eh! laisse-moi tranquille, dit le père, avec ton Charlemagne!

Je vous en prie ne dites pas cela, ne découragez pas ces confidences qui peuvent n'avoir d'autre intérêt pour vous que celui que l'enfant lui-même y attache; ne soufflez pas sur cette foi; arivez, échauffez plutôt ce premier zèle, importun peut-être, pour ces connaissances qui, après tout, sont l'objet même de l'école, la raison même qui fait que vous y envoyez votre enfant. Qu'il soit soutenu et encouragé en sentant que vous prenez votre part de ses efforts et de ses progrès, que vous sympathisez à la peine que lui coûtent les difficultés, que vous souffrez de ses manquements et de ses faiblesses.

L'école vous envoie chaque mois un bulletin de conduite et de travail, ne vous contentez pas d'une signature distraite ou donnée à contre-cœur; que ce soit pour vous un contrôle sérieux, raisonné et bienveillant.

C'est ainsi que vous deviendrez, autant qu'il est en vous, les collaborateurs effectifs des maîtres de votre choix; c'est ainsi que vous contribuerez à l'œuvre de jour en jour plus importante, plus capitale de l'école.

LEORAND.

n° 51 1888 Collège industriel

Le rapport du Conseil communal du Chenit sur le projet de construction du Collège industriel, auquel sont joints les plans d'un architecte, a été publié dans la "Feuille" du 21 décembre 1888. C'est après 30 ans de discussions et de controverses, de polémiques, que ce rapport a vu le jour tout le monde. Mais il fallut attendre le 22 décembre 1893 pour obtenir la décision définitive, suite aux objections. L'inauguration du bâtiment eut lieu le 1^{er} novembre 1894.

RAPPORT

au Conseil communal du Chenit sur la question de la construction d'un bâtiment pour l'Ecole industrielle.

Monsieur le président et Messieurs les membres du Conseil.

Avant d'entrer en matière sur le point précis dont nous avons à nous occuper, il est utile de jeter un coup-d'œil en arrière et de suivre à grands traits les désirs qui se sont manifestés, et les efforts qui ont été faits pour doter notre contrée d'une école qui ait à la fois le caractère d'une préparation pour entrer dans les établissements supérieurs d'instruction publique et d'un complément au degré ordinaire des écoles primaires.

Il faudrait sans doute se reporter assez loin dans le passé pour en retrouver les premières traces, car il y a déjà plus de trente ans que cette question était mise sérieusement à l'ordre du jour, et il n'y a pas à douter qu'alors déjà elle eut été résolue affirmativement et sûrement et que la modeste école moyenne qui fut fondée en 1862 se serait maintenue et développée au lieu de finir misérablement 4 ans plus tard, si des divergences de vues ne s'étaient produites au moment où il fallait lui donner une organisation définitive, ce qui fit tout échouer. Ces divergences ne portaient pas sur le principe même, mais sur les moyens de le réaliser.

Les uns, les plus nombreux et les plus pratiques voulaient une seule école pour la commune, et d'autres en voulaient deux. Une transaction n'était pas facile dans ces conditions, de là l'insuccès que nous venons de relater.

Heureusement ce désaccord qui était plus factice que réel n'existait plus guère dix ans plus tard lorsque la question fut reprise; on avait généralement compris qu'une seule école supérieure était possible dans la commune. Nous irions même plus loin et dirions qu'il était désirable qu'il en fut ainsi, car si pour une petite partie des élèves les distances à parcourir sont réellement un peu fortes, pour l'ensemble cette course n'est que salutaire.

Mais tout n'est pas là, il y a une chose plus délicate à traiter et de laquelle nous dirons quelques mots.

La commune du Chenit, formée comme elle l'est de deux parties à peu près équivalentes, ayant chacune leur centre de gravité et pouvant rivaliser à tous les égards, est, il faut le reconnaître, dans des conditions assez propices pour que cette rivalité tourne parfois à l'antagonisme, et précisément la chute de la première école moyenne coïncidait bien avec la naissance et était sans doute le résultat de l'une de ces fâcheuses périodes, qu'est venue allonger outre mesure la reconstruction presque complète du réseau des routes de La Vallée, matière passionnante entre toutes, chacun le sait, et en tous pays.

Peut-être avions-nous aussi à ce moment-là des personnes influentes un peu trop disposées à exalter l'esprit de localité, toujours si méquin dans ses manifestations et dans ses effets. Enfin il n'y a pas à nier que nous n'ayons vu une longue période où l'esprit public n'était pas ce qu'il devrait être sous ce rapport.

Par bonheur, il n'y a pas une Alsace-Lorraine entre le Brassus et le Sentier, et la cordialité la plus parfaite peut régner dans leurs rapports.

Toutefois pour que cela arrive, une chose est indispensable, c'est que l'on se connaisse; or les points de contact entre la population des deux paroisses ne sont pas nombreux et ils ont diminué graduellement depuis le commencement du siècle.

Or précisément nous voyons dans une école inter-paroissiale un moyen puissant pour rapprocher les uns des autres. Il ne faut pas se le dissimuler, les élèves de notre école industrielle, surtout lorsqu'elle aura pris de l'extension, formeront le noyau principal des divers corps qui administrent la commune, et ayant été côte à côte sur les mêmes bancs, ils se retrouveront camarades jusqu'à la fin de leur carrière; les boules de neige qu'ils se seront jetées et les coups de poings qu'ils auront échangés, ne seront pas des facteurs indifférents pour cimenter leur bonne harmonie future. Cette camaraderie ainsi que celle qui prend naissance au service militaire, sont ce qu'il y a de plus efficace pour relier une population dont tout concourt pour en isoler les diverses fractions.

Aussi nous le répétons, voyons-nous avec plaisir que les difficultés matérielles aient mis obstacle à ce nouvel émettement, et serons-nous heureux si une autre institution, dont la réalisation n'est peut-être pas éloignée, vient dans les mêmes conditions concourir au bien général.

Comme nous venons de le dire, la question revint sur le tapis en 1876 et, quoique l'horizon fût assez sombre à ce moment-là, tout marcha bien et la nouvelle école fut installée dans le local qu'elle occupe encore maintenant, mais chacun se rendait bien compte qu'une installation aussi insuffisante ne pouvait durer longtemps, aussi après que l'on eût pu constater par sa marche que la population s'y intéressait toujours, malgré les difficultés que lui créait le prolongement de la crise horlogère, notre municipalité fit-elle un premier pas en vue de la construction d'un bâtiment, en inscrivant au budget une certaine somme pour achat de terrain.

Tôt après, le Conseil communal lui-même se saisit de l'affaire et nomma une commission pour faire rapport sur l'organisation de l'Ecole et sur la question du bâtiment projeté.

Cette commission divisa son travail et fit plusieurs rapports successifs, tant sur le programme des leçons que sur le personnel enseignant; fit choix d'un emplacement convenable pour y ériger le collège, choix qui fut ratifié, et enfin, de concert avec la commission des écoles et la section municipale des bâtiments, étudia et fixa les dimensions et la distribution du bâtiment à construire, et sur ces données fit établir un plan définitif.

A ce moment, il y a de cela deux ans, divers événements malheureux vinrent se jeter à la

traverse, de sorte que le travail de la commission resta en suspens pendant une année. Puis ayant été confirmée dans son mandat et complétée par le Conseil dans sa séance du 5 mai 1890, elle se remit à l'œuvre et décida de présenter son rapport vers la fin de l'été. Sur ces entrefaites le cyclone se produisit et les graves préoccupations qui surgirent à sa suite, firent retarder la commission d'attendre encore. A l'heure actuelle, le mal est réparé dans la plus grande mesure que l'on pût espérer, et nous croyons le moment venu pour le Conseil de se prononcer sur nos conclusions.

Maintenant, nous avons à vous dire ce qu'est ce projet de bâtiment et quel est son coût approximatif.

Pour commencer, voici ce qu'écrit M. Isoz, l'architecte chargé d'en faire le plan.

Lausanne, le 17 décembre 1888.

A la Municipalité du Chenit,

J'ai l'honneur de vous adresser par le même courrier, les plans du Collège industriel, savoir: 10 feuilles plans anciens.

2 feuilles plan et profil route, pièces en retour et:

7 feuilles projet nouveau C fait ensuite de la conférence que j'ai eue sur place avec la commission du collège et s'adaptant au terrain de « Vers-chez-le-Maitre ».

Ce projet nouveau comporte 2 variantes de façade et de plan de comble suivant que l'on adopterait pour couvrir le bâtiment une couverture en ciment lisse ou une dite en tuiles; au point de vue pratique, la couverture en ciment lisse est la meilleure.

La longueur du bâtiment serait de 22,80 m. et sa largeur 15,25 m. surface 348 m.c. coût approximatif 62,000 fr. non compris travaux extérieurs, mobilier et chauffage. La couverture en ciment lisse n'entraînerait pas une dépense plus considérable que celle en tuiles.

Les classes sont prévues 2 pour 30 et 2 pour 36 élèves au lieu de 24 et 30 places des premiers projets.

Les classes de 36 ont une superficie de 54,80 m.c.

Les classes de 30 ont une superficie de 45,75 m.c. ce qui donne pour chaque élève une surface moyenne de 1,55 m. c. et un cube d'air de 4,75 m.³.

Ce nouveau projet comprend les locaux suivants:

- En sous-sol:
 - salle de gymnastique, préau des garçons.
 - » » » » » filles.
- 2 cabinets d'arrêts.
- 1 cave pour concierger.
- 1 débarras et 1 local disponible destinés à servir de dépôts pour les ateliers.
2. Rez-de-chaussée:
 - 1 grand atelier pour travaux manuels.
 - 1 salle pour physique et collections.
 - 1 réfectoire.
 - 1 logement de concierger, 3 chambres et cuisine.

Colleg. industriel suite.
n° 20, 1891, 14 mai.

Monsieur le Rédacteur,
Veuillez me permettre d'utiliser les colonnes de votre estimable journal pour exprimer les réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture du Rapport au Conseil communal du Chenit, sur la question de la construction d'un bâtiment pour l'École industrielle.

Il y a quelques mois, la Rédaction de votre journal faisait suivre un article dans lequel votre correspondant demandait à quoi en était le dit rapport et les plans du dit bâtiment, de ces mots : ils dorment d'un profond sommeil ! Ce qui, entre parenthèse, vaut une active correspondance dans laquelle il vous fut, sans erreur de ma part, conseillé de prendre patience.

Vous voyez en effet que votre attente a été récompensée, car vous êtes, sinon satisfait, du moins servi et avec moi, Monsieur le rédacteur, vous aurez poussé un vigoureux Ah ! de contentement.

Eh bien ! je ne le suis guère content, car ce dit rapport me semble être, étant donné qu'on parle ou qu'on agit la question du chemin de fer Pont-Brassus, un entêtement de première classe. Il me semble dire : Allons toujours, ce que nous avons est plus que suffisant. On parle et l'on adopte les plans d'un bâtiment de 62,000 francs ; on s'imagine qu'en mettant 8000 francs de plus on pourra meubler ce bâtiment, et avec toute l'assurance que procure une supposition que l'on prend pour réalité, on dit : c'est cela qu'il faut faire, sans se demander s'il y a quelque ombre de possibilité. Et les calculs vont si bon train et les suppositions si bien accomodées, que la dépense se change en recette ! ! Quel est donc la jolie main de fée qui a conduit la plume de l'honorable rapporteur ? Puisse-t-elle, la bonne fée, déverser un peu du trop plein de son tablier pour compléter et arrondir les chiffres du rapport !

Car c'est aisé de faire, sur le papier, des bâtiments d'école ; autre chose est d'exécuter ; sur-tout d'acquiescer. Le rapport ne touche que si légèrement au côté financier et encore pour aboutir à cette recette qui me semble plutôt ne pas vouloir entamer la question... et pour cause. Il est incontestable que si le projet de chemin de fer, dont la concession est accordée, arrive à chef, la commune du Chenit se verra forcée d'accorder sa part de subsides, le chemin de fer étant d'un intérêt plus général et plus grand encore que l'École industrielle dont 20 à 25 familles seulement profitent. Alors que deviendra notre bâtiment d'École recommandé par le dit rapport ?

C'est ce que celui-ci ne dit pas, quoiqu'il ait vu le jour après le projet de chemin de fer Pont-Brassus. Je ne doute nullement de la bonne volonté des autorités, chaque fois qu'elles ont pu apporter quelque amélioration sans trop fortement grever la situation du budget communal, elles l'ont fait. Pourront-elles accéder au vœu du rapporteur ? Pourront-elles prendre les mesures pour construire ce bâtiment le plus tôt possible ? Ce plus tôt possible ne signifierait-il pas : quand il sera possible aux yeux de l'autorité municipale ? Autrement dit, la chose est pressante, mais nous la renvoyons à des temps meilleurs ?...

Je le crois encore et tant que l'on parlera d'un bâtiment de 62,000 francs, sans le mobilier — et pour lequel il est absurde, dérisoire de parler du mobilier actuel — je dirai que l'on veut faire un entêtement de première classe.

Vous voyez, M. le rédacteur, que le dit rapport est loin de me contenter, car il n'apporte aucune solution possible : loger plus convenablement l'École industrielle mixte du Chenit.

Veuillez agréer,...

Un abonné.

n° 24 1892 16 juin

Dans sa séance de samedi 11 juin le conseil communal a discuté et adopté un nouveau règlement de police communale, nous y reviendrons ; puis il a décidé sur les préavis favorables de la municipalité et selon les conclusions de la commission qui avait examiné cette question, la correction de la route du Bas-du-Chenit occidental, lieu dit au Crêt des Locallies.

La municipalité et la commission des écoles réunies avaient décidé l'envoi d'une délégation au département de l'Instruction publique à Lausanne, aux fins de s'entendre et connaître les exigences de l'Etat au sujet de la construction projetée pour l'École industrielle, le résultat de cette entrevue ayant été complètement négatif la municipalité annonce qu'elle retire le projet qu'elle avait soumis au conseil pour acquisition et amélioration de l'immeuble où se trouve actuellement logée l'École industrielle. Ce projet ne remplissant pas les conditions exigées par la nouvelle loi scolaire et n'étant pas agréé par le département. A la suite de cette communication une longue discussion s'engage sur cette question qui sera reprise et traitée à nouveau dans une prochaine séance, le conseil ayant renvoyé à l'examen d'une commission de 9 membres la proposition suivante déposée au cours de la discussion :

« L'École industrielle de la commune du Chenit ne remplissant pas les conditions exigées par la nouvelle loi sur l'Instruction publique, vu les déficiences des locaux provisoires, le conseil communal veut-il maintenir cette école supérieure et demander à la commune les sacrifices que nécessiterait la construction d'un bâtiment sis vers Chez-le-Maitre. »

Le conseil renvoie de même à l'examen d'une commission la demande de la municipalité tendant à être autorisée à passer à la période d'exécution relativement à la question des eaux du Brassus, consistant à l'admission d'un plan définitif et à la mise au concours de tous les travaux prévus par le projet élaboré par la municipalité ensuite des instructions du département de l'Intérieur, projet qui pourra être soumis à l'enquête à bref délai.

n° 29 1892 8 déc.

Nous donnons ci-dessous le discours lu par M. John-César Piquet au Conseil Communal dans son assemblée du 28 novembre. Nous sommes persuadés qu'il intéressera tous ceux qui ont suivi la discussion de près. Ecrit très clairement, il présente la question sous sa vraie face soit au point de vue de l'importance de notre école industrielle et de son maintien, soit au point de vue des dépenses occasionnées à la commune par la construction d'un bâtiment d'école.

Monsieur le président et Messieurs.

Nous nous trouvons en face d'une situation à laquelle il est nécessaire d'apporter un remède immédiat.

La vente du bâtiment dans lequel est logée l'École Industrielle, oblige la commune à donner une solution rapide à la question de construction d'un collège.

Le Conseil communal s'est déjà prononcé sur cette question et a choisi un emplacement à proximité du hameau de Chez-le-Maitre ; des plans ont été dressés, soumis à une commission qui a rapporté à leur sujet mais sur la demande de la Municipalité la construction de ce bâtiment fut ajournée pour motifs d'économie.

Il y a quelques mois, cette question vitale pour notre commune est de nouveau retenue sur le tapis et fait aujourd'hui l'objet des délibérations du Conseil communal.

La commission qui vient de présenter son rapport vous demande de consacrer la somme de 30,000 fr. pour la construction d'un collège sis au hameau de Chez-le-Maitre, elle vous propose d'y ajouter les fonds réunis pour les écoles dans plusieurs localités et d'organiser des souscriptions, ventes et concerts en faveur de cette œuvre. Ces diverses sommes, avec le subside que nous fera l'Etat de Vaud permettent à mon avis de construire le collège. Le plan Ysoz, tracé rouge, qui est le plus modeste et le moins coûteux me semble répondre aux exigences de la situation, en supprimant de ce projet tout ce qui est luxe afin de rester dans les limites d'une sage économie.

L'école Industrielle créée depuis quinze ans, rend-elle à la commune du Chenit des services en rapport avec les dépenses qu'elle occasionne ?

La réponse ne peut être douteuse puisque le chiffre des élèves se maintient entre 40 et 50 malgré le prix de l'écolage qui est relativement

élevé ; donc elle répond à des besoins immédiats. Les élèves qui fréquentent cette école appartiennent pour le plus grand nombre à la classe dont les parents ont besoin d'un travail journalier et soutenu pour pouvoir vivre, et je dirai, sans crainte d'être contredit, que beaucoup de chefs de familles font des sacrifices et s'imposent des privations pour pouvoir envoyer leurs enfants à cette école, et leur donner ainsi une instruction complète dont ils sentent tous le prix.

Au point de vue industriel et commercial, il est d'une nécessité absolue d'avoir ici dans la commune, à la portée de tous, un enseignement supérieur qui permette à nos futurs horlogers et négociants de lutter avec leurs concurrents du dehors qui, sous ce rapport, ont marché en avant et nous débordent de toutes parts.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui s'occupent de commerce et d'industrie et qui, par conséquent, sont appelés à sortir fréquemment de notre Vallon, ont dû être frappés de voir tout ce qui se fait ailleurs pour l'Instruction supérieure.

Saint-Croix qui se trouve à peu près dans les mêmes conditions que nous, tant au point de vue financier que sous d'autres rapports, où l'horlogerie a été implantée beaucoup plus tard qu'à la Vallée de Joux, et où l'industrie des boîtes à musique a pris un très grand développement.

Saint-Croix, dis-je, est en voie de dépenser 200,000 francs pour loger les classes de son établissement supérieur d'Instruction. Chez eux il n'y a pas d'opposition, Municipalité et Conseil communal sont d'accord pour reconnaître la nécessité de marcher en avant et voient dans ces dépenses le salut de leurs industries.

Le Jura Neuchâtelois et le Jura Bernois dont l'horlogerie est la principale industrie ont révisé d'immenses progrès.

Des localités, qui ont construit de magnifiques collèges et appelé des maîtres de grande valeur pour l'enseignement des branches qui comme la mécanique, le dessin, la chimie, la comptabilité et d'autres sont de puissants leviers pour former des techniciens horlogers ayant des connaissances théoriques solides.

D'autres centres plus importants ont créé des écoles d'horlogerie et, au lieu de nous envoyer leurs jeunes gens en apprentissage, comme il a 20 ou 30 ans, nous obligent à envoyer les nôtres dans leurs établissements. — Ce fait que personne ne peut nier en dit long et doit vous faire toucher du doigt l'importance capitale de l'enseignement supérieur.

Au lieu d'une dépense de 30,000 fr., je pars du chiffre de 40,000 fr.

L'intérêt de cette somme est de 1600 fr. par année, de laquelle il faut déduire 650 fr. pour le loyer que la commune paie actuellement ; c'est donc en chiffres ronds une augmentation de dépenses de mille francs par an.

En la faisant nous mettons en règle avec les exigences de la loi, nous assurons la continuation des subsides de l'Etat et leur augmentation, lorsque l'École industrielle sera définitivement installée dans ses nouveaux locaux.

On a souvent critiqué le choix du hameau Chez-le-Maitre pour l'établissement définitif de l'École industrielle, mais pour toute personne qui veut y réfléchir sérieusement et impartialement, ce choix est forcé.

C'est une nécessité de notre situation géographique et c'est là seulement que cette école est viable.

Sur toute la ligne, depuis Vers-le-Lac jusque Chez-Tribin, aucune critique fondée ne peut être présentée sur ce choix. Le village du Brassus, le Campe et l'Orient-de-l'Orbe sont aussi à une distance raisonnable, de même que les Piquet-Dessus, Derrière-la-Côte et le Solliat, ce dernier village étant à la même distance qu'une bonne partie de l'Orient-de-l'Orbe.

Il reste le Bas-du-Chenit, l'Ecoifferie et Sur-le-Crêt qui ont quelque raison de trouver la distance trop longue, mais malheureusement si l'on veut favoriser les uns, ce sera au détriment des autres et pour être juste envers tous, il faut nécessairement choisir le point central au hameau Chez-le-Maitre.

Seule page surmonte

Collège industriel suite -
n° 49 8 dec 1894

Il y a plus de 30 ans que le Conseil communal du Chenit, dans une séance mémorable vota la création de deux écoles secondaires, l'une au Sentier et l'autre au Brassus.

Cette décision ne fut jamais mise à exécution, parce que les frais auraient été trop grands et que chacun sentait instinctivement qu'il n'y avait pas les éléments nécessaires et suffisants pour deux établissements.

La situation ne s'est pas modifiée d'une manière sensible, et l'expérience de ces quinze dernières années démontre avec la dernière évidence que nous pouvons avoir un établissement supérieur d'instruction marchant très bien, et que cela répond aux besoins de l'époque.

Il y a en outre un grand avantage à ce que les élèves les plus avancés qui sortent de l'école primaire soient pendant deux ou trois ans réunis sur les bancs de la même école; ils y apprennent à se connaître et plus tard, lorsqu'ils seront devenus des citoyens, cela facilitera dans une large mesure la marche de nos affaires communales.

Je me résume en vous disant que la construction immédiate du collège industriel au hameau de Chez-le-Maitre est une œuvre de progrès; qu'elle ne charge pas trop les finances de la commune et l'insiste tout particulièrement sur ce point capital, c'est qu'elle est basée sur la justice et l'équité en sauvegardant dans la mesure du possible les intérêts des diverses parties de la commune.

Ce sera une œuvre de paix et de conciliation et je suis certain qu'elle fera honneur aux autorités communales qui l'auront créée d'une manière définitive.

Sentier, le 19 novembre 1892.

John-César FIGUET.

n° 51 24 dec 1894

La construction d'un collège industriel est enfin décidée, le conseil communal a voté un crédit et laissé à la municipalité le soin d'exécuter le projet. Cette tâche me paraît bien difficile, car pour mener à bien cette œuvre, pour qu'elle donne un résultat sûr, il faut être parfaitement fixé sur la destination du futur bâtiment. Pour cela il est nécessaire d'opérer la réorganisation du collège avant son édification, d'en faire le programme d'études détaillé, en un mot d'adopter un plan intellectuel, puis ensuite vient seulement le plan matériel qui doit répondre aux exigences des études. Cette marche n'a été suivie qu'imparfaitement et afin d'éviter si possible des surprises je me permets d'attirer l'attention de nos autorités sur ce sujet en leur faisant suivre de quelques appréciations.

La nouvelle loi scolaire sur l'enseignement supérieur, accordée aux localités industrielles possédant un établissement d'instruction secondaire, la faculté de composer un programme d'études, donnant aux branches se rattachant à l'industrie locale, une place plus importante et permettant un enseignement manuel; devons-nous oui ou non profiter de cette facilité, voilà la question qui se pose et doit se résoudre avant la construction du collège.

L'instruction est la source de l'indépendance, du progrès matériel et intellectuel, parfois du bonheur. Nos autorités ont reconnu la nécessité impérieuse de la propager, leur devoir de faire des sacrifices pécuniaires pour élever le niveau intellectuel de notre commune. Mais là ne se borne pas leur tâche, elles doivent chercher à imprimer à cette instruction la direction la plus profitable au pays tout entier. Tout en développant les intelligences, elles doivent étudier le moyen de les conserver à la contrée, afin que les sacrifices faits ne profitent pas seulement à l'individu, mais aussi à la commune. Pour cela il faut tout spécialement encourager l'industrie, c'est elle qui est toute notre vie, c'est elle qui peuple notre Vallée et c'est elle qui doit avoir la première place dans nos préoccupations d'avenir. Certainement, il ne peut être question de rendre tout le monde horloger ou industriel

il y aura toujours des natures créées pour d'autres vocations, mais la généralité de notre population, si elle veut continuer d'habiter ici, doit être industrielle et les autres vocations n'y seront prospères (à part les marchands de bois) que si l'industrie y marche bien.

Ces faits doivent nous convaincre de la nécessité d'organiser notre collège pour qu'il réponde dans la mesure du possible aux besoins de la localité. Il doit, outre l'instruction générale, initier ceux qui le désirent au travail des métaux, à la maintenance de l'outilillage, il doit pouvoir être le premier pas de l'instruction horlogère, instruction qui s'imposera tôt ou tard.

Je termine en engageant les hommes compétents à examiner consciencieusement la question que je présente, étant convaincu que l'opinion publique tout entière se ralliera au nouveau collège, si elle voit que l'on y fait la part de l'ouvrier, qu'on s'y intéresse et qu'on veut faciliter son développement.

H. G.

n° 39 28 dec 1893

CHRONIQUE LOCALE

Le lever du bâtiment du Collège industriel a eu lieu le samedi 16 septembre. Une petite fête, organisée à cet effet, a pleinement réussi, quoique sans aucun caractère officiel. Pendant la journée, les charpentiers ont travaillé avec un zèle et un courage admirables, et ce n'est qu'à la nuit tombante que la dernière poutre a été hissée sur le toit, accompagnée des braves répétés des nombreux spectateurs. A ce moment, un cortège formé par les demoiselles de Chez-le-Maitre, en fratche-toilette et les enfants de cette localité et de l'école industrielle, a apporté le traditionnel bouquet, qui de tout temps a figuré triomphalement sur le toit d'un bâtiment en construction. Ce bouquet était vraiment splendide, nos félicitations aux demoiselles de Chez-le-Maitre pour leur goût et leur bonne volonté. Ajoutons encore que, grâce à l'initiative et au zèle des enfants, en particulier des filles de l'école industrielle, le bâtiment avait pu être décoré de guirlandes vertes, piquées de fleurs, qui lui donnaient un petit air de fête. Un banquet, servi à l'hôtel-de-Ville au Sentier, réunissant ensuite les ouvriers qui, jusqu'à ce jour, avaient travaillé pour le Collège.

Les élèves actuels du Collège, ainsi que les anciens, ont tenu, eux aussi, de célébrer le « lever » du nouveau bâtiment. Le 16 septembre, jour même de l'événement, c'était le tour des « jeunes »: Un modeste « thé » avait été organisé sur la côte de Chez-le-Maitre, en face du bâtiment, objet des plus chers desirs des élèves et, nous le croyons aussi, encore plus de leurs maîtres. Les anciens élèves, de leur côté, avaient arrangé un pique-nique pour le lundi 25; malgré le temps épouvantable du jour précédent, on comptait une cinquantaine de participants. Inutile de dire que cette réunion d'amis et d'anciens camarades a réussi à merveille et que la plus franche cordialité n'a cessé de régner du commencement à la fin. Un bal des plus animés, à l'hôtel de l'Union au Sentier, a terminé la fête et chacun s'est quitté en se disant: à l'inauguration.

Débat de la politique sur les coûts
du bâtiment du collège 8 dec 1892
n° 49.

Monsieur le rédacteur!

La correspondance que vous avez publiée dans le dernier numéro de votre journal, au sujet du vote du conseil communal, du 28 novembre dernier, me suggère les quelques réflexions suivantes:

1° En votant en 2^e débat dans une séance de relevée, le même jour, sur une somme de 30,000 fr. votée en premier débat une heure auparavant, est-on bien resté dans l'esprit de l'article 78 bis du règlement, qui prévoit que toute votation entraînant une dépense extraordinaire de 5000 fr., doit être précédée de deux débats?

Cette question ne me paraît pas douteuse, car cet article a évidemment pour but de donner aux électeurs contribuables, la faculté d'agir sur leurs représentants, ou par eux-mêmes du droit de pétition. Or pour cela une heure ne suffit point. S'il n'en est pas ainsi, l'adjonction d'un nouvel article s'imposerait; lequel devrait renvoyer à la sanction du vote populaire toute dépense extraordinaire dépassant 15 ou 20,000 fr.

2° En concluant en faveur de l'adoption d'une somme de 30,000 fr., le rapport de la commission n'ajoutait-il pas les mots: pour toute chose? Si oui, et je ne crois pas être dans l'erreur en l'affirmant, le préavis municipal a-t-il donné sur le rapport complet. Qu'en eût-il été si cette clause limitative n'y eût pas figuré? Je l'ignore! mais ce que je puis affirmer, c'est que ce préavis eût été appuyé d'une voix de moins; peut-être davantage.

Cette clause limitative étant supprimée: et qu'on ne vienne pas nous dire qu'elle l'a été dans le simple but de mettre la municipalité à l'aise, au cas où l'édification du bâtiment en question nécessiterait une dépense de quelques francs supérieure à la somme votée; ce raisonnement ne tiendrait pas debout et nous nous refusons de l'admettre.

Cette clause supprimée, disons-nous, la porte reste toute grande ouverte à une dépense dont les conséquences viendraient bouleverser l'équilibre du budget de la commune, en le chargeant d'une somme à demeure fixe, de beaucoup supérieure à celle d'aujourd'hui, ce qui se traduirait par une élévation correspondante de la quote de l'impôt, qui pourtant dans le moment actuel nous paraît respectable. Dans ces conditions le vote du 28 novembre est-il bien l'expression de la majorité des électeurs de la commune?

Je m'arrête sur cette interrogation et vous salue bien cordialement.
C. C., municipal.

n° 1 1894 4 jour 1894

On nous écrit:

Monsieur le rédacteur!

Le compte rendu de la séance du Conseil communal du Chenit du 18 courant, que vous avez publié dans votre journal du 23 dit, m'oblige, pour éviter toute équivoque ou fausse interprétation, de venir vous adresser quelques explications au sujet des interpellations que j'ai adressées à la municipalité ainsi que quelques mots relatifs au budget adopté pour l'année 1894.

Je le ferai le plus brièvement possible et sans entrer dans une quantité de détails qui auraient bien leur importance, mais qui m'enferraient trop loin: étant cependant obligé de remonter à quelques mois en arrière pour l'intelligence du sujet, je tâcherai d'être concis.

Chacun, dans notre commune, sait que le collège communal ou Ecole Industrielle, était, depuis un certain nombre d'années, installé dans le bâtiment appartenant aux hoirs d'Henri Aubert,rière-la Côte, lequel est situé Chez-le-Maitre.

Collège industriel, suite.
n° 1 - 1894 4 janvier

Au commencement de l'année 1892, (date approximative) des pourparlers eurent lieu entre les propriétaires et la Municipalité, en vue de l'acquisition de cet immeuble par la Commune. Ces locaux étant insuffisants, un plan d'annexe fut élaboré par les soins de la Municipalité, en vue d'y suppléer. Je dois faire remarquer ici que cela se passait particulièrement à l'époque où l'honorable Monsieur Gauthier avait inutilement exposé et conseillé un plan ou projet pour le dédoublement du Collège: faits au sujet desquels j'ai déjà eu l'occasion de manifester ici-même ma manière de voir.

Le projet d'acquisition du bâtiment Aubert ainsi que le plan d'annexe, après avoir subi un premier échec devant l'autorité supérieure, fut repoussé par le Conseil communal.

Ce fut à cette époque, que de sourdes querelles avaient été jusque là, les menées clandestines d'une faction très remuante, recrutée en dehors du Conseil et dans celui-ci, devinrent agressives et que l'assaut commença à être donné ouvertement aux résistances de la municipalité et, qu'en pleine séance de Conseil communal, l'on ne crignit pas d'appuyer ces arguments sur des faits qui, plus tard, on l'a su et vu, étaient parfaitement apocryphes.

Ce fut aussi à cette même époque, qu'en Petit Conseil, il fut décrété que tous les citoyens qui pensaient que la question du Collège pouvait se résoudre autrement et plus économiquement pour la commune que par la construction d'un bâtiment, étaient des ennemis du progrès, des retardataires, des satisfaits, etc., en un mot des mauvais citoyens.

L'échec des propositions de la municipalité eut pour résultat de faire renvoyer, à nouveau, toute la question à une commission et c'est elle qui, après avoir pris le préavis de la municipalité, rapportait dans la séance N° 1 du 28 novembre 1892 du Conseil communal.

Les conclusions de cette commission se résument à ceci: maintenir en principe le Collège Industriel, l'installer dans un bâtiment à construire. Chez le Maître, puis en vue de cela, voter éventuellement une somme qui ne devrait pas dépasser fr. 30,000 pour la commune.

Ces conclusions furent adoptées, mais, après avoir subi un amendement qui supprimait la clause restrictive relative à la somme proposée, c'est ainsi que la porte se trouva ouverte à l'inconnu et à tous les appétits.

Je ne reviendrai pas sur ce que furent ces deux séances mémorables du 28 novembre 1892, ayant déjà eu l'occasion de me prononcer à ce sujet dans le supplément de votre journal de décembre 1892; j'ajouterai seulement que ce fut un tour de maître, en fait d'escamotage.

Nous en verrons d'autres.
Je n'ai pas sous les yeux le texte exact des conclusions de la commission précitée et ne sais si, comme votre compte rendu l'indique, des pleins pouvoirs furent accordés à la municipalité pour aller de l'avant.

Ce seul mot à lui seul fait voir que la relation de ce fait provient de l'appréciation d'une personne tierce.

Je ne veux certainement pas argumenter sur des mots et admet que telle fut la résultante des décisions prises.

Ceci admis et dans ces conditions, quel devait être le rôle de la municipalité?

A mon point de vue, il était clair et précis. Elle devait faire élaborer un plan, un devis, établir un plan financier pour en couvrir la dépense, puis soumettre le tout au Conseil communal.

En allant plus loin elle assumait l'entière responsabilité de ses actes.

Elle devait d'autant mieux procéder comme je viens de le dire, que le vote du 28 novembre était dirigé contre elle, car nul n'ignorait que la clause limitative mise de côté provenait d'elle-même, et que dans le fond, le vote du 28 novembre ne pouvait être que provisoire; la loi s'opposait à ce qu'il en soit autrement, puis-que elle spécifie que: lorsque les communes sont appelées à faire pour des cas imprévus, des dépenses extraordinaires, les ressources destinées à y faire face, doivent être votées en même temps que les dépenses, ce qui n'avait pas eu lieu.

Et aujourd'hui que le bâtiment dont il était question est construit, pas un seul membre du Conseil ne pourrait dire, d'une manière officielle, sur quel plan cette construction a été faite, quel en est le devis et encore moins sur quel plan financier l'on veut se baser pour en couvrir la dépense.

On ne s'étonnera donc pas si, ayant fait partie de la municipalité jusqu'en février 1893 et estimant les procédés de celle-ci parfaitement irréguliers, dès lors, dans cette question du collège industriel, j'ai tenu de dégager ma responsabilité.

Mais, ne manquera-t-on de me dire: tout ce que vous reprochez à la municipalité n'eût rien changé au résultat actuel, ce n'eût été que du temps perdu!

Je ne pourrais admettre un raisonnement pareil qui, tout au plus, pourrait être tenu au sujet de choses de peu d'importance et lorsqu'il y a une incertitude sur le fait de savoir si elles rentrent dans la compétence administrative de la municipalité ou pas; mais dans ce cas qui nous occupe il n'y a rien de pareil.

Cette manière forte de traiter les choses publiques doit être désapprouvée par tous ceux qui estiment, qu'à but honorable on doit tendre par des moyens réguliers et légaux et que l'on ne justifie pas les moyens.

Le défaut d'ordre est l'anarchie; or dans les temps actuels, il est regrettable et dangereux que l'exemple soit donné d'en haut.

Dans toute cette affaire la municipalité a-t-elle agi de son propre mouvement et sans inductions extérieures? Je l'ignore, mais si je me reporte en mémoire à l'époque où, dans le sein de celle-ci, l'on discutait au sujet de la question du collège et que chaque membre émettait librement son opinion, et si j'y ajoute les explications insuffisantes données par la municipalité le 18 courant, je suis porté à croire à la dernière alternative.

Quoiqu'il en soit, le premier résultat de ce défaut d'ordre s'aperçoit déjà dans le budget adopté pour 1894 et dont les sommaires, qui, par eux seuls en disent long, sont les suivants: 113,314 francs de dépenses, 104,835 francs de recettes, résultat: 8,479 francs de déficit.

En examinant ce budget, mais sans entrer dans détails, il est facile de voir que la cause d'une augmentation pareille dans les dépenses, relativement aux dernières années, provient entre autres du fait que, sous la rubrique constructions et reconstructions, l'on voit figurer une somme de 20,000 fr. pour premier à compte du coût du bâtiment du collège industriel.

La déduction logique de ce fait est qu'en supposant que le coût de ce bâtiment s'élève à la somme de fr. 60,000, son payement total aura lieu en trois ans.

Et c'est dans un moment où une crise intense sévit dans la localité et ailleurs; au moment où une quantité d'ouvriers sont à peu près sans occupation et où la majorité de ceux-ci, s'ils en ont encore pour une partie du temps, ne le doivent, dans la plupart des cas, qu'à un avilissement toujours plus grand du prix de la main d'œuvre; c'est dans ce moment dis-je et dans ces conditions qu'on nous administre de la sorte!

Il dire que pour arriver au déplorable résultat de fr. 9,000 environ de déficit, l'on doit prélever un impôt de près de fr. 45,000.

Mais me diront les naïfs, et le nombre en est grand: en établissant ce budget, en l'examinant et en définitive en le votant, nos autorités communales se sont trouvées en face de la nécessité. — Nullement!

En bonne administration et si l'on se fut conformé à la loi, comme je l'ai marqué plus haut, le plan financier ou budget extraordinaire qui aurait dû être établi en votant la construction du bâtiment du collège, eût certainement prévu que la somme nécessaire serait trouvée au moyen d'un emprunt avec amortissement d'un tant pour cent par année. Ce tant pour cent n'eût certainement pas dépassé la somme de fr. 5,000, de manière que le coût total se répartisse ainsi sur une période de 10 à 15 ans, afin que les générations futures en supportent leur part, ce qui eût été juste et équitable.

Réduit à fr. 5000 par an, le budget en question eût été diminue d'une somme ronde de fr. 15,000. Or, en procédant de même pour d'autres sommes de moindre importance, mais qui représentent aussi des dépenses extraordinaires, l'ensemble du budget eût été mollifié d'une manière très sensible, puisque le déficit prévu n'eût pas existé et que la somme demandée à l'impôt eût pu être réduite de fr. 10,000.

Mais voilà! pourquoi tant se gêner lorsqu'il est si facile et si doux d'agir arbitrairement.

On aura les coudees franches lorsqu'il s'agira sous peu de mois, de retourner auprès de l'Etat implorer une nouvelle autorisation d'impôt, car l'on pourra dire, comptes en mains: Vous le voyez Messieurs, la somme autorisée n'est plus suffisante, c'est 60, 70 et 80 mille francs qu'il nous faut, le cas est de force majeure.

Et l'écho redira: « Ainsi soit-il, Amen! »

Et la vie de l'impôt grimpera, grimpera.

Et dire encore que lorsque ce budget s'élaborait en municipalité, aussi bien que quand il se discutait en Conseil communal, il y ségeait celui qu'on nous présente sous la dénomination d'honorable chef des ouvriers et que son rôle s'est borné à rester muet comme un poisson, lorsqu'une occasion aussi propice s'offrait à lui de prouver que le sort de ceux qui sont dans le gêne lui tient à cœur et qu'il y a, sous l'agitation qui s'est manifestée pendant quelques mois dans la contrée, autre chose qu'une simple comédie jouée par quelques compères en quête de popularité et dont le mobile ne serait que la vanité.

Ceci dit, je vous prie, monsieur le rédacteur, d'agréer mes salutations bien cordiales.

Chenit, le 30 décembre 1893.

C. Capt, ex-municipal.

n° 1 1894 11 janv.

CHRONIQUE LOCALE

Monsieur le Rédacteur.

La correspondance signée C. Capt, ex-municipal, que vous avez publiée dans votre journal du 4 janvier 1894, m'oblige, quoique n'ayant pas la maladie de la plume, à donner quelques explications et à relever nombre d'erreurs que je crois volontaires.

1° M. C. Capt prétend que la somme de 20,000 francs portée au chapitre constructions et reconstructions est le premier à-compte du coût du bâtiment du collège industriel, pas du tout, une parcelle somme avait déjà été votée en décembre 1892 lors de la présentation du budget pour 1893.

M. C. Capt ne doit pas l'ignorer puisque à ce moment il était municipal, et je ne sais pourquoi. A cette époque, il n'a pas demandé un plan financier ou un budget extraordinaire, lui qui connaît si bien les lois et les règles d'une bonne administration.

Maintenant que le collège est aux 3/4 construit et que 20,000 fr. ont été votés et dépensés, ce n'est pas le moment de récriminer.

2° M. C. Capt écrit de 3000 fr. le chiffre de l'impôt pour 1894, il annonce 43000 fr. au lieu de 42000 fr. portés au budget, somme de 6000 fr. inférieure à la récapitulation des impôts de 1893 qui donnent un total de plus de 48000 fr. Donc en se tenant strictement au budget il y aura une diminution de 8000 fr. sur les impôts pour 1894, diminution qui pourrait être augmentée si la crise continuait à sévir; le déficit qui en résulterait pourrait être comblé par un emprunt qui serait remboursé en plusieurs années.

Pour l'argent nécessaire à la construction du collège industriel, l'idée de M. C. Capt, d'emprunter une somme fixe remboursable en un certain nombre d'années est parfaitement juste et bonne et je l'aurais chaudement appuyée si l'on avait fait la proposition; au lieu de cela il s'est borné à faire plusieurs interpellations, qui à mon point de vue et vu les explications qui précèdent, ne donnent et ne servent absolument rien du tout.

Collège industriel suite.
n° 2 11 janvier 1894

J'ai la ferme conviction que les intérêts de la commune étaient pour très peu de chose lors de ces interpellations et que le principal mobile était une rancune personnelle contre la municipalité.

Pour terminer je me demande (si au lieu d'être resté muet comme un poisson) quelle occasion propice j'aurais de faire voir que le sort de ceux qui sont dans la gêne, etc., etc.

La devise du parti ouvrier est :

Par l'Instruction à la liberté.

Ceci dit. Je n'ai rien vu dans le budget 1894 qui soit en dehors du strict nécessaire. Pour les citoyens qui malheureusement sont dans la gêne c'est à la commission d'impôt à en tenir compte.

Je serais très heureux ainsi que la plupart de nos concitoyens, que M. C. Capt, veuille indiquer le moyen qui permettrait à la commune de supprimer les impôts tout en bouclant ses comptes et en continuant de faire les dépenses nécessaires au progrès et au bien être général de la commune.

Avec parfaite considération
Orient-de-l'Orbe, le 6 janvier 1894.

Alexis Capt, ex-municipal.

Monsieur le rédacteur.

L'article que vous avez publié dans votre dernier numéro et que M. C. Capt, ex-municipal, offre à vos lecteurs en guise de Nouvel-An, oblige à vous adresser ces quelques lignes qui, nous l'espérons, trouveront l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable Feuille.

Y a-t-il eu des procédés irréguliers à l'occasion des décisions prises relativement à la construction du collège industriel ? nous l'ignorons et nous laissons à qui de droit le soin de faire de la lumière complète à ce sujet.

Ce que nous savons, par contre, c'est que beaucoup d'ouvriers, qui pensent au lendemain, sont heureux de pouvoir maintenant contempler le beau bâtiment que la commune offre pour la nouvelle année à la jeunesse studieuse.

Il est évident qu'il faut le payer, ce bâtiment, et que ce soit en 10 ans ou en 3 ans cela nous importe assez peu ; plus vite il sera payé et mieux cela vaudra, car les générations futures auront certainement d'autres soucis, et nous croyons beaucoup d'ouvriers qui regretteront quelques sous d'impôt de plus par année, pour un but aussi louable, surtout parmi ceux qui ont une famille à élever et à instruire.

Il y a encore des ouvriers qui ont des enfants à envoyer à l'école, quoi que vous en pensiez M. C. Capt, et qui désirent les faire profiter au plus tôt de tous les avantages d'une école professionnelle bien aménagée, d'après toutes les exigences modernes, et si vous êtes maintenant à l'abri de ce souci, après avoir amplement profité de l'école industrielle, tout le monde ne peut pas en dire autant.

Voici pour le collège : quant au coup de poing que vous donnez au chef du parti ouvrier, nous aimons à croire que les conséquences n'en seront pas très graves et que cela ne l'empêchera pas de continuer à donner son appui aux sociétés ouvrières comme il l'a fait jusqu'à ce jour. Il est vrai que nous n'empêchons pas non plus tous les citoyens qui sont sympathiques à la classe laborieuse de nous donner leur appui et de nous prodiguer leurs lumières ; au contraire, nous nous efforçons toujours d'en tenir compte et d'en profiter. Malheureusement, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas eu souvent l'occasion d'être favorisés sous ce rapport.

Nous ajouterons pour terminer que si M. C. Capt trouve que notre mobile n'a été jusqu'à ce jour que de la vanité, ce mobile est encore plus respectable que celui de l'argent !

Quelques compères.

On nous écrit :

L'article de M. Charles Capt, ex-municipal, paru dans le dernier numéro de votre honorable journal, nous prouve qu'il s'entend très bien dans les affaires d'administration de commune et qu'il doit avoir été un fervent soutien de la classe laborieuse en matière d'impôts et autres.

Nous comptons même qu'il continuera à veiller aux intérêts de cette classe si intéressante actuellement et qu'il signalera toujours les abus qui pourraient se commettre à son détriment.

Mais, où nous ne comprenons pas l'honorable ex-municipal, c'est la manière dont il s'est ingénié à terminer son article, pour faire retomber la presque entière responsabilité sur la personne d'un jeune débutant aux affaires, des bêtises ou des fautes... de l'ancienne municipalité !

A-t-il pensé à Louis XIV, à l'âge de 22 ans, quand le cardinal Mazarin lui demandait : Quand vous n'aurez plus un homme d'expérience à votre portée, comment gouverneriez-vous ?... Cardinal, je me dirais : Oh ! Dieu, protège-moi de mes amis, quant à mes ennemis, je m'en charge !

M. Capt se croyait-il dans le rôle du cardinal envers la municipalité ?

Nous croyons plutôt qu'il faut à M. C. Capt, comme à Rochefort, des têtes de Turc et il aura pensé bien réussir, en commençant par celle d'Alexis Capt !
Quelques ouvriers.

n° 3 18 janvier 1894

12 janvier 1894.

Monsieur le rédacteur.

En vous adressant ma lettre du 30 décembre dernier, je pressentais qu'elle ne serait pas gâtée par chacun. C'est vous dire que les correspondances qui vous ont été adressées à ce sujet, ne me surprennent, ne me fâchent, ni ne m'émeuvent.

Ni les uns ni les autres ne contestent le fond de ce que j'ai avancé, je me bornerai, pour clore cette affaire, de répondre quelques mots seulement.

La somme de fr. 20,000 que l'on vous signale comme ayant été portée au budget de 1893, voté en 1892, y figurait à titre provisoire et en conformité de l'article 76 lettre b du règlement du Conseil communal. Tout ce qui en faisait l'objet devait donc, dans la règle, revenir devant le Conseil.

J'admets que le chiffre de 45,000 que j'ai indiqué en le faisant précéder des mots : près de, n'est que de 42,000, cela ne changeant en rien le résumé du budget.

Par contre, lorsque votre correspondant insinue que je devrais indiquer le moyen de supprimer les impôts, il me prête la connaissance d'un fait que je n'ai nullement avancé.

Cette insinuation est aussi gratuite que celle qu'il soulève et qui est relative au mobile de mes actes, car il sait fort bien que si tels eussent été mes sentiments à l'égard de mes anciens collègues, je n'eusse pas, en deux fois et à une époque où cela était encore possible, cherché à ramener ceux-ci dans la voie normale, dont j'estimais qu'ils s'écartaient, en leur signalant tel article de loi. C'est ce qui me paraît découler du bon sens ainsi que de la logique. Mais en supposant même que mes sentiments eussent été de nature aussi basse, en quoi ce que j'ai dit en serait-il modifié ?

Est-il possible que réellement, comme il l'écrit, il se demande encore quelle occasion propice s'est offerte à lui de faire connaître et prouver qu'il a à cœur l'allègement des charges qui pèsent sur ceux qui sont dans la gêne.

S'il n'a rien vu dans le budget voté le 18 décembre 1893 qui lui paraît critiquable, c'est son affaire et son droit, comme pour moi d'en manifester mon étonnement et d'en tirer les déductions que j'ai énoncées en terminant ma lettre.

Quant à la devise qu'il exhibe, comme pavillon pour couvrir sa marchandise, elle était déjà la mienne à une époque où l'Être suprême ne l'avait pas encore appelée à la lumière du jour ; mais dès lors l'expérience m'a appris que cette prise pour règle, elle est insuffisante et peut même devenir dangereuse si l'on y joint cette autre non moins importante et que l'on semble trop négliger de nos jours :

Par l'éducation à la moralité.

Quant au correspondant qui écrit au nom de quelques compères, il m'a tout l'air de ne pas être tracassé par les soucis de la vie ; j'en suis fort aise pour lui et ses collègues, mais il me

permettra de douter qu'il représente l'opinion d'un grand nombre de contribuables. Au rest, tout le contenu de sa lettre me prouve qu'il n'est qu'un enfant et qu'il ne s'aperçoit pas même qu'il combat dans le vide, car la question de principe de savoir si l'Ecole industrielle a sa raison d'être ou pas, a été résolue et n'est plus en discussion. Mais s'il veut discuter celle relative à l'opportunité qu'il y avait de construire un bâtiment dans ce but, je me permets de le renvoyer à répondre à ce que j'ai eu l'honneur d'exposer dans votre journal, il y a déjà bien des mois. Il me paraît tellement hors de son sujet et hors de lui-même, paraît-il, qu'il ne prend pas même la peine de s'assurer de la vérité de ce qu'il avance lorsqu'il me représente comme étant à l'abri des soucis qu'il signale, et, qu'en voulant me décocher un trait bien acéré en terminant sa lettre, il se découvre et avoue sans s'en douter, que ce que je ne donnais que comme une supposition déduite de l'interprétation d'un fait qui m'aurait paru frappant, est donc bien la vérité et que c'est bien le cas de dire avec l'Éclésiaste : Vanité, etc.

Cette constatation est attristante, car s'il est un domaine où le sérieux soit nécessaire, c'est bien dans la question ouvrière ou sociale.

Je rappelle ici que je m'adresse aux quelques compères seuls et pas à d'autres citoyens et qu'enfin j'admets pleinement qu'en discutant une question d'impôt, soit un budget communal, on discute une question d'argent, mais que j'estime que le but en est louable et d'un intérêt général.

Enfin, je ne m'attarderai pas à rechercher si les allusions des ouvriers, vos trois-huites correspondants, sont ou malveillantes ou flatteuses, car elles peuvent l'être dans un sens ou dans l'autre, suivant l'esprit qui les a dictées. Je leur dirai seulement que si sans penser à mal et dans un moment de vivacité, j'ai administré un coup de poing à un jeune ami, c'est que la question de principe passe avant celle de personnes. Mais quant à vouloir fixer des responsabilités, Dieu m'en garde ; mon unique but ayant été de décharger la mienne.

Je termine ma lettre dans l'espoir que si cette altercation, qui au fond n'a d'intérêt que pour moi seul et ne peut en avoir dans la question qui en a été le sujet, elle en aura, je l'espère, dans celles qui pourront se présenter à l'avenir et que le spectacle d'un nouveau 28 novembre et de ses suites, nous sera épargné.

Veuillez agréer, etc.

G. CAPT.

*La polémique C. Capt
continue de plus belle !
n° 3 18 janv. 1894*

S. le 16. 1. 94.

Monsieur le rédacteur.

Si pour l'exemple, il est bon et agréable d'avoir à signaler parfois un acte de désagrément ou une belle action, il est d'autant désagréable d'avoir à le faire pour des actes d'une nature toute opposée, cela doit cependant être, ne fusse que pour chercher à en prévenir le retour.

Hier dans l'après-midi, environ les 4 1/2 heures, je me dirigeais du côté du Brassus, dès le Senter, lorsque, arrivé près de la Rochette, un bruit que je ne puis comparer qu'à celui que ferait une meute de chiens, serrant de près le gibier, vint frapper mes oreilles et que, portant mes regards du côté d'où paraît le bruit, une foule s'agitant sur la route et des deux côtés de celle-ci, m'apparut près du bâtiment de M. G.-H. Piquet. Continuant ma course, non sans une certaine appréhension, car plus j'approchais et plus les cris devenaient enragés, j'arrivais à quelque distance de ce rassemblement ; mais quelle fut ma stupeur de voir que, la cause de tout ce vacarme, avait pour cause unique : la présence sur la route d'un pauvre homme de soixante-cinq ans, qui s'avançait d'une marche peu assurée, il est vrai, mais nullement dans un état à inspirer le ridicule et le manque de respect.

Collège industriel, suite.

Mais ma stupéfaction est devenue de l'indignation, lorsque, m'étant joint à lui, j'ai constaté que les huées, les cris et les mauvais propos, dont il avait été l'objet, nous ont poursuivis jusqu'au moment où les auteurs de ces gentillesse nous ont perdu de vue.

Et les auteurs de ces faits qui sont-ils, me direz-vous ?
Ce sont les élèves garçons de l'école supérieure de notre commune.

Je suis indulgent pour la jeunesse, cependant il est des bornes à tout et j'estime qu'elles ont été dépassées.

Un grain d'éducation s'il vous plaît !
Mon nom est au bureau d'avis où on peut le faire prendre.

n° 4 25 janv. 1894

Monsieur le rédacteur.

Veillez donner l'hospitalité de vos colonnes aux quelques mots de réponse suivants, concernant l'article publié par M. Charles Capt, juge de paix, dans votre dernier numéro, au sujet des élèves de notre collège communal.

Renseignements pris à bonne source, les faits incriminés ont été exagérés. Il s'agit, en effet, d'un homme ivre, qui, excité par un tiers, a poursuivi les élèves et a provoqué les huées dont il a été l'objet.

Ce fait est certainement très regrettable et ne témoigne pas en faveur de l'éducation des écoliers qui s'en sont rendus coupables, mais nous n'admettons pas, comme étant l'expression de la vérité, la description outrée et de par trop dramatique faite par M. Ch. Capt.

Cette exagération de la part de votre honorable correspondant ne nous surprend nullement, vu le peu de sympathies qu'il a cessé de manifester en faveur du nouveau collège.

Nous ne nous arrêterons donc pas davantage aux mobiles qui font écrire M. Ch. Capt. Mais puisqu'il nous en donne l'occasion, nous tenons de faire publiquement appel à l'honneur des élèves du collège pour qu'ils évitent, dès maintenant, tout ce qui pourrait prêter le flanc à des critiques sur leur conduite dans la rue ; ils doivent comprendre (ce qu'ils n'ont pas toujours fait), qu'on est en droit d'attendre d'eux encore plus de savoir vivre et de politesse que de leurs jeunes camarades de l'école primaire.

Puisse, de la part des parents et des maîtres, un redoublement de zèle dans l'enseignement de cette branche si importante de notre vie, l'éducation, nous épargner, à l'avenir, l'obligation de réprimander et de défendre tout à la fois des élèves dans une Feuille publique !

Si, contre toute attente, de nouveaux actes répréhensibles devaient se produire, nous prions instamment celui qui en aurait été le témoin, de porter immédiatement plainte à qui de droit, c'est-à-dire au directeur ou aux maîtres du collège, qui, après enquête, puniraient eux-mêmes les coupables. Agir de cette façon constituerait un acte de patriotisme mieux compris qu'une publication propre, tout au plus, à nuire à la considération de nos écoles et à la cause de l'instruction dans notre commune.

Le Directeur : Les délégués de l'Etat :
F. LEON, pasteur. D' YERSIN, L.-M. MEYLAN.

Monsieur le Rédacteur

M. CC. a paru-il, une manière à lui de comprendre la lettre des compères, cela nous oblige bien malgré nous à revenir sur ce sujet et à justifier brièvement notre première correspondance.

Nous n'avions nullement l'intention d'ouvrir une discussion sur la question de savoir si l'école industrielle à sa raison d'être ou pas, ni sur celle relative à l'opportunité qu'il y avait de construire un bâtiment dans ce but ; nous savions parfaitement que la question du collège industriel n'était plus en discussion, mais à la lecture des récriminations dont M. C. C. avait émaillé sa prose, nous en avons conclu qu'il devait être bien malheureux ou qu'en cas contraire, un puissant mobile le poussait dans l'art de la critique !

Or nous nous sommes dit à peu-près ceci :

Nous qui sommes de simples ouvriers gagnant des salaires assez modiques, nous qui n'avons ni places, ni fonctions et qui n'espérons pas en avoir, nous ne pouvons malgré cela nous associer aux démonstrations de M. C. C.

Nous avons tenu à faire connaître notre manière de voir, nous avons trouvé que puisque le bâtiment du collège industriel était aux $\frac{1}{2}$ construit et qu'il fallait le payer ce n'était pas le moment de récriminer ; qu'au contraire plus vite il serait payé et mieux cela vaudrait et que nous serions les premiers à y mettre notre obole.

Le motif principal de notre lettre était sans contredit une réponse à la manière peu bienveillante dont M. C. C. a voulu se jouer avec celui qui a été appelé le chef du parti ouvrier. Tout le monde doit avouer que ce mode de procéder n'était pas tout ce qu'il y a de plus parlementaire !

Entre sociétaires, entre amis surtout, nous nous communiquons nos impressions d'une manière qui diffère sensiblement de celle adoptée par M. C. C.

Ensuite de notre lettre, M. C. C. s'autorise à nous imputer le mobile de la vanité ; nous avons dit, il est vrai, que le mobile de la vanité était aussi respectable que celui de l'argent, mais jusqu'à présent nos actes ne justifient aucunement les paroles de l'Ecclésiaste que M. C. C. pourrait s'attribuer peut-être avec plus de droit.

En tout cas nous nous permettons de rappeler à ses méditations les premiers versets du chapitre 7 de l'évangile selon S^t Matthieu !

Ceci dit et pour ce qui nous concerne, nous fermons ce débat.

Avec parfaite considération.

Les compères.

n° 5 1^{er} fév. 1894

En fin de séance du Conseil communal du 22 janv. 1894 il est encore question du collège industriel, mais nous relevons néanmoins le résumé complet de cette intéressante séance.

CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil communal du Chenit, s'est réuni le lundi 22 écoulé, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport sur la demande d'admission à la bourgeoisie de Messieurs Fressineau, Eugène, Paul et Ami et de M. Dido, Joseph.
2. Autorisation pour vente et achat de parcelles de terrain.
3. Propositions de la municipalité pour traitement des fonctionnaires communaux.
4. Nomination d'un membre et de deux suppléants à la commission de gestion.
5. Propositions individuelles.

Au commencement de la séance, M. le syndic prend la parole et demande la lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil sortant de charge. Il proteste contre la rédaction incomplète de ce procès-verbal et annonce qu'il reviendra sur ce sujet, lorsque le champ aux propositions individuelles sera ouvert.

Par l'organe de son rapporteur, M. Hector Capt au Solliat, la commission qui avait été chargée d'examiner la demande de messieurs Fressineau frères et Dido Joseph, conclut à ce qu'elle leur soit accordée au prix de fr. 500 pour chacun des trois frères Fressineau et de fr. 1200 pour J. Dido. Ces différentes sommes devront être versées et capitalisées dans la bourse des pauvres.

A la votation, au scrutin secret, le conseil admet à la bourgeoisie les prénommés Fressineau et J. Dido.

M. le syndic, au nom de la Municipalité, demande ensuite les autorisations, pour vente et achat de parcelles de terrain, savoir : 1^o Au Rocher du Brassus : a. La vente aux frères Aubert, d'une place de 0,8 mètres. b. La vente à l'hoirie de Marc-Henri Inglin, d'une place de 19 mètres. 2^o L'achat, par la commune, du terrain nécessaire au collège industriel, conformément au plan du géomètre M. Pignet ; pré-appartenant à G.-L. Pignet, préfet.

Les conditions de cette acquisition, étant surabondantes au don généreux du hameau, Ché-le-Maltre, ne sont pas encore définitivement arrêtées.

L'urgence demandée par M. le syndic est accordée et une commission de 5 membres, dont M. Charles Pignet est nommé rapporteur, rapporte séance tenante. Elle conclut à ce que ces différentes demandes d'autorisation soient données par le Conseil. A la votation, celui-ci ratifie les conclusions de la commission.

Passant à l'ordre du jour, le Conseil fixe comme suit les traitements des fonctionnaires communaux, sur préavis de la Municipalité.

1. Boursier de la bourse communale, le 1 % des recettes courantes, plus fr. 30 pour établissement du compte.
- b) même provision sur les revenus du Risoud.
2. Boursier de la bourse des pauvres par fr. 100
- b) pour établissement du compte, dit " " " 70
3. Secrétaire-municipal " " " 300
4. Huissier-municipal " " " 150
5. Deux agents de police, chacun " " " 400
6. Six garde-champêtres " " " 30
7. Un forestier-chef " " " 300
8. Deux forestiers, chacun " " " 210
9. Un forestier " " " 180
10. Deux pionniers 2 fr. 50 par journée
11. Un marguillier, Sentier " " " 100
12. Préposé à l'horloge du temple du Sentier " " " 30
13. Un marguillier, temple du Brassus " " " 120
14. Préposé aux fournitures scolaires " " " 160

Le Conseil complète ensuite la commission de gestion pour 1893, laquelle se trouve définitivement composée comme suit : Golay, John, assesseur, rapporteur ; Aubert, Louis ; Guillard-Vidoudez ; Audenars, Maurice ; Aubert, Adrien ; Reynoud, Jules ; Reynoud, Henri, négociant ; suppléants, Capt, Elie et Pignet, Edouard.

Propositions individuelles. — Un membre demande à la Municipalité, des explications au sujet de la fontaine de l'hôtel-de-Ville, dont la canalisation est défectueuse. M. Capt, municipal, répond qu'une somme de fr. 500 est portée au budget, pour réparations à cette fontaine et qu'elles se feront prochainement.

Un autre membre attire l'attention de la Municipalité sur l'état défectueux de l'alimentation des eaux du village du Brassus.

M. Fl. Pignet, fait ensuite la proposition suivante : « Le soussigné, considérant qu'il est d'un intérêt majeur pour la contrée, de voir un chemin de fer, à voie normale, longer le district de La Vallée, à l'honneur de proposer au Conseil communal du Chenit d'étudier, le plus tôt possible, le plan financier qu'il a établi et qui permettrait de réaliser cette utile entreprise et notamment d'examiner si notre commune ne devrait pas s'y intéresser, par une participation d'au moins trois cent mille francs, sans cependant que le Conseil se prononce d'emblée, sur le choix du tracé par l'une ou par l'autre des rives du lac de Joux. »

Cette proposition étant appuyée, elle est renvoyée à la Municipalité pour étude, de même qu'une seconde proposition, déposée sur le bureau, par M. Charles Pignet et conçue en ces termes :

« Le soussigné, considérant que le paiement des impôts communaux en une seule fois, constitue une charge assez lourde pour un grand nombre de contribuables, propose l'introduction du timbre-impôt dans la commune du Chenit et demande que la Municipalité soit invitée à présenter, pour la prochaine séance, un projet de règlement pour ce nouveau service. »

Collège industriel suite.

N. 5. d. 1. février 1894.

M. le syndic, revenant sur la déclaration qu'il a faite au début de la séance, dit qu'il est étonnant que le procès-verbal, ainsi que le compte-rendu publié dans la *Pennelle d'Azis*, des opérations de la dernière séance de l'ancien Conseil et notamment de l'interpellation adressée à la Municipalité, par M. C. Capt, au sujet de la construction du Collège Industriel, se bornent l'un et l'autre à dire : « La Municipalité répond et l'interpellant déclare ne pas être satisfait. » Pour être complet, le procès-verbal aurait dû mentionner le fait, que la Municipalité avait répondu, qu'aussitôt après avoir reçu du Comptable cette construction, elle avait établi le budget de la commune pour 1893 et fait figurer dans les dépenses prévues, une somme de 20,000 fr. comme premières dépenses pour cette construction. Ce budget avait été renvoyé à une commission qui fit rapport au Conseil en décembre 1892. Il fut admis à l'unanimité des membres présents. Il est regrettable également que le compte-rendu n'ait pas fait mention d'un rapport détaillé sur la marche de cette construction, dès les premières opérations jusqu'à ce jour. Ce rapport a cependant été lu par le président de la section, M. Louis Capt, lequel s'occupe de cette construction.

Personne ne demandant plus la parole, le champ aux propositions individuelles est clos et la séance est levée.

Messieurs les compères

Les explications que vous publiez sont telles qu'elles me dispensent d'y répondre à nouveau. Je regrette qu'en vous appesantissant sur le fait que vous n'occupez ni places ni fonctions, vous ayez omis de citer quelques chiffres qui eussent eu leur éloquence. C'est une lacune que vous comblez, je l'espère en voulant bien m'indiquer, quelles relations vous découvrez entre les faits qui nous ont occupés et la morale découlant des passages bibliques, à la méditation desquels vous me renvoyez, car je vous avoue en toute sincérité que je ne parviens pas à découvrir en quoi peut bien consister la posture que vous estimez qui me trouble la vue. J'attends et vous salue.

27 janvier 94.

C. C.

26 janvier 1894.

Monsieur le Rédacteur,
La lettre qu'ont cru devoir vous adresser Messieurs les membres du Conseil de l'École supérieure de notre commune, au sujet des gentillesces que j'ai signalées dans votre journal du 18 courant, m'oblige de revenir sur ce sujet; en premier lieu pour manifester la surprise de ce que ces Messieurs ne se soient fait aucun scrupule de procéder à une enquête et d'en publier les résultats sans avoir pris la peine d'entendre celui qui le premier, eût dû être appelé.

Cela étant, je viens en second lieu déclarer que ce que j'ai rapporté est exact en tous points. J'ignore si une personne tierce s'est trouvée mêlée à ces faits, mais en tous cas à mon arrivée elle n'était en vue, ni sur la route, ni ailleurs.

L'état du citoyen R. avec qui j'ai parcouru plus d'un kilomètre de route, n'était rien que tout ordinaire et s'il avait bu un verre de vin, il n'était nullement ivre de cela, mais l'était de colère et d'indignation, ce que je comprends fort bien; c'est un honnête homme, de bonne conduite, sans méchanceté et encore moins ivrogne, donc respectable.

J'ajoute que si des faits pareils à ceux que j'ai signalés venaient à se renouveler, qu'ils proviennent de jeunes gens de n'importe quelle école, je les publierais à nouveau et les fêtrerais comme ils mériteraient de l'être, estimant que c'est la seule voie qui puisse présenter quelque efficacité.

En le faisant, je crois être dans mon droit et même dans mon devoir et agir dans l'intérêt des jeunes gens aussi bien que dans celui de l'école en général.

Je ne m'attendais pas à ce que ceux qui ont à charge de diriger et de surveiller la jeunesse,

en prendraient le sujet de venir, en excusant en quelque sorte des mal-appris, en prendre le sujet de chercher à me donner une leçon de patriotisme et encore moins à veur insinuer gratoisement et avec une astuce diabolique un fait que, par tous les moyens, l'on cherche à faire accréditer dans la contrée et dans un but qu'il n'est pas difficile de découvrir : à savoir que je serais un adversaire de l'instruction supérieure dans notre commune et de tout ce qui s'y rapporte : fait au sujet duquel je défie ces Messieurs de produire, soit par le moyen de la presse, soit dans un débat public une seule preuve quelconque de nature à le justifier.

Juste que j'en laisse le public seul juge et me bornerai à aviser ces Messieurs que puisqu'il leur importe de faire de la personnalité et paraissent se complaire à citer à tout propos mes noms prénoms et qualités, sans doute dans le but qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, je les autorise à requérir un extrait complet de mon état civil auprès du fonctionnaire préposé à cet effet et de le faire imprimer en caractères gras dans leur réponse, si tel est leur bon plaisir, mais, pour Dieu, qu'ils ne s'égarent pas en des subtilités machiavéliques. Des faits, rien que des faits : qu'ils soient tirés de ma vie publique, comme ex-membre de la commission scolaire ou comme municipal, ou même de ma vie qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, je les autorise à requérir un extrait complet de mon état civil auprès du fonctionnaire préposé à cet effet et de le faire imprimer en caractères gras dans leur réponse, si tel est leur bon plaisir, mais, pour Dieu, qu'ils ne s'égarent pas en des subtilités machiavéliques. Des faits, rien que des faits : qu'ils soient tirés de ma vie publique, comme ex-membre de la commission scolaire ou comme municipal, ou même de ma vie privée, peu m'importe; si non chacun en tirera la conclusion logique.

Pour aujourd'hui je reste votre dévoué.

C. CAPT.

On nous écrit :

Les correspondances adressées à votre estimable journal, ces derniers temps, au sujet de l'éducation des enfants, m'oblige et il est utile, je crois, de rappeler, surtout à une époque comme la nôtre, où les consciences transigent si volontiers, où les caractères fléchissent devant le premier obstacle, où le sentiment du devoir est si souvent méconnu; que l'école a double tâche : l'instruction et l'éducation.

L'école doit s'efforcer non seulement d'instruire l'enfant, mais encore de l'élever, de lui ennobler l'âme, de la tremper, pour qu'à l'âge adulte il soit devenu dans toute la force et la grandeur du terme : un « homme » et un « citoyen ». En matière d'éducation les commencements sont aussi la chose capitale. Le plus souvent le caractère prend, dès les bancs de l'école, un pli qui ne fera ensuite que s'accuser et se creuser davantage.

Combien il importe, par conséquent, que l'instituteur dépose dans l'âme de l'enfant, non pas un lot plus ou moins considérable de formules abstraites, de sèches définitions, mais un ensemble de saines tendances, capables de communiquer à la volonté un sincère élan vers la justice et le bien. La vertu est une habitude et les psychologues montrent que les plus tenaces, celles qui donnent à la vie son orientation, remontent presque toujours jusqu'au premier âge.

Que l'instruction aille plus ou moins loin, plus ou moins haut, qu'elle ait des degrés innombrables et d'innombrables variations, ainsi le veut la loi de l'esprit humain, ainsi le veulent les développements incessants de la pensée et de la science!

Mais, pour l'éducation, rien de pareil : elle doit être toute en tous, elle doit suffire à chacun, elle doit faire des consciences pures, des âmes d'homme vraiment humaines, c'est-à-dire vraiment libres et vraiment morales. Elle doit élever assez haut tous ceux qu'elle touche pour le porter à la dignité d'homme, laquelle embrasse et dépasse toutes les autres. La conscience de l'ouvrier, du travailleur, du manoeuvre, du moindre d'entre nous — si l'éducation lui a été donnée assez profonde et assez puis-

sante — est capable d'autant de noblesse, d'autant de grandeur spirituelle, d'autant de délicatesses véritables et d'autant de force morale que la conscience du philosophe le plus exercé.

La vie morale qui est le plus précieux des trésors, le plus rare, le plus estimable, est en même temps le seul qui nous puisse être commun à tous, le seul que nous puissions tous également posséder. C'est le seul domaine où règne l'égalité parfaite, où tous se sentent frères, parce que tous sentent la même obligation de s'incliner devant la même loi, de respecter la même et suprême autorité.

Cette mission éducatrice, dis-je, incombe à l'école publique, surtout depuis que la loi l'a rendue obligatoire et laïque. Il faut qu'à la rigueur — c'est-à-dire quand la famille négligerait tous ses devoirs de ce côté là — l'enseignement moral donné à l'école puisse se suffire à lui-même. Or cet enseignement, plus difficile assurément à que tous les autres, ne sera vivant, non pas même des lèvres de l'instituteur, mais de son cœur, de son action et de son exemple! Il se communique par la sympathie et l'affection, beaucoup plus qu'par la doctrine; ce n'est pas une leçon, mais une contagion! Voilà pourquoi nos maîtres d'école qui ont réellement « charge d'âmes », ne sauraient placer trop haut leur idéal civique et humain.

À vous donc, chers instituteurs, vaillante phalange de promoteurs de toutes les idées généreuses : l'heure du devoir a sonné. Elle a sonné pour les uns comme pour les autres, pour les pauvres comme pour les riches, pour les petits comme pour les grands, pour l'enfant du peuple comme pour les fils de millionnaires; pour tous et pour chacun, la grande question aujourd'hui, c'est de savoir s'il y a en eux l'étoffe d'un homme. Je ne dis pas l'étoffe d'un grand homme, d'un homme remarquable, d'un homme supérieur. Je dis tout simplement d'un homme! Ouvrier ou cultivateur, industriel, commerçant, écrivain, penseur, savant, artiste; c'est là ce qui ne dépend pas de nous, ce qui dépend des dons fait à chacun par la nature, des circonstances, du milieu, de mille choses que nous ne dirigeons pas. Il y en a une seule que nous devons prétendre à diriger : c'est de faire que, dans l'ouvrier comme dans l'artiste, dans le plus grand comme dans le plus humble travailleur, dans le citoyen, il y ait un homme. Si l'éducation fait cela, elle aura rempli sa mission; si non, elle ment à ses promesses et à nos plus légitimes espérances! Puissent donc, nos vaillants éducateurs, se pénétrer d'aussi nobles idées et ne pas considérer leur tâche comme remplie tant qu'ils ne pourront pas se rendre cette justice : « J'ai donné à chacun de ces petits le meilleur de moi-même; je lui ai fait le meilleur enseignement tel art ou telle science, mais la grande science et le grand art, la science et l'art de vivre en homme, en homme de bien. »

Voilà, cher corps enseignant et haute surveillance scolaire, ce que je tenais à vous prier de bien vouloir prendre à cœur; sachant que dans une république, une démocratie comme la nôtre, l'œuvre morale est non seulement une œuvre essentielle; mais la « seule chose nécessaire. »

Un simple ouvrier, père de famille.

n° 6 8 février 1894

Réponse à M. Charles Capt, Juge de paix.

Comme nous ne possédons pas votre humeur agressive et guerrière et qu'il n'est pas dans notre rôle de perpétuer une polémique que vous cherchez, mais dont l'effet, nous le répétons, ne saurait être que nuisible à la bonne marche de nos écoles, nous nous bornons, comme réponse, à mettre à votre disposition et à celle du public le résultat de l'enquête détaillée et complète faite par l'autorité scolaire.

Chacun pourra juger de quel côté se trouve l'exactitude et l'application saine des faits.

Le Directeur : Les délégués de l'Etat : F. LEON, pasteur. Dr YERSIN, L.-M. MEYLAN.

Conférence donnée à l'Hôtel de Ville de Lausanne, lors de la réunion annuelle des maîtres de gymnastique de la Suisse, par Monsieur le Docteur Versin, précurseur dévoué à la cause de la gymnastique.
 FAY 16th 1893.

De l'utilité de la gymnastique aux jeunes filles.

Par Monsieur le Dr. Versin, médecin de Spiez.

L'éducation actuelle de la jeune fille, grâce aux nombreux préjugés, aux exigences de la mode et du bon ton, est encore aujourd'hui diamétralement opposée aux notions les plus élémentaires de l'hygiène et de la physiologie.

En effet, en classe, elle est assise presque toute la journée, dès son âge le plus tendre, sur des bancs d'école souvent mal construits; elle doit s'occuper d'écriture, de lecture, de dessin, de couture et de l'étude des langues. La bien-séance pédagogique lui interdit même de se mouvoir dans le banc et de changer de position.

Les programmes scolaires sont surchargés, les récréations trop peu fréquentes, le nombre des heures de gymnastique restreint, les jeux bruyants ou elles peuvent, comme les garçons, se mouvoir librement, grimper, sauter, courir au grand air... à peu près interdits.

L'éducation à domicile n'est pas meilleure, car elle consiste en de nouvelles excitations intellectuelles: leçons de musique, de broderies, de lecture; les promenades autorisées sont courtes et rares; des vêtements mal confectionnés et trop étroits gênent ses mouvements; le corset, qui invariablement lui emprisonne la taille, déforme et déforme le thorax, gêne fortement le développement et le jeu des poumons et disloque les glandes et viscères abdominaux dont il trouble gravement les fonctions.

Ce stage journalier prolongé sur les bancs de l'école, cette abondance de travaux sédentaires, ce manque de mouvement, d'exercices et de grand air, amènent infailliblement des troubles de circulation et de nutrition des divers organes. Au lieu d'acquiescer la vigueur musculaire, un sang rouge et vivifiant, un teint rose et de santé, la jeune fille pâlit, s'anémie et s'étiole. L'évolution physiologique qu'elle subit entre 12 et 16 ans est troublée gravement; le développement si important du bassin et de l'organe générateur y contenu est entravé. Ce fait nous explique l'intervention médicale toujours moins rare dans l'accouchement, surtout dans les villes et les localités industrielles, et la rareté des jeunes mères qui sont à même de servir de nourrices à leur progéniture.

Permettez-moi de faire ici une petite incursion dans le domaine de la pathologie pour mettre en lumière quelques-unes des principales maladies nées du surmenage intellectuel et de l'inaction musculaire:

- A. *Maladies du sang*: chlorose, anémie, lymphatisme.
- B. *Maladies des os*: rachitisme, déviations multiples de la colonne vertébrale: scoliose, kyphose, lordose; bassin rétréci ou dévié; thorax aplatis, étroits ou asymétriques.
- C. *Maladies des nerfs*: névrosisme, neurasthénie, chorée, hystérie, hypochondrie; voir même manie et autres troubles psychiques graves.
- D. *Maladies des organes*: développement défectueux, atrophies partielles, faiblesse générale; de là difficulté d'exécuter des travaux manuels, de soutenir une marche quelque peu prolongée.
- E. *Maladies des organes génitaux*: utérus défectueux, menstruations anormales, pertes blanches (fluor albus), congestion des ovaires, métrites chroniques.
- F. *Maladies des organes pulmonaires*: dilatation, dégénérescence graisseuse.
- G. *De côté des poumons*: expansion défectueuse de ceux-ci; donc surface respiratoire restreinte et troubles de circulation; bronchites chroniques et tuberculose, pour peu qu'il existe une prédisposition héréditaire.
- H. *De côté des organes abdominaux*: engagement du foie, dyspepsie, catarrhe et dilatation d'estomac, ulcères fonges, obésité, constipation, hémorroïdes.

Joignons à ce tableau la myopie et le goitre scrofuleux.

Cette courte énumération suffit pour démontrer tout le danger d'une pareille éducation physique et faire comprendre qu'il est temps de chercher à porter remède à un état de choses aussi fâcheux. Il est vraiment extraordinaire de constater combien peu les autorités supérieures, chargées de l'éducation de la jeunesse, sont disposées à mettre le développement physique en harmonie avec le développement intellectuel. Témoin, dans le canton de Vaud, l'article 82 du règlement général pour les collèges communaux qui dit:

« Des facteurs sont assignés aux différentes branches pour tenir compte de leur importance relative; ces facteurs sont:

- Français, Latin et Grec: 4;
 - Mathématiques et Arithmétique: 3;
 - Histoire sainte, Histoire et Géographie: 2;
 - Écriture, Dessin, Musique et... enfin Gymn.: 1;
- Donc, sur trois grands jours de leçons assidues, on veut bien gratifier les écoliers de... une heure de gymnastique. Quel effort! Eh bien! messieurs, c'est trop et pas assez! Trop, en ce sens qu'une heure complète, donnée sérieusement et méthodiquement, fatigue trop l'enfant, dont la musculature n'est pas exercée; pas assez, parce que pour rétablir l'équilibre circulatoire, il faudrait (sans parler d'une récréation de dix minutes entre chaque heure d'enseignement) une demi-heure à trois quarts d'heure, chaque après-midi, à la clôture des leçons, soit un total de 4 heures par semaine.

Je n'hésite donc pas à assigner à la gymnastique le premier rang parmi toutes les branches d'enseignement. Alors on ne verra plus le tiers des recrues renvoyées à un ou deux ans pour insuffisance thoracique ou débilité générale.

Le résultat de la visite sanitaire de cette année (1892) dans le canton de Vaud donne les chiffres suivants:

Recrues examinées	1188
renvoyées à 1 an	210
renvoyées à 2 ans	141

Donc un tiers de nos jeunes gens sont incapables de servir leur pays! Le résultat que donnerait une visite sanitaire des jeunes filles aurait un résultat encore moins favorable.

Il ne suffit pas de posséder dans un canton trente à quarante sociétés de gymnastique, dont beaucoup ont une réputation bien méritée, pour que nos gouvernements cantonaux aient le droit de croire que les programmes scolaires actuels soient à la hauteur de l'éducation physique.

Non! c'est la masse, c'est-à-dire la jeunesse toute entière, qui doit, pendant qu'elle est à l'école, sous les ordres de l'Etat, recevoir un enseignement sérieux, méthodique, gradué et uniforme dans toute la Suisse. Que la pédagogie, cette terrible mère spirituelle à tous, daigne enfin rompre une lance en faveur du développement physique en instituant la gymnastique... branche principale! Elle aura alors pour effet presque immédiat le relèvement des forces physiques de l'enfant et, conjointement à celui-ci, une forte augmentation du niveau intellectuel. En effet, son cerveau décongestionné, reposé chaque jour sera plus apte à saisir et à comprendre, à s'assimiler. L'état de santé générale étant meilleur, ses facultés mentales; le courage, l'énergie, la volonté, l'ardeur au travail, la conscience de soi-même augmenteront en force et en vigueur.

Je dis donc que pour contrebalancer l'effet pernicieux produit sur la santé de l'enfant par l'étude et le stage sur les bancs d'école, des exercices journaliers, c'est-à-dire des mouvements, sont nécessaires.

Ici, la définition du mot *mouvement* s'impose. Le mouvement est le résultat de la contraction d'un ou de plusieurs muscles, contraction qui, par une circulation accélérée, amène une plus grande combustion de carbone dans le sang et provoque ainsi l'élimination des vieux matériaux ainsi que le renouvellement rapide des tissus. Tout organe doit donc, par l'activité, améliorer ses facultés fonctionnelles. Plus un organe travaille, plus le sang y afflue, plus aussi les aliments nutritifs s'y épuisent et plus le besoin d'aliments se fera sentir.

Il a été démontré que l'homme, chez lequel les muscles sont continuellement en activité, voit la masse pondérale de son corps se renouveler en 4 ou 5 semaines tandis que 10 à 12 semaines sont nécessaires à l'homme inactif.

C'est donc dans l'activité incessante du travail musculaire que réside le développement de la force, de la vigueur, en un mot: la santé de l'individu.

C'est de l'observation des bienfaits que nous donne la pratique des mouvements qu'est née la gymnastique, science vieille comme le monde, et qui a érigé tout un système de mouvements convenablement répartis et conformes aux lois anatomiques et physiologiques.

Je lis dans l'histoire de la gymnastique que déjà 3000 ans avant l'ère chrétienne un empereur chinois avait ordonné à tous ses sujets des exercices militaires et des danses tourantes pour garder ceux qui étaient faibles et malades et maintenir en bonne santé ceux qui étaient sains. Un peu plus tard, la caste officielle des prêtres du Tao instituait une doctrine, qui, sous des dehors de pratique religieuse, n'est que l'art de la gymnastique médicale. Nos préliminaires actuels ne présentent rien de plus varié et de mieux combiné. L'art de ces prêtres, qui étaient aussi les médecins de l'époque, était de varier, de combiner les attitudes, les mouvements ainsi que la façon de respirer selon la maladie qu'ils avaient à guérir; la gymnastique médicale actuelle ne fait pas autre chose.

Les Grecs et les Romains cultivèrent l'art de la gymnastique; mais c'est à Lycurgue que revient l'honneur d'avoir compris que les exercices corporels étaient aussi utiles au sexe faible qu'aux hommes. En effet toutes les jeunes Lacédémoniennes devaient pratiquer la lutte, la course, la danse et certains mouvements qui n'étaient autres que des préliminaires: le soin de tailler les robes et autres accoutrements était laissé aux mains des esclaves.

C'est ainsi que plus tard elle devenaient des femmes fortes, capables d'enfanter une race intelligente, vigoureuse et qu'elles se procuraient ces formes admirables dont la génération actuelle cherche en vain, par des artifices de toilette, à imiter la grâce et la beauté.

Tombée au moyen-âge en décadence, la gymnastique fut en Allemagne tirée de l'oubli, à la fin du siècle passé, grâce aux savantes et entraînantes publications de Hoffmann. Il est vrai que Jean-Jacques Rousseau avait lui aussi écrit: « C'est une erreur bien pitoyable, d'imaginer que l'exercice du corps nuit aux opérations de l'esprit; comme si ces actions ne devaient pas marcher de concert et que l'une ne dût pas diriger l'autre. Voulez-vous cultiver l'intelligence de votre élève, cultivez les forces qu'elle doit gouverner! Exercez continuellement son corps, rendez-le robuste et sain pour le rendre sage et raisonnable! »

La méthode de gymnastique qui s'est développée en Suisse est calquée sur celle de l'Allemagne; elle repose entièrement sur la théorie de mouvements actifs, s'accomplissant avec ou sans engins, tandis que la méthode suédoise, dont on parle si souvent, consiste dans la mise à exécution de trois espèces de mouvements:

- 1. Les mouvements *actifs*, exécutés par l'élève seul.
- 2. Les mouvements *passifs*, exécutés sur l'élève par le professeur ou une tierce personne.
- 3. Les mouvements *mixtes*, ceux pour lesquels le professeur et élève, placés l'un devant l'autre, opposent une résistance réciproque à l'exécution de leur divers mouvements.

Actuellement les Suédois possèdent nos engins et ce n'est plus guère que dans les établissements de gymnastique spécialement médicaux qu'on emploie la méthode de Ling dans toute sa variété.

Les pays modernes où la gymnastique a acquis son développement le plus grand, mais toujours très insuffisant pour l'éducation physique des masses, sont l'Allemagne, la Suisse et la

Suède; la Belgique, la France et l'Italie ne tiennent pour le moment qu'un rang secondaire.

Tous les efforts faits dans le domaine de l'art des mouvements, si nécessaire à la santé de l'homme, n'ont pas réussi à vaincre les préjugés et la routine de notre civilisation modérée et à populariser la gymnastique pour les filles.

Les quelques rares leçons reçues dans les écoles et dans les pensionnats, les quelques jeux violents en pratique dans la haute société anglaise, constituent pour tous les pays, tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, en faveur de l'éducation physique de la jeune fille. Plusieurs esprits observateurs ont protesté contre cette plaie sociale d'un nouveau genre et réclament toujours, sans succès, pour cette intéressante moitié du genre humain, moins de surmenage et de surexcitations intellectuelles et beaucoup plus d'exercices corporels.

La constitution délicate de l'organisme féminin, sa charpente osseuse plus frêle et son système musculaire moins vigoureux que chez l'homme ne doivent absolument pas présenter d'obstacles à l'éducation des mouvements, mais doivent être pris en considération dans le choix des exercices.

Estime que ce sont en première ligne, les préliminaires avec ou sans cannes qui, pour la fille comme pour le garçon, sont le plus à même de faire contracter, et cela dans un court espace de temps, la presque totalité des muscles du corps et, par conséquent, de fortifier la musculature des bras et des jambes, d'élargir le thorax, de dilater les poumons, de redresser la colonne vertébrale et de régulariser la circulation de tous les organes.

L'enseignement de la gymnastique des filles doit être varié, bien discipliné et rendu agréable, afin qu'apprenant à en comprendre toute l'importance, elles acquièrent le goût que peu possèdent naturellement. Les préliminaires doivent être moins vigoureux, moins étendus, moins fréquents et plus aérobie que chez les jeunes garçons. Ceux-ci doivent être alternés avec des jeux, afin de ne pas trop fatiguer. Quelques engins, quoique d'une importance secondaire, peuvent être utilisés avec avantage, par exemple: les boucles, l'échelle, la barre fixe. Le maître doit toujours se laisser guider par les règles de la bienséance qui lui interdisent l'enseignement de certains exercices que des hommes seuls doivent exécuter.

Jusqu'à maintenant un système unique a été préconisé pour la gymnastique des jeunes filles, c'est celle faite en chambre, qui, excellente au point de vue théorique, ne l'est pas suffisamment au point de vue pratique, car comme il faut, pour qu'un exercice soit salutaire, qu'il soit répété assez longtemps pour produire la sensation de chaleur et de fatigue dans le groupe des muscles intéressés, on peut en conclure que très peu de jeunes filles seront à même de déployer la vigueur et l'énergie voulues dans l'exécution des divers mouvements et de montrer assez de persévérance pour consacrer, seules dans une chambre, une demi-heure par jour avec entrain et régularité aux exercices corporels.

C'est une grosse objection que je me permets de soulever contre la gymnastique de chambre, qui, pour être vraiment efficace, devrait être exécutée le matin, au lever, et devenir une habitude une seconde nature et ne pas coûter plus d'effort de volonté que les soins ordinaires de propreté et de toilette.

Tout travail sera mieux exécuté, mieux soutenu fait en société, devant un jury ou des spectateurs, même par le gymnaste le plus habile et le plus insensible aux émotions de concours.

Il y a là une question de satisfaction personnelle, je dirai même d'orgueil, du reste bien légitime, qui peut doubler ou tripler l'effort musculaire.

C'est pourquoi, à mes yeux, la gymnastique de chambre ne rencontrera que très peu de fervents adeptes et qu'elle risque fort de ne jamais entrer dans les mœurs des populations. Il n'y aurait guère que les familles riches qui pourraient se payer le luxe d'un maître spécial de gymnastique ou d'un précepteur doué de connaissances spéciales, pour diriger et surveiller l'éducation physique de la jeune fille, où l'on pourrait obtenir de la gymnastique de chambre tout l'effet désiré.

Je crois donc qu'il faudrait à la jeune fille, pour pratiquer avec succès l'art des mouvements, qu'elle puisse s'exercer en compagnie, en société, moyen excellent, à mon idée, pour lui développer le goût et l'entraînement qui, seuls, font des prodiges.

Pourquoi ne fonderait-on pas sous le patronage de nos sociétés cantonales et sous la direction de nos excellents et zélés moniteurs, dont la réputation n'est plus à faire, un certain nombre de sociétés de jeunes filles dont le recrutement pourrait se faire sans bruit et sans éclat?

Qu'on interesse à cette création les autorités communales progressistes ainsi que tout le public intelligent et éclairé! Disons par la voie des journaux les vices organiques de l'éducation physique actuelle de notre jeunesse féminine ainsi que la liste des nombreuses maladies occasionnées par la mode, le surmenage intellectuel et le manque d'exercices réguliers! Détruisons les vieux préjugés d'une bienséance mal comprise et d'un bon ton de mauvais goût par tous les moyens que pourra nous inspirer le sentiment que nous travaillerons pour un but noble, élevé et aminemment patriotique!

Nous possédons en Suisse près de 400 sections de gymnastique, indépendantes ou appartenant au lieu fédéral, qui représentent un total approximatif de 25,000 gymnastes; ne serait-ce pas superbe et digne d'envie pour les peuples qui nous environnent de pouvoir énumérer un jour autant de sections de jeunes filles et un nombre aussi grand de travailleuses?

Puisque les jeunes filles se groupent en sociétés littéraires, théâtrales, de chant, de musique, de lecture, pourquoi ne pourraient-elles pas abandonner l'une ou l'autre de ces réunions où l'esprit est toujours mis à contribution, pour se créer un milieu où les exercices corporels seuls aient place?

Il n'y a que le premier pas qui coûte! Il suffirait de la fondation de trois ou quatre sociétés de gymnastique de filles où un enseignement rationnel, méthodique et régulier serait donné, pour faire tache d'huile et amener, en peu de temps celle d'autres sociétés sœurs.

Le résultat acquis au bout de quelques années sera celui de voir disparaître le type si fréquent des jeunes filles au teint pâle, aux épaules indolentes et rentrées, au dos voûté, à la marche languissante et au souffle court pour être remplacé, peu à peu, par celui de la jeune fille gymnaste au teint rosé, à l'œil vif et au maintien droit, souple, gracieux et dégagé.

Le public entier pourra alors porter son jugement sur l'institution nouvelle; il en résultera une vraie poussée de nouvelles recrues et la cause de la gymnastique des jeunes filles sera gagnée. Il sera alors facile de former des moniteurs féminins capables, enthousiastes et dévoués à la cause gymnastique.

Quant à la question des locaux propres aux leçons des jeunes filles, il suffirait peut-être d'aménager un peu plus confortablement et hygiéniquement ceux que nous possédons, d'y instituer des vestiaires et un système de chauffage et d'aération convenables.

Je termine en émettant le vœu que quelques unes des idées énoncées dans ce court exposé puissent trouver quelque appui dans cette assistance et aider, dans une faible mesure, à l'avancement de la cause gymnastique à laquelle nous sommes tous si attachés.

*Feuille d'Aris du 3 mars
1894
A. mioliter!*

Un de nos lecteurs nous prie de reproduire la lettre qui suit, parue dans la Feuille d'Aris de Lausanne, ce que nous faisons avec plaisir.

Nous respectons infiniment la main ridée d'une grand-mère qui n'a pas craint de signaler les nombreuses lacunes de l'éducation moderne donnée aux jeunes filles. Les plaintes s'élèvent de tous côtés à ce sujet: les générations qui s'en vont ne se reconnaissent plus dans cette jeunesse brillante et frivole, si peu préparée à supporter l'épine en cueillant la rose, à briser la coque pour trouver l'amande. Maris déçus, femmes débusées, célibataires incompris parents désillusionnés mélangent leur note mélancolique à ce chant douloureux, et chacun de demander: «Don vient le mal? à qui la faute?» Les uns accusent l'école; nous, nous disons, c'est la famille.

La famille confie son enfant à l'école dès son plus jeune âge, et attend tout de celle-ci. Elle lui dit: «Forme ce cœur à tout ce qui est grand et beau, fais fructifier ses dons intellectuels, développe ses aptitudes au travail de la main; en un mot, fais de lui, homme ou femme, un être raisonnable, honnête, intelligent, capable d'affronter sans faiblesse la redoutable lutte pour l'existence; moi je ferai le reste.»

L'école a pris sa tâche au sérieux, des hommes et des femmes de cœur sont à la brèche et, jour après jour donnent à des enfants qui ne sont pas les leurs, le meilleur d'eux mêmes.

Mais la famille a trop compté sur l'école; elle oublie ses propres devoirs: si l'école est la théorie, la famille doit être la pratique, et c'est la main dans la main que doivent marcher ces deux grandes éducatrices de l'humanité. Le jour où les parents l'auront compris, le jour où l'enfant aura appris à respecter l'école comme un second foyer, une aube lumineuse se lèvera sur notre société fin de siècle, et le grand problème de l'éducation sera, sinon résolu, du moins bien près de l'être.

Une amie de l'école.

*Je ne crois pas que
"l'école pilote" du canton
de Vaud ait amélioré
la situation! Bien
au contraire; dans un
monde où l'on ne
parle que d'élèves,
en oubliant les
devoirs!...*

FAVJ
5/11/1896

CHRONIQUE LOCALE

Ensuite de l'invitation adressée par le Département de l'instruction publique à toutes les autorités scolaires du canton, de bien vouloir prendre part à l'Exposition nationale de Genève en 1896, la Commission scolaire et le personnel enseignant du Chenit ont décidé que les différentes écoles de cette commune prendront part à cette exposition de la manière suivante :

Les 6 écoles de l'arrondissement du Sentier, arithmétique et dessin.

Les 6 dites du Brassus, comptabilité, exercices de grammaire et écriture.

Les 3 dites de l'Orient-de-l'Orbe, composition et dessin.

Le Collège industriel, différents cahiers et albums, ouvrages de couture et travaux sur bois.

Les travaux exposés seront accompagnés des pièces suivantes :

- 1° Une liste des élèves de la commune.
- 2° Le règlement des écoles.
- 3° Le règlement de la caisse d'épargne scolaire.
- 4° Une notice historique sur l'instruction publique dans la commune.

La Commission scolaire ayant jugé utile de mettre cette notice sous les yeux du public, veuillez, Monsieur le Rédacteur, avoir l'obligeance de lui accorder une place dans les colonnes de votre estimable journal.

Août 1897

3. 6. 1959

FAVJ

CONSEILS D'UN « RÉGENT » D'AUTREFOIS

On nous fait parvenir cet extrait d'une lettre du « régent » Guignard, de L'Orient, que nous publions bien volontiers.

Elle nous montre bien quelle était la tournure d'esprit des éducateurs de la fin de l'autre siècle.

Orient de l'Orbe, août 1897.

Puisque tu vas entrer dans une vocation semblable à la mienne, tu pourras bientôt t'assurer que rien n'est plus doux pour un maître que l'amitié de ses élèves. Tu commenceras la véritable vie avec ses joies et ses avatars, tu trouveras plus de celles-ci que de celles-là. Ne te décourage pas, mais repose-toi sur notre véritable appui dans l'existence, sur notre Dieu. Celui-ci te soutiendra toujours. La vie est dure, les épines et les ronces du temps d'Adam se retrouvent sous une autre forme dans notre époque ; pour les écarter et ne pas s'en apercevoir, il n'existe que ces deux moyens :

Dieu et le travail.

Quel riche programme !

Heureusement qu'Adrien Nicole nous en dit plus en 1896 :

Ce long rapport, très détaillé, parut dans les Feuilles d'avis n° 45, 46 et 47 de 1896, nous donne une image précise et complète sur l'instruction publique dans la commune du Chenit de cette époque.

NOTICE HISTORIQUE

sur l'instruction publique dans la commune du Chenit.

D'après les ouvrages que nous possédons sur cette contrée, il paraîtrait que jusqu'à la fin du XVII^e siècle, l'instruction y était presque complètement inconnue si l'on en excepte les colons venus de l'étranger ou des localités voisines. L'histoire nous apprend en effet que les villages du Liéu et de L'Abbaye possédaient déjà des écoles tandis que le Chenit était encore en grande partie couvert de forêts et de fondrières, quelques rares habitations étaient disséminées çà et là dans les clairières des forêts.

Vers l'an 1685, alors que le Chenit était déjà en grande partie peuplé, une femme, fille de Jacques Bocci, moine prosélyte, commença à parcourir les différents hameaux, elle s'établissait sous les toits des maisons ou même en plein air et donnait aux jeunes gens des leçons de lecture, d'écriture et de calcul. Cette femme, surnommée la Moinette, recevait en paiement du laitage ou quelques boulons de tourte (pain d'avoine).

Jusqu'au commencement du XIX^e siècle, on a conservé peu de détails sur les progrès de l'instruction publique, on peut supposer que quelques individus éclairés sont venus se fixer dans la contrée et ont peu à peu continué l'œuvre commencée par la Moinette, jusqu'au moment où l'administration communale ou peut-être les citoyens eux-mêmes, fondèrent définitivement des écoles.

Nous devons, en conséquence, franchir rapidement un laps de temps assez long et arriver au commencement du présent siècle.

A cette époque, nous savons de source certaine que la commune possédait six écoles disséminées dans les différents hameaux. Les maîtres n'ayant sans doute fait aucune étude spéciale, il y a lieu de croire que leur enseignement devait se borner à l'étude de quelques branches principales, toutefois, les écrits qui nous restent de cette époque font voir que l'écriture et l'orthographe y étaient soigneusement enseignées et ont été portées par quelques élèves à un haut degré de perfection. La fréquentation de ces écoles n'étant pas obligatoire, on conçoit sans peine que beaucoup n'en profitaient guère, ce qui explique pourquoi, à côté d'une volée d'hommes distingués, nombre de familles, peu soucieuses de l'instruction, laissaient grandir leurs enfants dans une ignorance presque complète. Les mêmes faits se sont du reste présentés plus tard, car postérieurement à la mise

en vigueur de la loi de 1834, on voit encore des parents éluder la loi et leurs enfants ne fréquenter pour ainsi dire aucune école.

Les 6 écoles dont nous avons parlé plus haut ont duré jusqu'en 1823. A cette époque, l'administration communale sentit la nécessité de centraliser celles-ci et fit construire deux collèges, l'un au Sentier et l'autre au Brassus. Ces bâtiments à peu près tels que nous les voyons encore aujourd'hui, ont coûté ensemble, achat du terrain compris, fr. 6535, ancienne monnaie.

Dans chacun de ces bâtiments, une immense salle servait à loger tous les écoliers de la paroisse, toutefois il est bon d'ajouter qu'un certain nombre d'entre eux y paraissaient rarement ou pas du tout.

C'est sans doute grâce à la négligence de beaucoup de parents que dans une commune aussi peuplée, deux écoles ont suffi pendant un certain nombre d'années.

Dans ces écoles, on pratiquait l'enseignement naturel et le maître se faisait aider par les élèves les plus avancés, un certain nombre de cercles en fer placés le long des parois de la salle servaient à réunir les plus jeunes élèves lesquels y apprenaient à épeler sous la direction d'un de leurs camarades plus âgé.

Nous sommes certains qu'à cette époque déjà, quelques personnes avaient pour mission de surveiller les écoles, toutefois, comme les procès-verbaux de la dite commission n'ont pas été conservés, nous avons le regret de ne pouvoir donner aucun aperçu de ses délibérations.

La première loi sur l'instruction publique primaire dans le canton de Vaud date du 24 janvier 1834.

En conformité de l'art. 80 de cette loi, la Municipalité procéda à la nomination d'une commission d'inspection des écoles composée de 7 membres.

Cette commission réunie sur l'invitation de M. le Préfet, le 23 septembre de la même année, s'est constituée en nommant M. le pasteur Bauty comme président, et M. H. Golay, notaire comme secrétaire.

Elle procéda ensuite au recensement des enfants de 7 à 16 ans domiciliés dans la commune, il résulte de ce recensement que l'école du Sentier compte 264 enfants et celle du Brassus 233, en tout 497 élèves.

D'après l'art. 6 de la loi, chaque école devrait être pourvue d'un maître et de trois sous-maîtres, mais dans le but de diminuer les dépenses, la Commission demanda au Conseil de l'instruction publique, l'autorisation de s'en tenir à deux sous-maîtres par école.

Cette autorisation fut accordée en ce sens que le troisième sous-maître sera remplacé par une sous-maitresse, remplissant en même temps les fonctions de maitresse d'ouvrages.

Quoique pendant bien des années encore, la majeure partie des instituteurs qui se sont succédés dans nos classes ne fussent pas porteurs d'un brevet de capacité, l'école normale existait cependant puisque déjà cette même année, M. Guignard, régent au Sentier obtint un congé afin d'y achever ses études.

La Commission propose à la Municipalité de fixer comme suit les traitements du personnel enseignant :

Aux régents	Fr. 500
Aux sous-maitres brevetés	» 260
Aux sous-maitres non-brevetés	» 200
Aux maitresses d'ouvrages	» 200

Avec la nouvelle loi, la fréquentation paraît s'améliorer, toutefois malgré l'activité de la

Commission et les moyens de répression dont elle dispose, nombre de pères de familles prétextant leur extrême pauvreté et l'impossibilité de fournir à leurs enfants le matériel nécessaire ainsi que des vêtements convenables, ne les envoient que rarement à l'école, cependant la bourse communale a apporté bien souvent remède à cet état de choses en procurant aux enfants indigents souliers, livres et cahiers.

La tenue des registres de l'état-civil ainsi que les recensements annuels des élèves nous paraissent avoir des lacunes lesquelles donnent lieu à de nombreux abus, ainsi certains enfants en âge de fréquenter ont réussi à passer des années sans figurer sur le rôle de l'école, par contre il est arrivé bien des fois que des enfants décédés depuis longtemps continuaient d'y être appelés, nous voyons par exemple par une lettre de M. le Préfet, qu'un père de famille dénoncé pour absences de son enfant, lui a annoncé que ce dernier était mort depuis passé six ans.

L'éloignement des écoles a été aussi surtout pendant l'hiver, un obstacle à la fréquentation, beaucoup d'enfants avaient au minimum 30 minutes à parcourir pour se rendre à l'école, c'est ce qui engagea en 1836, les habitants de l'Orient-de-l'Orbe à demander au Conseil de l'instruction publique qu'une école soit ouverte dans cette localité.

Cette demande ayant provoqué de la part de la Municipalité et de la Commission plusieurs projets de réorganisation de nos écoles, ne fut tranchée qu'en 1838 par la fondation à l'Orient-de-l'Orbe de deux écoles, l'une comprenant les enfants au-dessous de 12 ans sous la direction d'un maître (les élèves plus âgés continuant à fréquenter l'école du Sentier), l'autre comprenant les élèves les plus jeunes sous la direction d'une maîtresse.

D'après la loi de 1834, les communes avaient un délai de six ans pour réorganiser leurs écoles afin que celles-ci soient établies sur le même pied. Ensuite de ces dispositions de la loi et des pressantes réclamations du Conseil de l'instruction publique, la Municipalité élabora alors, soit au commencement de l'année 1842, un plan de réorganisation sur les bases suivantes :

1° Division de la commune en trois arrondissements scolaires, l'un au Brassus, le second au Sentier et le troisième à l'Orient-de-l'Orbe.

2° Dédoulement des écoles de ces deux premières localités.

3° Il est ouvert au Sentier, deux écoles de régents dont la 1^{re} est destinée aux enfants de toute la paroisse, plus une 3^{me} classe sous la direction d'une maîtresse.

4° Au Brassus, quatre classes dont trois sous la direction d'un régent, la 4^{me} dirigée par une maîtresse.

5° Au Bas-du-Chenit, une petite école sous la direction d'une maîtresse.

Les salles du Sentier et du Brassus sont partagées par une paroi, les places de sous-maîtres sont supprimées.

Les traitements des maîtres sont fixés comme suit :

Sentier, régent de garçons,	60 élèves,	fr.	500
» » filles	60 »	»	450
» régente	40 »	»	260
Brassus, régent de garçons,	60 »	»	500
» » filles	60 »	»	450
» régent pour les deux sexes, de 9 à 12 ans,	60 »	»	400
» régente	40 »	»	260
Bas-du-Chenit, régente	30 »	»	150
Orient, régent de garçons	60 »	»	400
» régente	60 »	»	260

Soit pour les dix instituteurs une dépense totale de Fr. 3630

L'Etat y contribue pour un subside de » 1000

Nous croyons que quelques-uns de ces traitements ont été modifiés peu après et que les 2^{mes} régentes ne recevaient plus que 320 fr.

Il convient d'ajouter à ces chiffres l'écolage annuel à la charge des parents, soit 3 fr. par élève.

Après différents essais en vue d'obtenir un contrôle facile des élèves en âge de fréquenter les écoles, la Commission adopte le registre matricule en usage aujourd'hui, chaque page de ce registre est divisée en trois numéros, chacun à l'usage d'une seule famille et suffisant pour l'inscription de douze enfants ce qui est bien honnête!!! observe un membre de la Commission, toutefois, ajoute-t-il, il serait peut-être prudent de diviser les pages en deux seulement.

En 1843 les Sociétés de Musique Instrumentale et de Chant-Sacré du Brassus donnent un concert dans le temple de cette localité, le produit net soit fr. 410 10 rappes ou 967 fr. 23 cent. nouvelle monnaie est versé entre les mains de la Municipalité, laquelle est chargée d'en opérer le placement et d'en remettre chaque année l'intérêt à la Commission scolaire qui l'appliquera comme elle le jugera à propos pour l'avancement de l'instruction publique dans la commune, cela par portions égales entre les deux paroisses.

La même année, la Commission élabora un règlement par lequel les écoles du Sentier et du Brassus devront chacune être fréquentées par les enfants des deux sexes, la 1^{re} de l'Orient demeure exclusivement pour les garçons. Un peu plus tard, le traitement de ce dernier maître est porté à fr. 500 comme celui de ses collègues du Sentier et du Brassus.

En 1844, souscription de fr. 2000 des citoyens de l'Orient-de-l'Orbe, demandant l'érection d'un bâtiment pour loger leurs écoles. Cette demande est appuyée et deux ans plus tard ces deux classes sont installées dans les locaux actuels.

Les vacances annuelles sont portées de six à huit semaines.

En 1845, la Commission se fondant sur la distance à parcourir pour se rendre du Sentier au Brassus et vice-versa, demande qu'il soit nommé deux commissions scolaires distinctes de quatre membres chacune, l'une pour le Sentier, l'autre pour le Brassus. Cette demande est refusée par le Conseil de l'instruction publique et la Commission se subdivise en trois sections ayant chacune son président, nous croyons toutefois que cette nouvelle organisation a duré peu de temps.

Quelques années plus tard, un membre démissionnaire adresse au Conseil communal une demande afin de scinder en deux la Commission, appelée à donner son préavis sur cette question, la Commission se prononce pour le maintien du statu quo.

En 1846, le régent de la 3^{me} classe du Brassus est remplacé par une régente.

Les écoles sont inspectées par un délégué de l'Etat, de plus un membre de la Commission est désigné l'année suivante par la Municipalité comme inspecteur des écoles de la commune.

A cette époque et beaucoup plus tard encore, les régents sont tenus de donner des leçons de vieilles, les élèves payaient suivant le nombre, de fr. 1.50 à fr. 2.50 par mois.

Le traitement de la maîtresse de l'école des filles de l'Orient-de-l'Orbe est arrêté à fr. 300. Ce chiffre a sans doute été diminué lorsque la 1^{re} école de cette localité est devenue mixte.

En 1847, la Municipalité présente un nouveau projet de réorganisation des écoles, le traitement des deux premiers régents (Brassus et Sentier) y est porté à fr. 750. Ce projet ne fut, paraît-il, pas admis malgré l'appui de la Commission, laquelle fait observer que les branches suivantes seraient sans doute ajoutées au programme de ces écoles.

- 1° La langue allemande.
- 2° La tenue des livres.
- 3° Les sciences naturelles et physiques avec des applications à l'industrie.
- 4° Le dessin et son application aux arts.

Sans cette adjonction au programme, le traitement cité plus haut paraîtrait un peu élevé pour de simples écoles primaires.

La Commission scolaire d'alors ajoute qu'elle appelle de tous ses vœux l'établissement d'une école moyenne industrielle placée au centre de la commune.

Il est à regretter que les vœux présentés par cette Commission n'aient pas été pris en considération, cette question a dormi trop longtemps puisque c'est seulement en 1876 qu'elle est entrée franchement dans une voie d'exécution.

En 1848, trois nouvelles petites écoles sont installées, l'une au hameau du Solliat, la 2^{me} Derrière-la-Côte et la 3^{me} à la Combe-du-Moussillon, ce qui porte à treize le nombre de nos écoles.

La somme des traitements monte au chiffre de	Fr. 3,400
Loyer de 4 salles, indemnités de logement et de chauffage	» 595
Total des dépenses	Fr. 3,995

Avant la loi de 1834, ces dépenses n'ont jamais dépassé Fr. 1,200

Pendant un grand nombre d'années, on remarque de nombreux conflits avec quelques instituteurs. Plus d'une fois on a vu quelques-uns de ces Messieurs quitter leur poste soit momentanément soit définitivement sans avoir même averti la Commission. Beaucoup n'admettent d'autre moyen de répression que les coups, on ne peut donc qu'être reconnaissant envers l'autorité supérieure d'avoir absolument défendu ces actes de brutalité. Il est regrettable toutefois que cette défense n'ait pas encore déployé tous ses effets, la baguette est encore trop en honneur dans quelques écoles et ces dernières années encore, la Commission a dû adresser de sévères observations à plusieurs membres du corps enseignant.

Pour faire contraste à ce malheureux penchant qui malgré tout persiste encore, nous sommes heureux de pouvoir citer ici un honorable instituteur lequel a pratiqué l'enseignement dans notre commune pendant près d'un demi siècle et qui tout en sachant maintenir dans sa classe une discipline que beaucoup de ses collègues pourraient lui envier, n'a jamais à notre connaissance employé pour y arriver, les moyens que nous flétrissons aujourd'hui.

Puisse cet exemple profiter à nos jeunes instituteurs et contribuer à faire disparaître de nos écoles ce qui reste encore des mœurs sauvages d'autrefois.

Il nous semble qu'il a été fait abus de l'article de la loi permettant aux parents de se charger de l'instruction de leurs enfants, beaucoup de ces derniers ont par ce moyen échappé à l'obligation de fréquenter l'école. Malgré cette tolérance, on voit que pendant l'été de 1850, 160 parents devant être cités devant la Commission, celle-ci crut devoir publier un avis afin de rendre les parents attentifs à ce triste état de choses et les prévenant qu'à l'avenir, des mesures sévères seraient prises contre les négli-

gents.

Par motif d'économie, la Municipalité propose que pendant la saison d'été, quelques-unes des petites écoles soient supprimées, pendant ce temps les élèves de ces classes fréquenteraient les écoles de régents où il y a malheureusement de nombreuses places disponibles.

La Commission ne saurait accepter cette réduction de nos écoles, elle préavis pour qu'on demande au Conseil de l'instruction publique de bien vouloir porter à fr. 1500 le subside de l'Etat, ceci afin de conserver ces écoles dans l'état actuel.

Avec la nouvelle monnaie, les traitements sont portés comme suit :

Chacun des régents	Fr. 724
Indemnité de chauffage	» 36
Chacune des régentes	» 289
Indemnité de chauffage	» 28

En 1853, il est fait droit à une pétition des habitants du Brassus tendant à ce que les deux premières écoles de cette paroisse forment deux degrés.

Cette demande est accordée pour deux ans à titre d'essai.

Les mêmes citoyens offrent une subvention annuelle de fr. 200 en faveur du 1^{er} régent sous condition qu'on soit content de lui, malheureusement ce n'est pas le cas pour les maîtres actuels car l'un a quitté son poste et l'autre par suite de plaintes est invité à donner sa démission.

En 1854, une nouvelle pétition demande la restauration du vieux collège et la construction d'un neuf avec logements pour les maîtres.

Une minorité voudrait que cette paroisse soit divisée en deux arrondissements scolaires et le nouveau collège placé à l'occident de l'Orbe, cette manière de voir ne fut pas admise puisque après de longs débats, le bâtiment en question fut construit dans le village même du Brassus en 1862.

Taxe cadastrale de ce bâtiment fr. 33,650.

En 1856, les habitants du Campe demandent la création d'une petite école dans ce hameau, la Commission serait d'avis d'en créer aussi une pour les Piguet-Dessous et le hameau de Chez-le-Maitre. Ni l'un ni l'autre de ces projets n'a été mis à exécution, toutefois les écoles du Sentier devenant toujours plus nombreuses, il fut décidé un peu plus tard que les jeunes enfants de Chez-le-Maitre seraient déversés dans l'école de Derrière-la-Côte vu que cette dernière classe ne comptait plus qu'un nombre d'élèves extrêmement restreint.

Afin que les classes commencent à l'heure précise, la Commission demande à la Municipalité s'il n'y aurait pas possibilité de sonner les cloches, cette demande n'a jamais été prise en considération quoique le même vœu ait été formulé à différentes reprises.

En 1858, le traitement des instituteurs est porté à fr. 750, plus l'écolage, la Commission désirerait aussi une augmentation en faveur des maitresses.

Un peu plus tard soit en 1861, le traitement du régent du Sentier doit avoir encore été augmenté par le moyen d'une cotisation des chefs de famille de cet arrondissement.

Les traitements furent augmentés ensuite de la promulgation de la loi du 31 janvier 1865 et du décret du 17 novembre 1875, ce dernier fixant le minimum à fr. 1400 pour un régent et à fr. 900 pour une régente y compris l'écolage, peu de temps après le traitement de nos régents a été porté à fr. 1450, puis à fr. 1500.

En 1862, M. Bourgeois alors régent primaire au Sentier, jeta les premiers fondements de l'Ecole Industrielle que nous possédons aujourd'hui en commençant à donner des leçons d'instruction supérieure à quelques élèves de son école.

L'année suivante, d'autres élèves des deux paroisses permirent de créer une 2^{me} classe. M. Bourgeois obtint alors un remplaçant pour l'école primaire plus un subside de fr. 500, porté plus tard à fr. 1500, fait par la bourse communale en faveur de l'Ecole (Industrielle) secondaire. Cette institution augmenta rapidement et compta bientôt plus de 30 élèves.

Des sommes importantes furent en outre recueillies dans les deux paroisses, malheureusement quelques divergences d'opinion firent avorter cet essai, les uns auraient voulu une école industrielle pour chaque paroisse, d'autres en voulaient une seule pour toute la commune, les intéressés ne pouvant tomber d'accord sur l'emplacement de cette dernière, l'établissement finit en 1866, lors du départ du promoteur de cette entreprise.

L'urgence de construire un nouveau collège au Sentier se fait vivement sentir, la place manque de plus en plus, il est même arrivé en diverses fois que des régents venus pour postuler une place vacante, se sont retirés en voyant le triste état du collège. Cette construction provoque divers projets de réorganisation des écoles des deux arrondissements scolaires du Sentier et de l'Orient-de-l'Orbe, le premier projet serait de construire le nouveau bâtiment à proximité de ces deux localités de telle manière que les élèves les plus avancés forment deux classes qui seraient logées dans ce bâtiment, le collège de l'Orient et le vieux dit du Sentier seraient réservés pour les écoles de 3^{me} et 4^{me} degrés. Une place suffisante serait en outre réservée dans le nouveau bâtiment afin d'y installer plus tard l'Ecole Industrielle.

En 1876, le retour de M. Bourgeois remet sur le tapis la question d'une Ecole Industrielle. Cette institution est définitivement créée par décision du Conseil communal du Chenit le 30 octobre de la même année.

Une salle est louée au hameau de Chez-le-Maitre et sous la direction de M. Bourgeois, une classe de 22 élèves y est installée.

Le Conseil d'Etat nomme deux délégués pour s'occuper spécialement de ce qui concerne l'Ecole Industrielle ce qui porte à neuf, le nombre des membres de la Commission.

Cette institution a progressé insensiblement, avec l'arrivée de nouvelles volées d'élèves, la nomination d'un second puis d'un troisième maître est devenue nécessaire, une maîtresse d'ouvrages du sexe et d'économie domestique est bientôt venue s'ajouter au personnel enseignant de cet établissement.

Plus tard encore, on y a installé une classe de travaux manuels sur bois sous la direction d'un nouveau maître. Les élèves les plus âgés des deux premières classes y sont admis et reçoivent une leçon de trois heures chaque semaine.

Par suite de l'insuffisance des locaux, l'Ecole Industrielle n'a pu pendant bien des années, se développer et rendre tous les services qu'on était en droit d'en attendre, toutefois un certain nombre d'élèves ont continué leurs études et ont réussi à se créer une carrière, beaucoup d'autres quoique dévoués à une profession manuelle, ont aussi largement profité des leçons qu'ils ont reçues dans cet établissement.

Afin d'assurer une vie durable à cette institution, il était nécessaire qu'elle eut à sa disposition des salles spacieuses et conforme aux lois de l'hygiène ainsi que toutes les installations qu'on exige maintenant dans les bâtiments utilisés pour l'instruction de la jeunesse.

Cette question bien des fois mise à l'étude et toujours ajournée a préoccupé pendant longtemps les autorités communales ainsi que les citoyens qui s'intéressent à l'avenir de la jeunesse; on comprend que au milieu de la crise industrielle qui depuis près de 20 ans, pèse lourdement sur notre contrée, on y ait réfléchi à deux fois avant de charger la bourse communale d'une dépense aussi forte que celle prévue par l'érection du bâtiment projeté.

Nous ne voulons donc pas ici, jeter un blâme sur la façon d'agir des autorités communales en cette circonstance, bien au contraire car il est certain que si l'on eût construit il y a 12 ou 15 ans pour loger l'Ecole Industrielle, on l'aurait fait dans des conditions tellement modestes que nous aurions sûrement lieu de le regretter aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit et après de nombreuses démarches et de longues discussions, des plans ont fini par être présentés et l'on a mis courageusement la main à l'œuvre. Il faut reconnaître que si les autorités communales se sont quelque peu fait tirer l'oreille avant de prendre une décision, elles ont tenu une fois cette décision prise, de bien faire les choses, aussi ce n'a pas été sans un vif sentiment de gratitude envers ces mêmes autorités, que nous avons assisté le 1^{er} novembre 1894, à l'inauguration solennelle du splendide bâtiment que nous possédons aujourd'hui.

Les dépenses auxquelles l'Etat a contribué par un subside de fr. 8000, se sont élevées achat de mobilier compris, à la somme d'environ fr. 69,000.

Aujourd'hui l'atelier de menuiserie ainsi que les trois classes comprenant ensemble 58 élèves, y sont confortablement installés.

Par les soins de la Commission, une pendule avec mécanisme spécial et sonnerie électrique, remplace avantageusement la cloche pour annoncer le commencement et la fin des leçons.

Ensuite de l'initiative de la Société Industrielle et Commerciale du district de La Vallée, il est question depuis plusieurs années déjà, de fonder au Collège Industriel une section professionnelle pour travaux sur métaux.

La question est à l'étude et un projet a été soumis à la Municipalité, il y a en conséquence lieu d'espérer qu'avant peu d'années, un nouveau rouage viendra s'ajouter au programme et que les élèves qui désirent se vouer à l'horlogerie recevront dans cet établissement des leçons théoriques et pratiques qui les prépareront pour leur vocation future.

Il y a près de 30 ans, la Société de gymnastique du Sentier faisait une démarche afin que la gymnastique devienne obligatoire pour les élèves garçons au-dessus de 10 ans, cette branche d'enseignement admise d'abord comme facultative, est maintenant obligatoire pour les garçons et les filles du collège et des 1^{res} écoles, toutefois la plupart de ces dernières n'ayant pas de locaux à proximité, ce n'est guère que pendant la bonne saison que ces leçons peuvent se donner d'une manière suivie.

Après les nombreux progrès dont nous avons parlé plus haut, nous sommes heureux de pouvoir mentionner celui qui a été réalisé par l'autorité supérieure du canton de Vaud lorsque

en 1891, elle a élaboré la loi qui accorde la gratuité des fournitures scolaires pour tous les élèves des écoles primaires.

Nous ne nous étendons pas sur les bienfaits qu'a apportés la mise en vigueur de cette loi, nous nous bornerons à exprimer à cette autorité nos sentiments de profonde reconnaissance pour cette mesure humanitaire et vraiment démocratique, toutefois s'il nous était permis de former ici un vœu, ce serait que dans un avenir prochain, les élèves des collèges communaux soient mis aussi au bénéfice d'une semblable faveur.

En 1892, la Commission organise l'épargne scolaire, les versements pendant les trois premières années, se sont élevés à la somme de fr. 5150. Quoique ces versements aient quelque peu diminué dès lors, cette institution suit son chemin et rend de réels services.

Nous avons encore à signaler un autre progrès savoir la suppression de la finance d'écolage pour les élèves des écoles primaires; là encore il serait à désirer qu'une mesure semblable fut prise pour les élèves du Collège Industriel.

Les leçons de veillées ont été supprimées il y a longtemps déjà, en revanche le Département de l'instruction publique a institué en 1888, les cours complémentaires pour les jeunes gens de 16 à 19 ans. Ces cours consistent en deux leçons soit trois heures par semaine pendant trois mois d'hiver.

A l'origine, ces cours n'étaient pas vus de bon œil par les intéressés, la discipline laissait parfois à désirer et la Commission a dû sévir assez souvent pour réprimer les désordres, toutefois cet état de choses n'a pas tardé à se modifier, insensiblement les jeunes gens en sont arrivés à ne plus considérer la fréquentation de ces cours comme une obligation vexatoire, ils cherchent en général à profiter des leçons données, en conséquence on ne saurait aujourd'hui, nier l'utilité de cette institution.

Depuis quelques années, des comités ont réuni des fonds afin de remplacer le matériel d'école soit les anciens bancs, par des bancs à deux places nouveau modèle, avec l'aide de la bourse communale, cette transformation est à la veille d'être terminée et au commencement de l'année scolaire 1896-97, toutes nos classes seront pourvues de bancs à deux places,

A diverses époques et pendant des séries d'années, des prix en argent ou en volumes étaient délivrés aux élèves après les examens du printemps, la dernière distribution date de l'année 1873.

La libération des écoles a lieu à 15 ans; une proposition de la Commission scolaire de fixer cette libération à 16 ans a été refusée par le Conseil communal en 1894.

En 1896, la commune possède quinze écoles primaires réparties comme suit dans les trois arrondissements scolaires.

Arrondissement du Sentier.

1 ^o	Une 1 ^{re} classe dirigée par un régent,	50 élèves.
2 ^o	" 2 ^{me} " " " "	49 "
3 ^o	" 3 ^{me} " " " 1 régente	35 "
4 ^o	" 4 ^{me} " " " "	26 "
5 ^o	" classe au Solliat pour les élèves de 3 ^o et 4 ^o degré, dirigée par une régente,	27 "
6 ^o	" dite Derrière-la-Côte, pareille à la précédente	29 "
Total pour cet arrondissement		216 élèves.

Arrondissement de l'Orient-de-l'Orbe.

1 ^o	Une 1 ^{re} classe dirigée par 1 régent,	40 élèves.
2 ^o	" 2 ^{me} " " " régente	26 "
3 ^o	" 3 ^{me} classe semi enfantine, dirigée par une régente	27 "
Total pour cet arrondissement		93 élèves.

Arrondissement du Brassus.

1 ^o	Une 1 ^{re} classe de régent,	38 élèves.
2 ^o	" 2 ^{me} " " " "	43 "
3 ^o	" 3 ^{me} classe de régente	42 "
4 ^o	" 4 ^{me} " " " "	34 "
5 ^o	A la Combe-du-Moussillon, une classe pour les 3 ^{me} et 4 ^{me} degrés et dirigée par une régente	24 "
6 ^o	Au Bas-du-Chenit, une classe semi enfantine dirigée par 1 régente	19 "
Total pour cet arrondissement		200 élèves.

Total pour les écoles primaires, 509 élèves.

Collège Industriel.

1 ^{re} classe,	11 élèves)	58 "
2 ^{me} " "	26 ")	
3 ^{me} " "	21 ")	
Total		567 élèves.

Le personnel enseignant est rétribué comme suit:

Directeur du Collège	Fr. 150
1 ^{er} maître du Collège	" 2200
2 ^{me} maître du Collège	" 2200
3 ^{em} maître du Collège	" 2200
Maître de travaux manuels	" 300
Maitresse d'ouvrages	" 150
1 ^{er} régent du Sentier	" 1500
2 ^{me} régent du Sentier	" 1500
1 ^{re} régente du Sentier	" 900
2 ^{me} régente du Sentier	" 900
Régente du Solliat	" 900
Régente de la Côte	" 900
Régent de l'Orient	" 1500
1 ^{er} régente de l'Orient	" 900
2 ^{me} régente de l'Orient (semi enfant.)	" 700
1 ^{er} régent du Brassus	" 1500
2 ^{me} régent du Brassus	" 1500
1 ^{re} régente du Brassus	" 900
2 ^{me} régente du Brassus	" 900
Régente de la Combe	" 900
Régente du Bas-du-Chenit (non brev.)	" 515
Total des traitements	Fr. 23,115
Loyers, bois, fournitures, etc.	" 6,585
Dépenses totales	Fr. 29,700

Subside de l'Etat:	
Pour les écoles primaires fr. 4,900	" 7,900
Pour le Collège Industriel " 3,000	" 7,900
Il reste à la charge de la commune	Fr. 21,800
A ajouter maître de gymnastique pour les garçons du Collège	Fr. 120
A ajouter maître de gymnastique pour les filles du Collège	" 50
	Fr. 170

Sur ces 15 écoles, 11 sont installées dans des bâtiments appartenant à la commune. Celle-ci paie la location des salles de:

Derrière-la-Côte.

Le Solliat.

La Combe.

Le Bas-du-Chenit.

Une indemnité de logement de fr. 70 est allouée aux institutrices de ces quatre classes ainsi qu'à celles des 2^{me} et 3^{me} classes de l'Orient-de-l'Orbe lesquelles n'ont pas de logement au Collège.

Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de toucher ici deux questions qu'on est en droit de se poser en parlant d'instruction publique.

1° L'instruction des élèves est-elle en rapport avec les sacrifices faits par l'Etat et les communes, en d'autres termes, les enfants profitent-ils comme ils le devraient des moyens de s'instruire qui sont actuellement mis à leur portée ?

2° La moyenne d'instruction est-elle supérieure à ce qu'elle était il y a quelques années ?

Nous n'oserions prendre sur nous de répondre affirmativement à la première de ces questions autrement que pour un nombre d'élèves assez restreint, quant à la deuxième, bien que nous ayons entendu plus d'une fois des personnes compétentes affirmer le contraire, nous croyons nous que cette moyenne est sensiblement plus élevée maintenant.

A l'appui de cette opinion, nous dirons qu'un certain nombre de familles qui de père en fils, vivaient autrefois dans une ignorance presque complète, ont fini par rompre avec ce déplorable système et semblent aujourd'hui apprécier les bienfaits de l'instruction. En admettant même que dans nos écoles, les élèves distingués soient moins nombreux qu'autrefois, on peut en revanche affirmer hautement que tous arrivent à un certain niveau d'instruction et que parmi les jeunes gens qui quittent l'école à l'âge de 15 à 16 ans, on chercherait en vain un seul illettré.

Nous ne voulons pas terminer cette courte notice sans venir témoigner un hommage de reconnaissance à la mémoire de ceux de nos devanciers qui ont apporté successivement leur pierre pour la construction de l'édifice.

Si au premier abord, le progrès semble avoir marché lentement, on reconnaît au contraire qu'il a marché à pas de géant si l'on réfléchit qu'à une époque pas très éloignée de la nôtre, les moyens d'instruction que notre contrée a l'avantage de posséder aujourd'hui manquaient complètement ou étaient presque nuls.

Nous aimerions voir la génération naissante, reconnaître mieux qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, combien elle est privilégiée par les moyens d'instruction qui sont actuellement mis à sa portée et s'efforcer davantage d'en profiter.

Si le modeste travail que nous terminons ici pouvait, tant imparfait soit-il, contribuer pour une faible part à atteindre le résultat, nous nous estimerions complètement indemnisés de la peine et du temps qu'il a pu nous coûter.

Chenit, le 4 mars 1896.

Pour la Commission scolaire :

Le Secrétaire,
ADRIEN NICOLE.

Sentier. — Imprimerie Jules DUPUIS, éditeur.

Notons ici pour la petite histoire, que ce bel article a été "pompe" presque mot pour mot, et qui l'a signé de son nom, pour le faire paraître ensuite dans la FAVJ, le 9. 3. 1960, par M. André Rochat. Peut-être celui-ci pensait-il que tous les anciens numéros de la FAVJ avaient depuis longtemps disparu ! Pour preuve l'extrait ci-dessous :

NOTICES HISTORIQUES

sur l'instruction publique
dans la commune du Chenit

par André Rochat

Au moment où les autorités communales doivent très souvent se pencher sur les questions scolaires, dictées par l'augmentation continue du nombre des élèves, d'une part, le désir de donner au plus grand nombre possible de ceux-ci, un enseignement soit primaire supérieur, soit secondaire, il nous a paru intéressant de jeter un coup d'œil en arrière, afin de connaître le développement des écoles dans la commune.

Nous basant sur divers ouvrages en notre possession, il apparaît que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'instruction était presque complètement inconnue, si l'on excepte les colons venus de l'étranger ou de localités voisines.

Les vieux papiers consultés nous apprennent en effet que les villages du Lieu et de L'Abbaye avaient déjà des écoles à l'époque où le territoire du Chenit était encore en grande partie couvert de forêts et où seules quelques habitations étaient disséminées dans les clairières.

Vers l'année 1685, alors que le territoire du Chenit se peuplait, une fille de Jacques Bocci, moine prosélyte, parcourait les hameaux, s'installant sous l'avant-toit des maisons, pour donner aux jeunes des leçons de lecture, d'écriture et de calcul.

Ainsi donc, commença l'enseignement public dans notre région.

Comme rémunération de son travail, cette personne, appelée la « Moinette », recevait du laitage ou des pains d'avoine !

On a malheureusement conservé assez peu de détails sur les progrès de l'enseignement au Chenit, ceci jusqu'au commencement du XIX^e siècle. On peut cependant estimer que quelques personnes ont peu à peu continué l'œuvre commencée par la Moinette, ceci jusqu'au moment où les autorités communales, ou peut-être des citoyens directement, fondèrent définitivement des écoles.

Du fait de ce manque de renseignements sur une époque intéressante, nous devons franchir très rapidement un laps de temps assez long et arriver au début de ce XIX^e siècle.

A cette époque, la commune du Chenit possédait six écoles disséminées dans les différents hameaux. Les maîtres n'ayant probablement fait aucune étude spéciale, il y a tout lieu de penser que leur enseignement devait se borner à l'étude de quelques branches principales. Toutefois, les écrits qui nous restent de cette époque font voir que l'écriture et l'orthographe étaient soigneusement enseignés et ont été portés par quelques élèves à un haut degré de perfection.

La fréquentation des écoles n'étant, au début, pas obligatoire, on conçoit sans peine que beaucoup n'en profitaient guère, ce qui explique pourquoi, à côté de volées d'hommes distingués, nombre de familles peu soucieuses de l'avenir de leurs enfants, laissaient ces derniers grandir dans une ignorance presque complète, etc...

et avec Samuel Aubert qui fait de même...

A LA VALLÉE DE JOUX

L'ÉCOLE... AUTREFOIS

La Revue du dimanche. - Lausanne. - 29 janvier 1939

Les écoliers d'aujourd'hui sont privilégiés et combien ! vis-à-vis de ceux d'autrefois. Ils jouissent de salles saines, bien éclairées, aisément chauffables, munies d'un ameublement tout ce qu'il y a de plus rationnel. L'ensemble du matériel d'étude, livres, cahiers, etc., ils le reçoivent sans bourse délier. On ne leur demande donc qu'une fréquentation régulière et de l'application au travail. Si beaucoup apprécient vivement les facilités mises à leur service et font tous leurs efforts pour s'instruire, il en est encore quelques-uns pour qui l'école est l'ennemi, un ennemi que l'on combat en s'efforçant de l'éviter le plus possible, avec la connivence des parents, bien entendu.

Les écoliers des temps actuels ignorent tout de l'école d'autrefois, de ses débuts notamment. Essayons de leur montrer ses premiers pas dans une contrée montagnaise comme la nôtre et certains aspects qu'elle montrait encore à la fin du siècle dernier. Peut-être en comparant la situation actuelle avec l'ancienne, prendront-ils conscience des privilèges dont ils jouissent et se sentiront-ils encouragés à travailler avec une ardeur renouvelée.

En ce qui concerne la commune du Chenit, un embryon d'école est signalé dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Une femme appelée la *moïnette* parce qu'elle était la fille d'un moine dont elle avait appris à lire, réunissait la jeunesse en plein air et lui enseignait la lecture. Comme salaire quelques-uns lui donnaient un morceau de pain. Elle agit ainsi pendant quelques années, après quoi la commune établit une école au Sentier et «tous ceux qui voulurent commencèrent à la fréquenter». Cela dut se passer entre 1680 et 1690. C'est aussi à cette époque que l'on commença à enseigner la musique. En 1719, la commune fit bâtir la maison de commune où on logea l'école¹.

P.-A. Golay, dans son «Passé des Piguet dessous», narre qu'une école fut fondée dans ce hameau, voisin du Brassus, en 1763. En 1782 elle comptait 94 élèves. Ceux-ci, qui étaient interrogés

en français, répondaient la plupart du temps en patois.

Dans ces temps-là, les programmes scolaires devaient être ultra simples : de la lecture, un peu de calcul, plus beaucoup de religion. Les maîtres n'étaient pas brevetés – l'école normale n'existait pas – et le peu qu'ils avaient appris par eux-mêmes, ils s'efforçaient de l'enseigner tant bien que mal à leurs élèves. Et plus d'un sans doute aurait pu se trouver dans la même situation que le régent Ambrezon (voir «L'orphelin» d'U. Olivier) qui disait à un enfant : «peux-tu lire ce mot ?» — «Non» — «Moi non plus, eh ! bien, sautons-le.»

Encore au début du XIX^e siècle, l'école n'était pas gratuite et les parents payaient le régent en espèces et aussi en nature et bien que chaque commune y allât aussi d'une certaine subvention, les traitements des maîtres étaient d'une extrême médiocrité.

Et les salles d'école ? On se représente sans peine aujourd'hui l'inconfort des locaux dans lesquels se tenait la classe. C'étaient des salles basses, mal éclairées et ventilées ; chauffées à l'aide d'un méchant petit poêle en fonte qui se refroidissait aussitôt qu'il n'y avait plus de feu. Et il n'y a pas bien des dizaines d'années que maintes de nos salles d'école n'avaient pas d'autre instrument de chauffage. Voici dix ans à peine que j'ai observé la présence d'un tel dans la salle d'école d'un petit village français voisin de la frontière.

Les conditions hygiéniques dans ces locaux ? Vous voyez ça d'ici ! En hiver, ou par temps humide et froid, quand les enfants arrivaient mouillés et pendaient leurs vêtements contre les parois pour les faire sécher grâce à la chaleur du milieu !!! — De vestiaires à cette époque et actuellement encore dans certaines classes, il n'était pas question. Dans plus d'un hameau, l'école se tenait dans la chambre de ménage du régent et vous devinez les inconvénients qui devaient résulter de promiscuités diverses. Les médecins scolaires d'aujourd'hui s'indigneraient s'ils connaissaient par le menu le sort qui était celui des enfants pendant les heures d'école, du point de vue de l'hygiène.

En hiver, en cas de mauvais temps, les élèves éloignés apportaient leur dîner. Les soupes scolaires

¹ D'après Nicole. - Histoire de la vallée de Joux (§ 86, p. 401).

étaient inconnus. Le repas très frugal expédié, c'était le chahut dans la classe, la poussière soulevée en tourbillons. Nul ne pensait à ouvrir les fenêtres et la reprise des leçons s'effectuait dans l'atmosphère que vous pouvez imaginer. Et cela se passait ainsi voici cinquante ans et même moins.

Le balayage ? Deux ou trois fois la semaine, une équipe de garçons était chargée de la besogne. Quatre rangées de bancs biplaces : sous chacune, un balayeur se glissait muni d'un époussoir et ressortait un moment plus tard à l'autre extrémité de la rangée, précédé des balayures... le plancher, propre relativement, mais pas lui ! Les enfants étaient aussi chargés de recurer la salle d'école la veille de la «visite», à coups de grands seaux d'eau versés à même le plancher, de brosses à risette et de panosses. Heureusement, ce système a pris fin et aujourd'hui les soins de propreté des classes sont confiés à des personnes adultes payées pour cela.

Quant au mobilier scolaire, tables, etc. on ignore tout de ce qu'il était au début. Ce que l'on peut présumer, c'est qu'il devait être des plus rudimentaire. Par contre on sait en quoi il consistait dans maintes classes, voici cinquante-soixante ans. Les tables, comportant six places, étaient munies de bancs étroits et sans dossier, toutes étaient de la même taille et à l'époque, nul n'aurait songé à coordonner la hauteur des tables à celle des écoliers. À ceux-ci de s'adapter aux tables et non le contraire. Depuis, d'heureux progrès ont été réalisés et aujourd'hui, chaque école est dotée d'un mobilier donnant toute satisfaction à tous les points de vue.

Cependant, ces diverses améliorations ne sont produites que peu à peu, chez nous et ailleurs. Ainsi, il y a seize-dix-sept ans environ, le jeune instituteur nouvellement nommé d'une commune vaudoise, entra pour la première fois dans sa classe, accompagné du syndic. Le mobilier était encore à l'ancienne ordonnance : tables longues avec bancs sans dossier. À l'instituteur qui en faisait la remarque, le syndic répondit :

«Ces bancs, nous, on s'est assis dessus, nos pères aussi ; on ne comprendrait pas pourquoi les enfants d'aujourd'hui ne s'y asseyeraient pas à leur tour». Dès lors, un mobilier moderne a remplacé l'ancien.

Les courses scolaires dont avec raison on fait grand état aujourd'hui étaient inconnues et vers 1840 environ, un instituteur du Sentier qui avait conduit ses écoliers au Rocheray, par une belle après-midi d'été, reçut un blâme de l'autorité.

En plus de ses trois villages, la commune du Lieu comprend divers hameaux forains, dont la Combenoire et la Fontaine-aux-Allemands ou Allemande, beaucoup plus peuplés autrefois qu'aujourd'hui. Chacun de ces derniers avait son école, mais un seul régent pour les deux, qui tenait la classe alternativement trois jours dans l'un, trois jours dans l'autre. Chaque groupe d'écoliers avait donc trois jours de vacances par semaine. Heureux temps, diraient volontiers ceux d'aujourd'hui ; seulement, ainsi que me le disait un des bénéficiaires du système, décédé depuis longtemps «le régent s'arrangeait pour nous donner des tâches en quantité telle qu'il y avait de quoi nous occuper les trois jours durants».

Et voilà ! Comme bien d'autres choses, l'école a évolué, s'est développée, s'est améliorée. Les locaux, les programmes, les méthodes d'enseignement, tout s'est perfectionné pour le plus grand bien de l'enfant, pour son bien physique, intellectuel et moral. Et l'on ne sait pas ce que l'on pourrait faire de plus encore. Certes, les méthodes d'enseignement ne sont pas immuables ; les unes après les autres, elles sont sujettes à révision. Ainsi, l'on n'apprend pas aux enfants à lire par les mêmes procédés qu'il y a 60 ans. Mais enfin, tous ces besoins de changement naissent du désir de faire mieux et on ne peut qu'encourager les efforts des pédagogues dans ce but, à condition qu'ils se rendent parfaitement compte de la mentalité de l'enfant et s'efforcent de lui adapter leurs méthodes.

On fait énormément pour la jeunesse. On a raison ! Puisse-t-elle en bénéficier toujours davantage et se montrer reconnaissante des sacrifices considérables que les pouvoirs publics consentent à son intention.

Sam. AUBERT.

Histoire succincte de l'enseignement à la Vallée de Joux au travers de quelques livres.

Hector Golay, La Vallée de Joux de 1860 à 1890, Lausanne 1891:

Cependant deux entreprises d'une autre importance s'annonçaient dès ce moment : une première tentative d'introduire l'enseignement secondaire à côté de nos anciennes écoles avait vu le jour, et l'espoir d'une communication plus directe avec le reste du canton s'ouvrait pour nous avec l'établissement du chemin de fer de Jougne, auquel les communes de la montagne étaient invitées à participer. p.4 p.5

Commençons par les débuts de notre première école secondaire. M. Bourgeois, alors régent de la première classe de l'école primaire du Sentier, avait essayé un enseignement supérieur à l'aide d'un sous-maitre ; une première classe d'écoliers qui devaient former la quatrième de la future école moyenne, fut ouverte au printemps de 1862 avec cinq élèves qui prenaient la plupart de leurs leçons à l'école primaire, et recevaient en plus les leçons spéciales qui appartenaient exclusivement au programme de l'école moyenne.

Dans le même temps, M^{me} Wagner, au Solliat, organisait une école de jeunes filles dans laquelle le programme d'enseignement devait être, autant que possible, conforme à celui des écoles supérieures de jeunes filles du reste du canton.

Pour la suite et dès le printemps de 1863, une classe s'ajouta chaque année à la classe précédente, de sorte que dans l'année scolaire 1865-1866, les quatre classes étaient organisées au complet, les deux classes inférieures suivant toujours une partie des leçons de l'école primaire, tandis que les première et seconde en étaient désormais indépendantes.

Un subside de 500 francs, en faveur de l'institution naissante, fut voté par le conseil communal du Chenit, et cette somme fut accordée de nouveau pour l'année 1865-1866.

M^{me} Wagner ayant quitté le Solliat, les jeunes filles de la seconde classe de son institution entrèrent dans la classe correspondante de l'école moyenne qui devint ainsi une école mixte. En ce moment, elle comptait trois élèves en seconde, dix en troisième et cinq en quatrième, la première classe n'étant pas encore formée (année 1864-1865).

Il s'agissait désormais de fonder définitivement l'école moyenne ; le projet d'une école communale unique, placée dans un hameau central de la commune, avec un budget d'environ 6000 francs payés par les élèves, l'Etat et la commune, fut présenté à l'autorité communale, en même temps qu'un autre projet émanant de la commission des écoles et qui, se méprenant sur les difficultés, proposait la création de deux écoles secondaires, une pour chacune des deux paroisses du Sentier et du Brassus. Ce dernier projet prévalut, et déterminant ainsi un nouveau plan d'organisation et d'inévitables retards, amena la suppression de l'école moyenne provisoire qui avait duré quatre ans, du printemps 1862 au printemps 1866. p.6

Le départ pour l'Amérique du premier maître et promoteur de cet établissement, mit fin pour plusieurs années à toute tentative de le continuer.

Au moment où échouait ce premier essai d'école moyenne, la nécessité d'un agrandissement de local pour les écoles primaires du Sentier déterminait la construction d'un nouveau bâtiment, c'est le collège actuel du Sentier ; comme au Brassus, l'ancien bâtiment a continué à recevoir les classes inférieures de l'école primaire.

Une autre création heureuse, ou plutôt une résurrection venait de rendre à la commune du Chenit son institution de l'école secondaire, ou école industrielle, ainsi qu'on a pris l'habitude de la désigner. Dès le 27 novembre 1876 elle s'établissait au hameau de Chez-le-Maitre avec M. Bourgeois comme professeur provisoire, aidé de sa femme et de maîtres spéciaux pour diverses branches. En 1878, nomination définitive du premier professeur, adjonction d'un second maître régulier pour les mathématiques, et subside de l'Etat ; dès 1877 l'enseignement se complète par quelques travaux manuels, entre autres le cartonnage et la reliure, plus tard par des travaux sur le bois.

Au printemps de 1880, le Conseil communal adopte un nouveau règlement, comprenant les branches prescrites pour les établissements cantonaux de même degré : langue et littérature française, langues allemande et anglaise, histoire générale et histoire suisse, sphère, géographie, géométrie, mathématiques, algèbre, arithmétique et comptabilité commerciale, mécanique, sciences naturelles, physique et chimie, dessin industriel et dessin artistique, écriture, chant, gymnastique, ouvrages du sexe et économie domestique et quelques travaux manuels.

Dès cette époque l'on commença à constater les résultats satisfaisants de l'enseignement secondaire donné dans cet établissement ; quelques bons élèves se distinguèrent, soit dans les examens qu'ils eurent à subir pour suivre la carrière de l'enseignement, soit pour la suite dans les diverses professions industrielles ou commerciales auxquelles ils se vouèrent.

Après dix ans d'existence, succession ininterrompue de progrès et de difficultés à vaincre, l'école industrielle du Chenit a de nouveau occupé l'autorité de cette commune.

En 1886 il est accordé 400 francs annuellement pour l'enseignement des ouvrages de menuiserie ; le 17 janvier 1887, le Conseil communal s'occupe d'une demande d'adjonction à cet établissement d'une section professionnelle pour l'enseignement du travail des métaux, en rapport avec les besoins de notre industrie ; enfin quelques mois plus tard, il adopte une réorganisation de l'Ecole industrielle sur les bases suivantes :

1° Substituer aux maîtres spéciaux un troisième maître permanent.

2° Régulariser les fonctions de directeur du Collège.

3° Introduire l'enseignement facultatif du grec et du latin.

4° Développer l'enseignement professionnel, essentiellement le travail sur les métaux.

Enfin notre collège industriel étant très à l'étroit dans le bâtiment loué par la commune et la nécessité de lui donner un logement suffisant qui s'impose depuis des années ayant provoqué déjà des études éventuelles et des projets très divers, la construction d'un nouveau collège pour cet établissement est positivement mise à l'ordre du jour des travaux du Conseil communal pendant l'année 1887, et renvoyée à l'étude d'une commission. Cette commission ayant fait son rapport le 6 août 1888, a déposé deux propositions, dont la différence consiste dans l'emplacement à choisir pour le futur bâtiment; le rapport de la majorité proposait l'acquisition d'un terrain au nord-est et à proximité du bâtiment actuel; la minorité se prononçait pour le placer à l'occident du hameau de Chez-le-Maitre, avec un terrain offert à un prix un peu inférieur et distant d'un demi-kilomètre du premier emplacement proposé. Les conclusions de la majorité, soit en faveur de l'emplacement actuel ayant été adoptées, les études pour suivre à cette entreprise sont en travail, et l'administration cherche ou attend les ressources très considérables nécessaires à la construction de cet édifice.

Ernest Aubert, La Vallée de Joux de 1890 à 1905,
Lausanne, 1906:

L'Ecole industrielle, dont le promoteur, M. A. Bourgeois, s'est retiré dans l'automne de 1898 après une longue carrière consacrée à l'enseignement, continue à rendre de précieux services.

Des cours de dessin, de mécanique, de comptabilité, d'hygiène, de coupe, sont donnés le soir en hiver.

Ces cours ont été organisés par la Société industrielle et commerciale qui continue à s'occuper avec zèle des questions qui intéressent la contrée, spécialement au point de vue industriel.

Si les classes primaires sont, à en juger par les résultats, à la hauteur des bonnes écoles du canton, on a l'impression ici comme ailleurs que notre instruction primaire qui s'étend en branches gourmandes, fait un peu fausse route et qu'à vouloir gaver le cerveau de l'enfant d'une foule de notions nouvelles on n'arrive pas, à ce qui devrait être le but, à créer un fondement solide de connaissances; cet état de choses, qui n'est pas particulier à notre vallée, a ses sources profondes dans la vie moderne, dans le besoin de faire vite et beaucoup. Le cerveau de l'enfant de nos écoles ressemble à un jardin potager envahi par une foule de plantes d'ornement qui empêchent les plantes potagères d'arriver à leur plein épanouissement.

Paul-Auguste Golay, Notes sur le passé des Piguet-Dessous, RHV 1923, p. 41:

VI

Une école fut fondée aux Piguet-Dessous en 1763.

On acheta, dans ce but, une maison construite en 1724 par David Maréchaux : C'était le bâtiment qui fut détruit par un incendie en 1895, et qui occupait l'emplacement de la remise actuelle de H^{ri}-Sⁱ Meylan.

On aménagea deux chambres ou *poilés* et l'on forma deux classes, dont l'une était dirigée par le régent Meylan et l'autre par Jaques Reymond, qui habitait la maison Constant Aubert, et qui remplissait encore ces fonctions en 1790.

Outre les enfants des Piguet-Dessous et Dessus, cette école réunissait ceux de Chez le Chirurgien, de la Combe, des Grandes-Roches, de Chez Tribillet et du Crêt-Meylan.

Un rôle de cette école en 1782 porte le nombre de ces enfants à 94.

L'on interrogeait les élèves en français, mais ils répondaient la plupart du temps en patois. Un élève un peu borné auquel on demandait le nom du premier homme et de la première femme, restait muet. Un camarade lui ayant soufflé « Adam et Eve », notre élève répondit aussitôt : « Satan est cève¹ ».

Un autre épelait : p.o.u.r... *laou* !², etc.

¹ Satan est ici.

² loup.

Mottaz, Dictionnaire, 1914:

Il y avait quatre écoles dans la commune : au Sentier, à Orient, à la Combe du Moussillon et au Bas du Chenit. Dès 1743, les régents recevaient 250 livres plus 22 livres et 6 batz pour leur logement.

Deux conseillers étaient chargés de la surveillance de chaque école qui était, en outre, inspectée une fois dans l'année par le pasteur. Pour repourvoir à une fonction de régent, une commission choisissait, par le moyen d'un examen, deux candidats qui se présentaient au bailli, lequel nommait définitivement.

Fraction de commune le Brassus, 1908-1983, Le Brassus, 1983:

Le plus ancien collège de l'agglomération villageoise, datant de 1825, est l'actuelle cantonnette; à l'origine, il avait un clocheton, démoli en 1852; sa cloche a été transférée à l'église. Le collège de la Fontaine, appelé longtemps collège neuf, est inauguré en 1863; sa construction est due à l'initiative de la société paroissiale et du Cercle des Amis, qui fournissent le terrain et une somme de Fr. 8 000.—; les discussions avec la commune furent longues et ardues, cette dernière n'étant pas du tout décidée à édifier ce collège.

Extrait de: François Jéquier, De la forge à la manufacture horlogère, Lausanne, 1983:

L'instruction publique apparaît dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Un mandat souverain obligea chaque paroisse à ouvrir une école. Les communes devaient fournir le local, loger le régent, et surtout le payer, quand cette charge n'incombait pas aux parents des écoliers¹³⁶.

La tradition parle d'une femme du nom de Moinette, qui se serait mise à enseigner les rudiments de lecture aux jeunes gens du Chenit, vers 1680 seulement¹³⁷. Mais les historiens combiers pensent que l'ignorance des habitants de la contrée ne devait pas correspondre aux descriptions qu'en donne le juge Nicole¹³⁸.

En effet, en 1647 déjà, l'existence d'une école régulière au Sentier est attestée par les livres de comptes des gouverneurs; puis, en 1676, deux nouvelles classes font leur apparition.

¹³⁶ DHV, t. I, p. 852-865 s. v. Instruction publique; ROCHAT, Ch.-Ed., *L'Abbaye*, p. 91; FIGUET, A., *Le Chenit*, t. II, p. 223.

¹³⁷ BRIDEL, Ph.-S., *Précis*, p. 104-105. Voir aussi: NICOLE, J. D., *Recueil*, p. 384 et REYMOND, L., *Notice 1887*, p. 110-111.

¹³⁸ NICOLE, J. D., *Recueil*, p. 380 et p. 385.

47

L'Abbaye eut aussi son école, qui essaima dans les hameaux de la commune¹³⁹. En 1697, les communes du Lieu et du Chenit disposaient déjà de six écoles¹⁴⁰. Une nouvelle classe fut ouverte à L'Abbaye en 1720, grâce aux 15 florins accordés par LL. EE.

A la fin du régime bernois, la plupart des hameaux ont leur école, dirigée par un régent ordinaire de «l'endroit même». Les communes de la Vallée sont connues pour le nombre et la qualité de leurs instituteurs et ceux-ci offrent leurs services dans tout le canton:

«... les familles RoCHAT, FIGUET, REYMOND, GUIGNARD, Le Coultre et MEYLAN ont essaimé dans toutes les salles d'école et continuent aujourd'hui encore à gratifier le corps enseignant vaudois d'éléments de valeur. Les plus importantes pourvoyeuses de maîtres d'école sont les communes de:

Le Lieu avec 21 ressortissants régents, dont 4 dans la commune
L'Abbaye avec 20 ressortissants régents, dont 3 dans la commune
Le Chenit avec 16 ressortissants régents, dont 5 dans la commune

... les variations du marché horloger et la pauvreté du pays expliquent en partie cette émigration des gens de la Vallée. Il y a aussi un certain goût de l'étude qui s'est manifesté de bonne heure dans cette région et qui s'y est maintenu.»¹⁴¹

Ainsi, à la fin de l'Ancien Régime, les Combiers bénéficiaient d'une organisation scolaire avancée pour l'époque, ce qui n'était pas le cas de nombreuses communes de la plaine vaudoise.

¹³⁹ ROCHAT, Ch.-Ed., *L'Abbaye*, p. 91, écrit: «Un seul régent ne pouvait suffire dans une commune aussi étendue que celle de L'Abbaye, et les essais faits n'ayant satisfait personne, on dota chaque hameau d'un maître. La grosse Bible d'Osterwald qui faisait partie du matériel scolaire des Bioux porte les signatures des régents de Aaron Berny en 1676 à Louis Guignard en 1815.»

¹⁴⁰ FIGUET, A., *Le Chenit*, t. II, p. 224. Voir aussi: Le Chenit. Problèmes scolaires sous le régime bernois, in *FAV*, 10 janvier 1962, p. 7. Les Archives communales du Lieu sont très riches en documents concernant les affaires scolaires.

¹⁴¹ PANCHAUD, G., *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne, 1952, p. 261, BHV 12.

¹⁴² JÉQUIER, François, Une révolution paisible: La vallée de Joux en 1798 d'après les archives du Comité de surveillance de la commune du Chenit, in *RHV*, 1977, p. 111-158.

48

Notes sur l'école tirée de l'ouvrage : Alfred Golay-Nicole, La Vallée au jour le jour (1840-1900), Le Pèlerin, 1994.

1847, le Solliat est doté d'une petite école, elle sera remplacée en 1870 par un nouveau bâtiment qui abritera l'école et la poste.

1848, deux nouvelles écoles sont installées dans la commune du Chenit, soit Derrière-la-Côte et à la Combe-du-Moussillon. Ce qui porte à 13 le nombre des écoles au Chenit.

1862, fondation d'une école moyenne dans la commune du Chenit (entre l'école primaire et la secondaire). Elle finit misérablement 4 années plus tard.

1871, naissance, le 18 décembre, de Samuel Aubert (1871-1955) qui sera en 1900 promu Dr Es Sciences pour ses travaux botaniques. Professeur au Collège, on lui doit d'avoir formé une génération d'élèves dans le respect de la nature et de la propriété d'autrui.

1872, formation d'un comité de dames pour organiser une vente en faveur de l'établissement d'une école secondaire.

1876, création de l'École industrielle devenue Collège industriel. Une école secondaire avait déjà fonctionné au sentier dès 1863, mais d'une durée éphémère. « Les habitants du hameau de chez le Maître, heureux de voir l'établissement du Collège Industriel au milieu d'eux, désireux de contribuer selon leurs forces au succès et à la prospérité de cette école, se font un devoir et un plaisir d'offrir à leurs foyers une place hospitalière aux élèves qui le désireraient, soit pour une partie de leur repas de midi, soit pour le repas entier, soit encore pour un lit dans le cas de temps exceptionnellement mauvais ou pour tout autre service agréable aux élèves ou à leurs parents »

1887, le Département de l'instruction publique demande à la commune du chenit le nombre d'enfants qui séjournent une partie de l'année sur territoire français et échappent ainsi à l'obligation de fréquenter nos écoles (il s'agit ici des gosses que l'on envoie garder les vaches derrière le Risoud).

1888, on interdit de donner aux élèves des travaux à faire entre les leçons du matin et celles de l'après-midi, ainsi que des punitions à faire le dimanche.

1889, il faut appliquer la nouvelle loi scolaire vaudoise qui ramène les effectifs à 50 élèves par classe au lieu de 75 (et aujourd'hui ?).

1898, Paul Givel est nommé professeur au Collège. Il prendra sa retraite en 1934.

1900. Samuel Aubert reçoit le titre de Docteur es sciences pour sa thèse sur la flore de la Vallée de Joux. Auguste Piguet est nommé professeur au collège pour enseigner les langues, l'histoire et la géographie. Il prendra sa retraite en 1936.

Au commencement du XVIIIème siècle on a quatre écoles au Chenit, savoir au Sentier, à l'Orient de l'Orbe, à la Combe du Moussillon, au Bas du Chenit.

La commune donnait à côté des dîmes, une petite contribution pour le traitement des régents. Mais la plus grande partie était payée par les chefs de famille de celui-ci. En 1735 le Grand Conseil** résout qu'à l'avenir la commune fixe elle-même la pension des régents en l'augmentant. En 1737 la commune promet de payer annuellement 500 livres pour les écoles à partager selon la grandeur de celles-ci. En outre elle demande au gouvernement bernois la permission d'en établir une cinquième. Dès 1743 la commune paye entièrement les cinq régents et augmente leur salaire. Chaque hameau doit se pourvoir d'un logement pour l'école. Les régents du Sentier, de l'Orient, du Bas du Chenit et de la Combe du Moussillon reçoivent chacun 250 livres 6 batz. En 1757 on donne à chaque hameau ayant une école,*** pour le logement 50 livres, et si elle achète une maison d'école 1000 livres. L'école de Chez les Piguët acquiert en effet une maison.*

Deux conseillers sont préposés à la surveillance de chaque école. M. le ministre fait chaque année une visite d'école. Les candidats pour une régence ont à faire un examen en présence des deux préposés, du ministre et de quelques conseillers et assesseurs. On choisit deux candidats qui doivent se présenter au bailli; lequel fait son choix.

2. Eglise.

L'église n'est pas seulement l'endroit où s'assemble la paroisse du Chenit, mais elle est souvent aussi utilisée pour les sessions du Conseil et pour la publication des mandats et ordonnances du gouvernement. Le ministre doit prêcher tous les dimanches : Pour faire les prières les après-midi il est souvent remplacé par le régent du Sentier. Il tient les registres de l'état-civil.

Le ministre est de plus chargé de la surveillance des pauvres de la commune. Les collectes que l'on fait à l'église, sont versées à la bourse des pauvres et le pasteur peut recommander un indigent au directeur des pauvres pour un montant quelconque. Le pasteur fait la visite des écoles. Pour ses travaux il est payé par Leurs Excellences. La commune ne lui fournit qu'une partie des dîmes et le bois de chauffage, probablement aussi le logement.

H. Rennfahrt. Revue historique vaudoise. Année 1900. Page 121.

* Probablement, mais la plus grande partie de celui-ci était payée par, etc.

** Le Grand Conseil ? Celui de la Berne aristocratique.

*** Les hameaux étaient à l'époque proportionnellement importants. Le Bas-du-Chenit par exemple.

L'ECOLE AU TEMPS DE MON ENFANCE

Au Solliat nous avions de gros bancs sans dossier pour s'asseoir: une planche de 30 cm de large. Tous les enfants y prenaient place sans qu'on s'inquiétât de leur taille. Chaque samedi matin il y avait le thème ou dictée de rang; celui qui avait le moins de fautes était proclamé le ler et le lundi, puis toute la semaine, il occupait la première place au premier banc.

Un jour, le voisin de l'oncle, un des élèves les plus âgés de l'école, lui dit:

- Faut-il voir ravancer, je vais m'appliquer au thème de rang; tu me copieras et on sera les deux premiers.

Ainsi fut-il.

Pour la géographie, on apprenait en suivant les presque'files de l'Europe, en commençant par le nord et en terminant par la Grèce. Pour les caps, idem. Le premier était le Cap Nord, le dernier le Cap Matafan. La régente était sèche et en cas d'indiscipline ou de travail insuffisant, elle empêchait le fautif d'aller dîner. Elle l'appelait aussi vers le pupitre, exigeait qu'il présente ses doigts sur lesquels elle tapait avec une règle. J'ai souvenance d'un garçon appelé "Quatareau" qui, à l'instant où la règle allait s'abattre sur sa main, la retirait, de sorte que la règle frappait le bois du pupitre.

Au Sentier, à la deuxième et à la première école, on apprenait l'histoire suisse à l'aide d'un manuel. Pour demain, disait le régent, vous apprendrez tel chapitre, et il n'était pas question d'explications

préalables du sujet. Les programmes n'étaient pas réglés comme aujourd'hui. Ainsi certains jours, on ne faisait rien que du chant ou rien que du calcul ou du dessin.

Chaque jour la classe était balayée par quatre garçons désignés à tour de rôle par le régent. Chacun avait sa rangée de bancs à balayer. Chacun s'introduisait sous le dernier banc armé d'un époussoir, passait sous les autres et ressortait sous le premier amenant la poussière devant lui. Vous pouvez penser de quelle qualité était l'ouvrage et la quantité de poussière et de microbes que les balayeurs avalaient.

En hiver, en cas de mauvais temps, les élèves forains apportaient leur dîner et le mangeaient entre les deux classes. Aucune soupe ne leur était préparée. Après quoi c'était le chahut dans la classe. Le même système avait cours au Collège quand j'étais élève, puis maître.

A la fin de chaque année scolaire, il y avait la visite soit l'examen. Mais le jour précédent, la classe était récurée à fond. Armés de brosses à manches, les garçons frottaient consciencieusement le plancher inondé d'eau chaude.

La visite consistait en l'interrogation dans toutes les branches par les membres de la Commission scolaire. Ils se partageaient la tâche: deux prenaient la géographie, deux autres la lecture, deux autres le calcul oral, deux autres l'histoire. A la première école, il y avait l'examen de géométrie. Une fois l'interrogateur demandait à un garçon comment on appelle le grand côté d'un triangle rectangle. Devant son ignorance, l'interrogateur commence le mot: hypo... hypo...

- Hippopotame! répond le bouèbe!

J'ai fonctionné plusieurs fois comme expert aux examens de l'école primaire. Ainsi au Brassus j'interrogeais sur l'histoire. Un gros garçon, parlant de la reine Berthe, disait: elle filait. A ma question, que signifie ce mot, elle filait ? Réponse: elle foutait le camp! Lors d'un examen à l'école du Sentier par le pasteur de l'Eglise libre, à sa question comment appelle-t-on les corps embaumés dans les pyramides d'Egypte, les mo... les mo... l'élève interrogé répond: les mômiens!

A midi, les interrogations étaient suspendues et ces MM. les experts allaient dîner. Ils ne reprenaient les opérations que vers 3 heures ou même plus tard et se montraient beaucoup plus coulants que le matin dans leurs appréciations. J'ai même assisté à un examen où l'expert de chant accompagnait les élèves appelés à chanter leur chant de visite.

L'examen de récitation comprenait non seulement la poésie choisie par l'enfant, mais une liste de psaumes dont l'écolier récitait celui que l'expert lui désignait.

A propos des jeux, j'ai oublié celui de faire aux militaires. Affublés de vieux képis, bonnets de police, armés de sabres des Bourbakis, les garçons du Solliat se mettaient sur un rang et sous le commandement du plus grand, défilaient bien alignés, au pas, et s'imaginaient être de vrais soldats.

M. Bourgeois, qui a été le premier maître du Collège fondé en 1876, était un admirateur de Töpfer et des excursions de ses élèves. Et lui aussi voulut promener les siens dans les sites les plus beaux de notre pays. Pour cela il fallait de l'argent que l'on se procurait comme suit. Les fautes

disciplinaires étaient punies par des amendes de 2, 5, 10 ct suivant la gravité des cas. Et le fonds constitué par ces amendes était utilisé pour couvrir une partie au moins des dépenses des courses. Elles étaient minimales, car la vie était bon marché et la plus grande partie des itinéraires se faisait à pied. Elève de IIe classe en 1886, j'ai participé à la course à Salvan. Le départ était fixé à 3 heures du matin au Brassus. De là à pied par le Marchairuz à Rolle pour prendre le bateau à 8 heures. De Vernayaz à Salvan à pied par la pluie, où les garçons couchèrent sur le foin et les filles dans des lits.

Le 2e jour, excursion à Finhaut. Le 3e jour, retour. Départ de Rolle à 6 heures du soir, à pied naturellement, pour arriver au Solliat avec mes camarades à 3 heures du matin. C'était donc une course de 3 jours et 4 nuits. Actuellement quel directeur d'école oserait organiser des courses avec un tel programme ? A noter que M. Bourgeois partait au petit bonheur et n'intervenait pas à l'avance pour le logement auprès des hôteliers. A cette époque les voyages scolaires étaient peu nombreux et toute école était sûre de trouver un gîte où que ce soit à son arrivée, tandis qu'aujourd'hui ?

Avant moi des courses se firent aux Diablerets (village), en Savoie, à Genève (à pied jusqu'à Coppet par les montagnes), au Creux du Van, course au cours de laquelle le Collège traversa les gorges de l'Areuse de nuit; à l'exposition de Zürich en 1883. M. Bourgeois avait une extraordinaire confiance en ses élèves qui en profitaient pour prendre des libertés inadmissibles.

Ainsi un jour le Collège était allé en course à St.-Georges. Un garçon qui avait des parents à Bière, obtint de lui l'autorisation d'aller leur rendre visite. Plusieurs élèves l'accompagnaient. A Bière ils firent une tournée des cafés et on dut les attendre la nuit tombée au Marchairuz.

Au Collège il s'agissait de se procurer des appareils de démonstration pour la physique. Ainsi des soirées théâtrales étaient organisées à cet effet. Plusieurs années de suite, un acte de Guillaume Tell de Schiller était joué. Les costumes, la musique, étaient rudimentaires, mais chacun y allait de tout son élan. La représentation terminée, des amusements lui succédaient, de sorte que les élèves regagnaient leur domicile tard dans la nuit et excités, ne se faisant pas faute de faire des farces le long du chemin. Celle-ci par exemple. Au Solliat, devant la porte d'entrée de chez Gaspard, mes camarades et moi avions appuyé un seau plein d'eau de telle façon qu'en ouvrant la porte de l'intérieur, il se renversait dans le corridor, ce qui se produisit au matin.

J.-D. Nicole écrit ce qui suit dans son histoire de la Vallée de Joux sur la situation de ses habitants : ceux-ci, renfermés dans leurs bois, n'ayant en quelque sorte aucun commerce avec le reste du monde, étaient en général à peu près sauvages, si rustres et si grossiers qu'ils ne se servaient pas même de cuiller pour manger leur soupe, se contentant de prendre le pain avec les doigts et de boire le bouillon, ainsi que la tradition nous l'apprend. D'ailleurs à l'exception d'un petit nombre, ils étaient plongés dans une profonde ignorance, ne connaissant que le coupage du bois, l'ensemencement de leurs maigres terres qu'ils défrichaient, et la construction de leurs cabanes, qui ne valaient pas le plus mauvais chalet d'aujourd'hui. Dans cette rudesse de moeurs et si simple manière de vivre, cette population clairsemée laissait cependant paraître une grandeur d'âme qui doit nous étonner. Où trouverait-on aujourd'hui cette constance, cette fermeté et cet amour pour le bien public que ces pauvres gens manifestaient, dans des temps où loin d'avoir le superflu, ils n'étaient pas à même de se procurer la moindre aisance.

p.26

Egalement dans la seconde moitié du 17^{ème} siècle, une femme, fille de Jacques Bocci moine prosélyte, et qui pour cela fut appelée la moINETTE, donna aux habitants de la commune du Chenit, les premiers éléments de la lecture. Elle enseignait en plein air devant les maisons où les enfants se réunissaient pour recevoir ses leçons, en lui apportant un morceau de pain, à titre de paiement. Après quelques années de ces leçons sommaires, qui développèrent le goût de l'instruction dans la population, les autorités communales se décidèrent à établir une école au Sentier, qui selon la tradition aurait débuté entre 1680 et 1690. Selon la tradition également, ce fut aussi à ce moment que l'on commença à apprendre la musique, entièrement inconnue auparavant.

Voici esquissé à grands traits l'aspect du Brassus au commencement du 19^{ème} siècle, avec ses 22 maisons et scieries. Que de progrès réalisés dès lors, rien que dans la construction, puisque de 1820 à 1925, 55 bâtiments divers ont agrandi le village. Ce serait difficile de mentionner les dates de construction de toutes ces maisons, et je me bornerai à préciser les dates des bâtiments publics. Je commencerai par le plus ancien, le vieux collège (cantonnette), construit en 1825 sur les plans du capitaine Nicole de Chez-le-Maître. Il avait autrefois un clocheton en bois au midi, dans lequel fut suspendue la cloche prêtée par le ministre Meylan, et qui y fut mise en branle pendant une trentaine d'années pour le service des écoles; ensuite ce clocheton fut démolé en 1852.

p.42

p.43

Après satisfaction des besoins religieux de la paroisse en fait de bâtiment, il fallut s'occuper des enfants, car le collège de 1825 était devenu totalement insuffisant pour y loger 3 écoles, 2 régents et une régente, avec la nécessité légale d'avoir une quatrième classe. Aussi en 1861, les paroissiens du Brassus prirent-ils l'initiative de construire un nouveau collège, d'après les plans de MM. Krieg et fils architectes à Lausanne. Il fut commencé cette année-là, et inauguré en automne 1863. Une salle de l'avant-corps a été réservée dans ce bâtiment, pour y loger la bibliothèque paroissiale, qui y est encore aujourd'hui. Dans ce nouveau collège a été installé un régulateur, bien avant qu'il soit question d'heure astronomique; il pouvait très bien donner l'heure juste à toute la population civile. M. Auguste RoCHAT avait fait en sa faveur un legs de fr. 1'000.-, qui fut remis à la société paroissiale, chargée de mener à bien cette installation. Ce régulateur marche encore aujourd'hui (dans la salle des répétitions sous le casino). Il me souvient que

p.48

lors de l'achat de ce régulateur, il se forma deux partis à vues diamétralement opposées : les uns prétendaient qu'il était parfaitement possible d'installer dans le collège une pièce d'horlogerie très bien établie et pouvant donner l'heure assez précise pour le réglage des montres soignées de la Vallée. L'autre parti prétendait qu'on ne pouvait pas arriver à une régularité de marche assez parfaite pour le but qu'on cherchait à atteindre, et que dans ces conditions, il valait mieux se contenter d'une simple horloge à sonnerie, meilleure marché, et d'une marche moins précise; un excédent possible permettrait de construire un clocheton prévu sur le collège, pour y installer une cloche, qui faciliterait une convocation plus régulière des enfants aux écoles. Ce furent les partisans d'une pièce de haute précision qui l'emportèrent, et celle-ci fut installée au collège. Quoique les paroissiens du Brassus aient participé à la construction du collège pour une somme de fr. 10'027.-, dont fr. 2'053.- pour l'achat du terrain, nous savons par la tradition que de grosses difficultés s'élevèrent lors de la clôture des comptes et remise des clés entre le comité de construction et la municipalité du Chenit. Il est regrettable de constater ici le peu beau rôle joué par la municipalité d'alors qui, dès la constitution du Brassus en paroisse indépendante, s'ingénia à en empêcher le développement et à décourager les éminents et courageux citoyens qui estimaient avoir droit à leur place au soleil, pour la faire prospérer.

On fonda une école aux Pignet-Dessous en 1763, pour laquelle on acheta une maison construite en 1724 par David Maréchaux. C'était celle appartenant plus tard à Constant Reymond et qui fut incendiée en 1895. On y aménagea deux chambres pour loger deux classes, dont l'une était dirigée par le régent Meylan et l'autre par Jacques Reymond, qui habitait la maison des petites femmes, et qui remplissait encore cette fonction en 1790. Outre les enfants des Pignet-Dessous et Pignet-Dessus, cette école réunissait ceux de Chez-le-Chirurgien (côté vent de la maison Bratschi Derrière-la-Côte), de la Combe, des Grandes-Roches, de Chez- Tribillet et du Crêt-Meylan.

p. 54

Daniel Aubert, Horlogers et montres exceptionnels de la Vallée de Joux, volume II, pp. 91 à 95, Neuchâtel, 1997:

La concurrence américaine n'explique pas tout. Les procédés de fabrication évoluent, la qualité baisse, la prolifération de la montre à bon marché dès les années quatre-vingt s'installe, la mode change. L'instruction devient primordiale, les apprentissages doivent évoluer. Il faut innover, avoir recours à des techniques nouvelles et rationaliser.

John-César, dans cette minirévolution industrielle, en est conscient. Il est, parallèlement à ses responsabilités professionnelles, accaparé de plus en plus par ses engagements publics et lance un vibrant appel en faveur de l'Ecole industrielle, futur Collège. Président de la commission financière, il faut couvrir le déficit de cette institution, fondée voici trois ans, au début de la récession.

« Appel en faveur de l'Ecole industrielle du Chenit.

» Chers concitoyens,

» L'école industrielle du Chenit fondée en 1876 a, croyons-nous, pleinement justifié jusqu'à ce jour les légitimes espérances de ceux qui se sont mis à la brèche pour arriver à doter notre contrée de cette utile institution.

» Les heureux résultats obtenus, constatés dans les examens et confirmés par les rapports de M. l'inspecteur des collèges communaux au Département de l'instruction publique, sont un précieux encouragement aux initiateurs de l'Ecole industrielle, qui les engagera à lui continuer leur appui matériel afin d'assurer sa marche régulière et son développement normal. »

Il fait ensuite appel aux bonnes volontés et encourage ses concitoyens à rejoindre ceux déjà favorables au projet d'un établissement supérieur d'instruction. John-César poursuit et brosse le tableau de la situation actuelle :

« La crise qui pese sur notre industrie horlogère a dû dessiller bien des yeux, et tous les citoyens qui pendant ces années pénibles ont été appelés à sortir fréquemment de la contrée, à se renseigner et à voir ce qui se passe ailleurs, ont été effrayés de constater quels immenses progrès ont été réalisés dans tous les centres importants de la fabrique d'horlogerie tandis qu'à la Vallée de Joux nous sommes restés à peu près stationnaires. Le point sur lequel nous sommes faibles c'est celui des connaissances théoriques ; il faut pour nos jeunes horlogers aussi bien que pour les vieux une connaissance plus approfondie de la mécanique, du dessin industriel, des mathématiques et autres sciences dont l'étude devient pour nous tous horlogers, une impérieuse nécessité.

» C'est de ce côté que tous nos efforts doivent être concentrés, c'est dans cette direction que nous devons marcher d'un pas délibéré si nous ne voulons pas nous laisser distancer et si nous voulons continuer à garder cette belle réputation qui a été une source de prospérité pour notre population industrielle.

» Notre contrée est aujourd'hui définitivement dotée d'une Ecole industrielle dont les débuts ont été excellents, elle a marché et rendu de bons services pendant les trois plus mauvaises années de la crise, sans rien coûter à la commune et cela grâce au dévouement d'un certain nombre de citoyens, mais comme les engagements pris par eux sont arrivés à leur terme à la fin de l'année 1879 et que la position financière de la commune ne lui permet pas d'augmenter ses charges, nous pensons qu'il est de toute nécessité de faire prendre des engagements nouveaux pour une période de deux années afin de couvrir le déficit. Voici la position :

Dépenses annuelles		Fr. 4700
Recettes :		
Subside de l'Etat	Fr. 2000	
Ecolages	<u>Fr. 1000</u>	<u>Fr. 3000</u>
Reste à couvrir		Fr. 1700

» C'est donc une somme de 1700 francs que nous avons à procurer annuellement par voie de souscription pour faire marcher l'Ecole industrielle sur le pied où elle est actuellement, les feuilles de souscriptions sont déposées chez les membres du comité MM. Alfred Meylan et Louis Lecoultre au Sentier, John-César Pignet à l'Orient-de-l'Orbe, Louis Audemars et Ami Lecoultre au Brassus.

» Nous engageons vivement tous les amis de l'instruction à souscrire et c'est en toute confiance que nous leur adressons cet appel en faveur d'une œuvre d'utilité publique au premier chef. Au nom du Comité financier de l'Ecole industrielle de la Vallée de Joux

Le président, John César Pignet. »

A côté du problème financier, cet appel relève les liens étroits existant entre l'instruction et l'industrie. Les dirigeants de l'époque en sont conscients et travaillent à leur intégration.

Après ce plaidoyer en faveur de l'École industrielle, il s'adresse en 1882, en tant que député de la gauche démocratique du Grand Conseil, avec cent quarante de ses collègues, aux électeurs du canton de Vaud. Le sujet est d'importance; le peuple suisse est appelé à se prononcer sur l'instruction primaire. Dans un élan de liberté les signataires désirent une école sans discrimination pour raison de conscience et de croyance. La situation laisse à désirer puisque nous lisons dans cette correspondance, véritable réquisitoire: « Il est permis de douter que l'instruction soit partout obligatoire, gratuite, suffisante, que partout elle soit confiée à l'instituteur laïc, à l'exclusion du maître d'école qui prend ses ordres au Vatican. »

En 1887, il est juge lors de l'audience du crime des Charbonnières.

En date du 28 novembre 1892, il donne lecture, devant le Conseil communal du Chenit, d'un discours sur l'importance de la construction d'un bâtiment pour loger l'École industrielle, créée il y a une quinzaine d'années. Après avoir évoqué le problème financier, il démontre avec clarté la position géographique de ce qui est aujourd'hui, après avoir été Collège industriel, puis Collège scientifique, le Centre éducatif de Chez-le-Maître:

« Monsieur le président et Messieurs,

» Nous nous trouvons en face d'une situation à laquelle il est nécessaire d'apporter un remède immédiat. La vente du bâtiment dans lequel est logée l'École industrielle oblige la commune à donner une solution rapide à la question de construction d'un collège.

» Le Conseil communal s'est déjà prononcé sur cette question et a choisi un emplacement à proximité du hameau de Chez-le-Maître; des plans ont été dressés, soumis à une commission qui a rapporté à leur sujet, mais sur la demande de la Municipalité la construction de ce bâtiment fut ajournée pour motifs d'économie.

» Il y a quelques mois, cette question vitale pour notre commune est de nouveau revenue sur le tapis et fait aujourd'hui l'objet des délibérations du Conseil communal.

» La commission qui vient de présenter son rapport vous demande de consacrer la somme de 30 000 francs pour la construction d'un collège sis au hameau de Chez-le-Maître, elle vous propose d'y ajouter les fonds réunis pour les écoles dans plusieurs localités et d'organiser des souscriptions, ventes et concerts en faveur de cette œuvre. Ces diverses sommes, avec le subside que nous fera l'Etat de Vaud, permettent à mon avis de construire le collège. Le plan Ysoz, tracé rouge, qui est le plus modeste et le moins coûteux me semble répondre aux exigences de la situation, en supprimant de ce projet tout ce qui est luxe afin de rester dans les limites d'une sage économie.

» L'école industrielle créée depuis quinze ans, rend-elle à la commune du Chenit des services en rapport avec les dépenses qu'elle occasionne?

» La réponse ne peut être douteuse puisque le chiffre des élèves se maintient entre quarante et cinquante malgré le prix de l'écolage qui est relativement élevé; donc elle répond à des besoins immédiats. Les élèves qui fréquentent cette école appartiennent pour le plus grand nombre à la classe dont les parents ont besoin d'un travail journalier et soutenu pour pouvoir vivre, et je dirai, sans crainte d'être contredit, que beaucoup de chefs de famille font des sacrifices et s'imposent des privations pour pouvoir envoyer leurs enfants à cette école, et leur donner ainsi une instruction complète dont ils sentent tous le prix.

» Au point de vue industriel et commercial, il est d'une nécessité absolue d'avoir ici dans la commune, à la portée de tous, un enseignement supérieur qui permette à nos futurs horlogers et négociants de lutter avec leurs concurrents du dehors qui, sous ce rapport, ont marché en avant et nous débordent de toutes parts. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui s'occupent de commerce et d'industrie et qui, par conséquent, sont appelés à sortir fréquemment de notre vallon, ont dû être frappés de voir tout ce qui se fait ailleurs pour l'instruction supérieure.

» Sainte-Croix, qui se trouve à peu près dans les mêmes conditions que nous, tant au point de vue financier que sous d'autres rapports, où l'horlogerie a été

implantée beaucoup plus tard qu'à la Vallée de Joux, et où l'industrie des boîtes à musique a pris un très grand développement.

» Sainte-Croix, dis-je, est en voie de dépenser 200 000 francs pour loger les classes de son établissement supérieur d'instruction. Chez eux il n'y a pas d'opposition, Municipalité et Conseil communal sont d'accord pour reconnaître la nécessité de marcher en avant et voient dans ces dépenses le salut de leurs industries. Le Jura neuchâtelois et le Jura bernois dont l'horlogerie est la principale industrie ont réalisé d'immenses progrès. Des localités, qui ont beaucoup moins de ressources que la nôtre, ont construit de magnifiques collèges et appelé des maîtres de grande valeur pour l'enseignement des branches qui comme la mécanique, le dessin, la chimie, la comptabilité et d'autres sont de puissants leviers pour former des techniciens horlogers ayant des connaissances théoriques solides.

» D'autres centres plus importants ont créé des écoles d'horlogerie et, au lieu de nous envoyer leurs jeunes gens en apprentissage, comme il y a vingt ou trente ans, nous obligent à envoyer les nôtres dans leurs établissements. Ce fait que personne ne peut nier *en dit long* et doit vous faire toucher du doigt l'importance capitale de l'enseignement supérieur.

» Au lieu d'une dépense de 30 000 francs, je pars du chiffre de 40 000 francs. L'intérêt de cette somme est de 1600 francs par année, de laquelle il faut déduire 650 francs pour le loyer que la commune paie actuellement; c'est donc en chiffres ronds une augmentation de dépenses de mille francs par an.

» En la faisant, nous nous mettons en règle avec les exigences de la loi, nous assurons la continuation des subsides de l'Etat et leur augmentation, lorsque l'Ecole industrielle sera définitivement installée dans ses nouveaux locaux.

» On a souvent critiqué le choix du hameau Chez-le-Maître pour l'établissement définitif de l'Ecole industrielle, mais pour toute personne qui veut y réfléchir sérieusement et impartialement, ce choix est forcé.

» C'est une nécessité de notre situation géographique et c'est là seulement que cette école est viable.

» Sur toute la ligne, depuis Vers-le-Lac jusque Chez-Tribillet, aucune critique fondée ne peut être présentée sur ce choix. Le village du Brassus, le Campe et l'Orient-de-l'Orbe sont aussi à une distance raisonnable, de même que les Pignat-Dessus, Derrière-la-Côte et le Solliat, ce dernier village étant à la même distance qu'une bonne partie de l'Orient-de-l'Orbe.

» Il reste le Bas-du-Chenit, l'Ecofferie et Sur-le-Crêt qui ont quelque raison de trouver la distance trop longue, mais malheureusement si l'on veut favoriser les uns, ce sera au détriment des autres et pour être justes envers tous, il faut nécessairement choisir le point central au hameau Chez-le-Maître...

» ...Je me résume en vous disant que la construction immédiate du collège industriel au hameau de Chez-le-Maître est une œuvre de progrès; qu'elle ne charge pas trop les finances de la commune et j'insiste tout particulièrement sur ce point capital, c'est qu'elle est basée sur la justice et l'équité en sauvegardant dans la mesure du possible les intérêts des diverses parties de la commune.

» Ce sera une œuvre de paix et de conciliation et je suis certain qu'elle fera honneur aux autorités communales qui l'auront créée d'une manière définitive.

Sentier, le 19 novembre 1892. »

Il voyait loin, John-César, puisque un siècle plus tard sa conclusion reste valable.

L'année suivante, en qualité d'ancien président des comités de la route Orient-Brassus, il rétorque à Lucien Reymond que ses taxations des terrains concernés sont exagérées. D'une route à l'autre, le projet de celle à travers le Risoud sur Chaux Neuve émaille la *Feuille de la Vallée* de coups de gueule qui ne seront surpassés que par la polémique relative à la future voie ferrée passant par la rive occidentale ou orientale du lac.

1897 voit la mise en fabrication, par son fils Charles, de la montre la plus importante jamais réalisée à ce jour.

L'année suivante, le législatif communal octroie un très important subside pour favoriser les entreprises désireuses de se développer. C'est un montant de 100 000 francs qui est voté et mis à la disposition des industriels.

Parallèlement à ces nombreux projets, soutenus avec ferveur par notre bouillant John-César, une diversification d'importance est née. Cette fois-ci, c'est à l'autre extrémité de la Vallée que l'on innove. Une industrie qui a disparu depuis longtemps, mais qui a marqué profondément les Combiens, la glacière.

Coup d'oeil sur les écoles du Sentier, dans: Marcel Paccaud, Le Sentier pas à pas, Baudat le Brassus, 2001:

- 70 -

Les écoles

Les enfants du Sentier disposèrent d'une classe permanente à la Maison de Commune dès 1647, comme nous l'avons vu plus haut. L'ordonnance souveraine du 3 janvier 1676 décréta l'enseignement obligatoire au Pays de Vaud.

Si la Maison de Commune, réparée en 1719, accueillait également une auberge, l'école y restera jusqu'en 1743 ; elle fut ensuite transférée dans le bâtiment de l'Hôtel de l'Ours, un immeuble du Haut-du-Sentier acquis par la commune. Elle y restera jusqu'en 1822, avant d'occuper le bâtiment aujourd'hui désigné sous l'appellation de « Vieux Collège ». En 1870, on construisit un établissement scolaire sur le terrain d'exercice de la nouvelle société de gym : le « Collège Neuf », situé en face de l'église.

Peu de temps après, le « régent » de la 1^{ère} classe de l'école primaire du Sentier, M. Bourgeois, expérimenta une forme d'enseignement supérieur avec l'aide d'un sous-maître. Une première classe, qui devait former la « 4^{ème} » de la future école moyenne, fut ouverte au printemps 1862. Cette promotion comptait cinq élèves qui, pour la plupart, suivaient leurs cours à l'école primaire ; ils recevaient en complément des leçons spéciales, qui relevaient du programme de l'école moyenne.

Le départ de M. Bourgeois interrompit momentanément l'enseignement secondaire. A son retour, en 1875, il relança l'école secondaire à la demande de la Commune, avec l'aide de son épouse et de maîtres spécialisés dans différentes disciplines ; deux ans plus tard, l'enseignement se complétait par la mise en place de travaux manuels.

Une première salle de classe fut tout d'abord aménagée (1876-1877) dans le bâtiment de l'actuelle boulangerie de Chez-le-Maître. De 1877 à 1894, l'enseignement secondaire avait lieu dans une maison située à côté de l'école technique ; après de longues discussions quant à son emplacement, le collège secondaire s'installa finalement sur le site actuel, et fut inauguré le 1^{er} novembre 1894.

Autour du nouveau collège devenu « le Centre Educatif du Chenit »²⁶, de nouvelles constructions apparurent successivement : en 1960, nouvelles classes primaires supérieures, en 1965, halle de gym, et en 1968, classes à options.

En 1954, c'est une nouvelle école primaire qui fut bâtie chemin des Cytises, à l'emplacement de l'ancien cimetière.

²⁶ Aujourd'hui : Etablissement Scolaire Vallée de Joux

L'école

Il n'y avait pas d'école enfantine au Solliat, mais une classe primaire à quatre divisions. On la fréquentait donc de 7 à 10 ans. Elle était tenue par Lucie Capt de l'Ecofferie, institutrice de grande valeur et d'une autorité de premier ordre. Lorsqu'un garçon se montrait un peu turbulent, elle lui maintenait d'une main ses deux bras derrière le dos tout en poursuivant son activité de l'autre. Pour moi qui savait lire, les débuts furent presque décevant. La régente me chargeait parfois de faire lire un camarade qui avait de la peine. A cette époque on apprenait encore le livret en le récitant en chœur comme une espèce de mélopée: 1 x 2 2, 2 x 2 4, 3 x 2 6, etc. et l'on chantait de tout son cœur: la Suisse est belle, qu'il la faut chérir, sachons pour elle vivre et mourir. Un souvenir précis. En orthographe on avait considéré les mots commençant par un h muet puis fait une dictée comportant plusieurs de ces cas. Dans mon zèle je mis un h devant quantité de mots; je me rappelle que j'écrivis hmouche!

Un après-midi par semaine les garçons de 9 et 10 ans se rendaient au Sentier pour faire de la gymnastique avec les élèves de 11 ans et au-dessus, pendant que les filles avaient leur leçon de couture. Le contact avec des élèves dont les plus âgés avaient 15 ans n'était pas toujours facile. Une fois l'un d'eux voulut me chicaner, un autre grand, Noldy Golay de Chez-le-Brigadier, intervint en ma faveur: "Laisse-le tranquille, il est du Solliat!"

Une menace pesait en permanence sur ces classes primaires: la visite de l'inspecteur! Je ne sais pourquoi on craignait tant ce visiteur qui était très certainement plein de bonnes intentions.

Au début de la guerre de 14, j'avais donc 9 ans, une fois par semaine on était invité à se rendre à l'école, le soir ou le samedi après-midi, pour apporter notre secours aux belligérants, plus précisément à l'armée française. Les filles tricotaient des carrés de laine destinés à faire des couvertures et les garçons faisaient de la charpie pour les pansements. Mais cette activité, en retard d'une guerre, ne dura pas longtemps.

A 11 ans on quittait donc la petite école du Solliat pour fréquenter une classe du Sentier. Le régent Giriens y avait créé une organisation sociale extraordinaire qui lui donnait beaucoup de liberté. Ainsi une fille placée devant une fenêtre à travers laquelle elle distinguait le clocher de l'église, était

chargée de crier les heures. Je l'entends encore crier: "M'sieu, c'est la demi!" Un autre élève de son côté criait: "M'sieu, on a tapé", quand Mme Giriens frappait sur le tuyau d'eau pour inviter son mari à monter à l'appartement.

Quand il s'absentait, ce qui arrivait souvent, la classe continuait. Il nous fixait une tâche, calcul, copie, etc. Un élève de confiance s'installait au pupitre et rappelait à l'ordre les bavards et notait le nom des récalcitrants.

Le régent distribuait encore sur les doigts des turbulents quelques coups de baguette. Il en avait deux, une qui avait conservé son écorce et l'autre qui avait été pelée. Alors avant chaque exécution il demandait au condamné: "Veux-tu de la brune ou de la blonde?" Une autre punition consistait à aller au coin, c'est-à-dire à passer quelques instants debout dans un coin de la salle en lui tournant le dos. En automne un élève était désigné pour surveiller et retourner les pommes que ses camarades plaçaient sur le fourneau. Quand elles étaient à point, on interrompait la leçon pour les manger.

Les leçons de gymnastique avaient lieu au local de gymnastique situé au-dessus de l'Hôtel du Lion d'Or. On s'y rendait en bon ordre sous la direction de l'un de nous tandis que le régent y allait pour son compte par le Lion d'Or où il devait s'arrêter quelques instants. On commençait la leçon de gym sans lui.

Bref, je ne sais pas si on apprenait grand chose dans cette classe, en tout cas on ne s'y ennuyait pas.

Il ne devait pas y avoir de concierge, car chaque samedi quelques élèves étaient désignés pour balayer la classe une fois leurs camarades partis. C'était une belle corvée et une belle poussière. On ne déplaçait pas les bancs et les tables. On se trainait dessous pour recueillir avec une brosse et une ramassoire tous les débris de la semaine, et il y en avait.

Au collège ce fut différent. On s'y trouvait avec les enfants du Brassus qui nous paraissait presque une terra incognita. Chose curieuse, les garçons de la paroisse du Sentier s'appelaient par des diminutifs: Robi, Milet, Gacel, Danis, c'était moi, tandis que ceux du Brassus portaient des surnoms: Zébédée, Pivoine, Sagon, etc., sauf un qui n'en avait pas besoin. C'était un Français, il s'appelait Creton!

Pour être Chez-le-Maitre à 7 heures du matin en été et à 7 $\frac{1}{2}$ en hiver, et souvent chemins et des routes encombrés de neige, il fallait se lever tôt; au Sentier on croisait

les ouvriers qui se rendaient à la fabrique Lecoultré.

La classe inférieure du collège était tenue par une jeune maîtresse que nous appelions la petite Yvonne. Malgré sa taille et son âge, elle jouissait d'une grande autorité. Dans certains domaines cet enseignement était d'une grande nouveauté, celui de l'allemand par exemple. Mais c'est surtout l'histoire et la géographie qui furent, pour moi en tout cas, une révélation. Jusqu'alors on ne nous avait enseigné, avec beaucoup de répétitions, que celles de la Suisse, et voilà qu'on nous parlait des îles de l'océan Pacifique d'une part, des Assyriens et de l'ancienne Egypte de l'autre. Je me souviens du dhoc que j'en avais éprouvé.

Dans les classes supérieures l'enseignement était très inégal. Celui de papa était excellent bien qu'il souffrit déjà d'une légère surdité dont profitaient certains élèves. Il enseignait donc les mathématiques et les sciences - celle de la botanique a marqué plusieurs élèves - et le dessin technique, mais aussi les travaux de menuiserie, ce qui n'était pas précisément sa spécialité. Il donnait aussi une heure de morale à des enfants de 13 ans dans une interprétation très originale en traitant l'histoire locale, l'inventaire de ses valeurs naturelles, son organisation politique, etc...

Il me traitait comme les autres, sans sévérité excessive, contrairement à ce qui s'était passé avec Samuel. De mon côté je me conduisais comme mes camarades et répondais à ses questions: non Monsieur, ou oui Monsieur comme tout le monde!

Les leçons des autres maîtres étaient très inégales. L'un d'eux enseignait le français, révélait de temps en temps une qualité d'enseignant exceptionnelle, mais d'habitude l'enseignement l'ennuyait et le moins qu'on puisse dire est qu'il n'essayait pas de le dissimuler. Dans ses leçons de rhétorique et de théorie de chant, il nous faisait apprendre des textes par coeur, sans explications ni exemples. Nous n'y comprenions strictement rien.

La gymnastique ne valait guère mieux; elle nous était donnée par l'oncle Léon, Léon Aubert qui avait épousé la soeur de maman. Les leçons avaient toujours lieu dans un local et s'inspiraient du programme de la Société fédérale de gymnastique, et le moniteur ne quittait jamais sa veste et son col amidonné.

Les courses étaient une tradition du collège. Nous en faisons en tout cas deux par année dans les environs et tous les deux ans une excursion de plus longue durée. De mon

temps, c'est-à-dire pendant la guerre de 14-18, elles ne dureraient que deux jours et se cantonnaient dans le Jura, alors qu'en temps normal on allait dans les Alpes pendant trois jours. C'était une ancienne tradition du collège. Lorsque mes parents y étaient élèves, l'établissement était dirigé par un disciple de Toepfer. Alors on partait du Brassus à 3 heures du matin pour aller prendre le bateau à Rolle à 8 heures, et au retour on y débarquait en fin d'après-midi pour faire le même trajet en sens inverse.

A la fin de la 2ème classe, nous avions alors 15 ans, un bon nombre d'élèves quittaient le collège pour entrer en apprentissage, surtout à l'école d'horlogerie. En 1ère classe nous étions peu nombreux, une douzaine, et nous nous considérions comme une sélection. Mais on nous traitait encore comme des enfants.

A la fin de l'année scolaire, une fois les examens terminés, avait lieu réveillon. Le bâtiment était mis à notre disposition. Nous y passions une joyeuse soirée. Nous nous installions dans la salle des maîtres pour y boire le thé préparé par la concierge et y manger les gâteaux et les biscuits que chacun avait apportés. Puis nous nous séparions bien sagement, non sans éprouver une certaine nostalgie, avec le sentiment que cette petite fête marquait la fin de notre enfance.

Un arrêt avec R. B. qui nous parle du bon vieux temps...

Au bon vieux temps - FAVJ du 29.6.1956 -

Lecteur, que dirais-tu d'un petit saut de soixante-dix ans dans le passé, sans toutefois quitter les chaînons parallèles entre lesquels s'ouvre la Vallée ?

Soixante-dix ans, le bon vieux d'aujourd'hui se mue aussitôt en un garçonnet qui ne doit guère ressembler, quant à l'habit, au petit monsieur de nos jours. Il descend des « Mollards » et se rend à l'école. Mentalement il répète la leçon qu'il a apprise par cœur la veille et tout son souci est de n'en pas oublier un seul mot, car, sur le chapitre de la mémoire, le « régent » se montre intransigeant. Il parle correctement le français. Toutefois, à la récréation, avec ses camarades, il s'entretiendra en patois. Ses frères et sœurs aussi s'expriment dans le vieux langage. Cependant ce n'est point sa langue maternelle. Ses parents, qui entre eux parlent en patois, s'adressent à leurs enfants en français, afin qu'ils aient de la facilité à l'école. A la maison déjà, avant sept ans, il a appris à lire dans une grosse bible. Mais, à force d'entendre le patois autour de lui : les hommes à l'étable, les bonnes femmes dans les magasins, les enfants sur la route, il l'a dans l'oreille et, à son tour, il s'en sert avec aisance. Il connaît des chants, des poésies dans la langue du pays et, lors d'une fête en classe, lui aussi a récité une histoire savoureuse qui a illuminé le visage du « régent ». Mais le patois ne trouve accueil à l'école qu'un jour par année.

Il habite aux « Mollards ». Son père est charpentier et, comme tous les habitants en ce temps-là, a la charge d'un domaine. L'hiver, son principal travail est de fabriquer des « tavillons » pour les toitures. La maison n'est éclairée que par des lampes à pétrole et l'on trait à la lueur d'un « crésu » (lampe à huile). Pas de skis. Quelques années plus tard un Monsieur Lecoultre en apportera une paire d'Angleterre. Aussitôt chacun d'en confectionner avec le bois qui lui tombe sous la main. Pas de train, sinon au Pont. Le cyclone n'a point encore dévasté le Bas-du-Chenit, lequel forme une agglomération importante avec une classe de plus de quarante élèves. Tous les Mollards, du Bas-du-Chenit aux Bioux, sont habités. Les premières fabriques apparaissent. Des horlogers émigrent en Amérique. L'on travaille principalement à l'établi familial, qui exige une suite ininterrompue de fenêtres du côté du vent. Notre charpentier, avec ses sept enfants, a acheté sa maison d'un horloger qui est descendu dans le fond de la vallée. « Aux Mollards », il a fait pas mal de besogne et y a même formé des apprentis, mais les temps changent...

Vous allez dire que je suis bien vieux pour vous conter cela. Pas tout à fait, car je me contente de vous rapporter les propos d'un de nos anciens, M. Paul Golay-Favre, de l'Orient. Devenu homme, il a repris le domaine de son père, puis,

pendant la guerre de quatorze, vu les absences prolongées dues à la mobilisation, à son tour il a quitté les hauteurs pour la laiterie du Brassus et, de fil en aiguille, s'est fixé à l'Orient. Quatre-vingts ans d'existence qu'il a fêté ce dernier dimanche, avec sa sœur jumelle, Mme Zélie Pignet, entouré de sa grande famille.

M. Golay est une figure typique d'un temps qui risque bien, faute d'un musée régional, de laisser fort peu de traces à la Vallée. Aussi apprécie-t-on d'autant plus sa présence en ce pays dont l'industrie moderne dévore l'ancien visage. Ancien trompette d'ordonnance, un des rares survivants d'entre ceux qui participèrent au fameux et glacial « Camp des Mosses » de 1897, ordonnance du capitaine Guisan en 1905 (le futur général), excellent patoisan de la chanson et de la plume, cet octogénaire vigoureux a droit à nos vœux de santé et de longue vie encore, pour le profit des siens et de ses amis.

Ajoutons que la chorale de l'Orient a eu la bonne idée de surprendre la famille dans sa petite fête et, par des airs du pays, d'exprimer son attachement à M. Paul Golay, à sa chère épouse, à ses enfants et petits-enfants, tout en le félicitant, ainsi que sa sœur, Mme Zélie Pignet, pour le bel âge qu'ils portent allègrement.

R.B.

La rénovation du Collège scientifique

Il est peu probable que j'oublie le jour où, pour la première fois, je pénétrai dans ce vénérable bâtiment. A l'extérieur, il se présentait comme une sorte de cube à toit plat, percé de fenêtres très régulièrement disposées : un vrai modèle pour dessin de perspective ! A l'intérieur, ce n'était guère plaisant : de sombres corridors, une cage d'escalier étroite et peu pratique, des classes aux murs sales, un mobilier souvent antique où nombre de volées avaient laissé des traces marquées. Ajoutons encore que les murs se dégradaient par endroits, que les portes des classes avaient dès longtemps perdu tout vestige de peinture et qu'un musée poussiéreux, mal éclairé, occupait une salle trop petite au second étage. Il ne serait pas exagéré de dire que ses conservateurs, en l'occurrence les maîtres de l'établissement, réalisaient des prodiges pour, à l'occasion, présenter et mettre en valeur les collections.

Tel qu'il était, le bâtiment résistait tant bien que mal aux atteintes du temps comme à celles des élèves, dont la collaboration destructrice se révélait souvent efficace. Le vieux collège, pareil au lion malade de La Fontaine, encaissait sans résistance « les coups de pied de l'âne » de ses cruels pensionnaires ! Et son toit plat, fatigué par tant de longs hivers aux neiges abondantes, se transformait peu à peu en passoire : seuls les animaux aquatiques du musée semblaient parfois tirer quelque plaisir d'une bienfaisante ondée...

Pendant ce temps, nos édiles, dans les rapports de la Commission de gestion, soulignaient chaque année l'état lamentable de notre petit foyer de culture local. Touchante sollicitude ! On raffistolait une porte, on peinturlurait une classe, on cimentait un coin de mur, bref, on pansait les blessures les plus voyantes. On avait bien préparé des plans de reconstruction, mais ils s'en allèrent dormir dans les cartons municipaux. Il fallait attendre des temps meilleurs... et, surtout, économiser !

L'on aurait peut-être attendu longtemps encore si les circonstances n'avaient pas changé. Le Conseil communal, renouvelé en 1949, comportait une majorité socialiste bien décidée à marquer son passage par des réalisations pratiques. Au début de 1950, notre camarade Ch. Beruey posait le problème des écoles. Il était urgent de lui donner une solution, car nos concitoyens, comme partout ailleurs, s'étaient montrés prolifiques depuis quelques années. Où et comment loger tous ces enfants ? Les classes primaires, déjà surchargées, ne pouvaient l'être davantage.

La municipalité, pour parer au plus pressé, proposa d'abord de créer une cinquième classe au collège. Cette innovation répondait à une double nécessité : d'abord faciliter les études secondaires de nos élèves en répartissant leur programme sur cinq ans, comme c'est le cas dans la plupart des établissements secondaires du canton ; ensuite, décharger certaines classes primaires dont les effectifs étaient nettement anormaux.

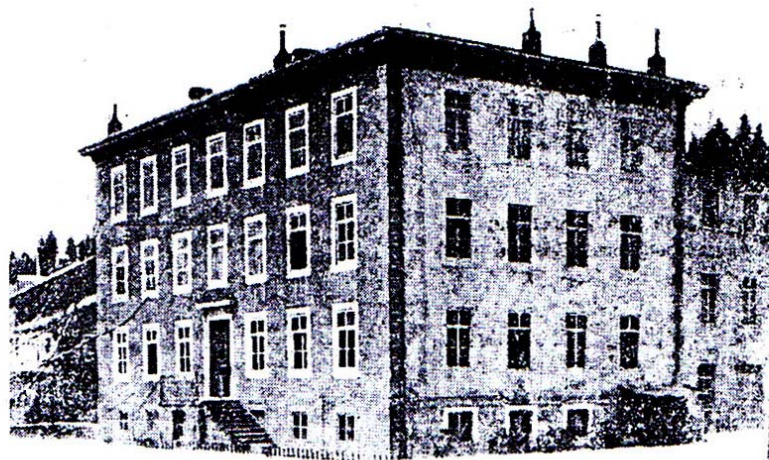
Au printemps, 36 élèves entrèrent en cinquième. Une classe fut installée provisoirement dans la salle du musée. Quelques mois plus tard, le Conseil communal votait un crédit de plus de 100.000 fr. pour la reconstruction du collège. Les travaux démarrèrent pendant les vacances d'été ; ils s'achèveront probablement au cours de l'année prochaine.

Le bâtiment est agrandi d'un étage. Le toit plat a été remplacé par un toit à deux pans qui s'harmonise heureusement avec les constructions du voisinage. Le concierge se voit pourvu d'un appartement ensoleillé et spacieux sis au troisième étage, dont la moitié nord, une salle claire et vaste, permettra désormais une disposition rationnelle des collections du musée. De nouvelles classes seront installées dans l'espace récupéré au rez-de-chaussée et au deuxième étage. D'autres transformations, prévues à plus ou moins brève échéance, aboutiront à une rénovation complète du bâtiment.

La place disponible est désormais suffisante. Au printemps 1951, le collège sera probablement doté d'une nouvelle section, dite commerciale-pratique. Dès la seconde, les élèves pourront s'orienter soit vers un certificat scientifique, soit vers un diplôme commercial. Des branches nouvelles — comptabilité, sténographie, dactylographie, économie commerciale, etc. — seront enseignées. Il me paraît inutile de souligner tout l'intérêt de cette innovation, à l'étude depuis plusieurs années déjà. Elle est appelée à rendre de nombreux services, surtout dans une région industrielle comme la nôtre. D'autre part, les élèves qui auront obtenu un certificat commercial et qui voudront fréquenter ensuite l'École de commerce verront leur séjour dans cet établissement raccourci de deux ans, avantage dont les parents seront très certainement les premiers à se plaindre !

Dès l'année prochaine, nous aurons donc un collège rénové à tous points de vue. C'est une belle réalisation à l'actif de nos autorités, qui ont compris toute l'importance d'une institution si nécessaire à notre vallée. L'instruction de notre jeunesse exige des sacrifices qu'un socialiste ne refusera jamais.

J. V.



LE COLLÈGE va fêter son 75^{me} anniversaire

Au moment où le Collège s'apprête à fêter son 75^{me} anniversaire, nous sommes heureux de communiquer aux lecteurs de la «Feuille d'avis de la Vallée» quelques articles rédigés par des personnes qui se sont intéressées et qui s'intéressent encore à la vie de notre établissement secondaire. Nous souhaitons que ces lignes rappellent aux anciens élèves les années de leur jeunesse et donnent à chacun une idée de notre école, où tant de leçons ont été données, où tant de souvenirs demeurent à jamais enclous. Les lignes de Philippe Mounier se présentent à notre esprit, lignes écrites au sujet du Collège de Genève, mais combien valables aussi pour le nôtre: «Dans ce décor, des générations d'élèves grandirent, y marquèrent leur trace, y gravèrent leur initiale, y jetèrent leur bonnet; ils s'y divertirent, s'y instruisirent, s'y connurent; ils y vécurent côte à côte ce moment d'heureuse où le soleil illumine le chemin d'un reflet rose; ils y partagèrent le seul bonheur qu'il soit assuré à l'homme de goûter».

(Le livre de Blaise)

Aperçu de l'histoire du Collège

Sitôt l'indépendance vaudoise assurée, des esprits avancés songèrent à créer chez nous une « école moyenne ». Certains verbaux de la Municipalité du Chenit témoignent de ce désir.

Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres. Des circonstances adverses s'opposèrent à la réalisation du projet. Trois quarts de siècle s'écoulèrent avant l'apparition de notre « Ecole Industrielle ».

Monsieur Alexandre Bourgeois, ancien instituteur au Sentier, rentré d'Amérique après dix ans d'absence, cherchait une activité conforme à ses goûts. Ses amis s'ingénierent à mettre à profit les talents du pédagogue. Ils y réussirent. Un modeste établissement secondaire ouvrit ses portes à Chez-le-Maitre, en automne 1876. Les élèves coiffaient une casquette-képi à médaillon orné d'un sapin vert. Ils revêtaient une blouse blanche aux liserés rouges à la Töpfer.

Il me semble encore voir Monsieur Bourgeois, ses longs cheveux poivre et sel rejetés en arrière, brandir sur le perron la cloche d'appel. A ce signal, trente paires de pieds lourdement chaussés gravissaient les étroits escaliers de bois conduisant au premier et au second étages.

L'enseignement se donnait dans des locaux par trop exigus et dépourvus de confort. Il fallut enfin aviser. Un bâtiment digne d'abriter une école secondaire s'édifia en 1894, à deux pas de l'ancien. Quel réconfort pour maîtres et élèves !

Ensuite du débordement de l'Orbe, où les sous-sols se virent envahir par les eaux, l'autorité ne put se dispenser de construire une annexe pour servir de local de gymnastique et de bucher.

Tôt après, une quatrième classe se révéla indispensable. Une maîtresse en assumait la direction. La présence d'une dame à la salle des maîtres vint obliger l'inamovible trio masculin à plus de retenue dans ses propos. La bonne grâce des maîtresses se chargea d'autre part d'adoucir les angles.

Notre époque exige des palais scolaires. Dans sa simplicité le bâtiment du collège du Chenit détonnait. Une rénovation de fond en comble s'imposait. Cinq classes, l'école ménagère et le musée se trouvent aujourd'hui à l'aise dans l'édifice transformé. Le ridicule toit plat vient d'être remplacé par un dit à deux pans, conforme aux nécessités de notre Sibérie vaudoise. L'esthétique y a eu tout bénéfice.

Auguste Piguet

Les anciennes méthodes d'enseignement

Dès la fondation du Collège, que l'on appelait « Ecole Industrielle », soit en novembre 1876, les disciplines suivantes y ont été enseignées : langues française, allemande, anglaise, histoire et géographie, chimie et physique, zoologie et botanique, mathématiques,

dessin industriel et artistique. Les filles étaient instruites dans la couture et l'économie domestique. Quant à la gymnastique, elle fut enseignée à ces dernières pendant peu de temps. Ce n'est que beaucoup plus tard que les garçons, puis les filles reçurent des leçons régulières de gymnastique.

Quelles étaient dans les premières années de l'existence du Collège les méthodes utilisées dans l'enseignement des branches précitées ? A ce sujet, je ne puis vous entretenir que des souvenirs que j'ai conservés des trois années que j'ai passées au Collège, soit de 1884 à 1887, époque déjà bien lointaine.

L'étude du français ne comportait pas de dictées, mais la grammaire était l'objet de leçons sérieuses. La composition tenait une place importante dans l'étude de la langue, et le maître, Monsieur Bourgeois, était très exigeant quant à l'orthographe. Il soulignait au crayon bleu les fautes qu'il remarquait dans les travaux qui lui étaient soumis, fautes que les élèves étaient appelés à corriger en classe. Pour la lecture, il utilisait la Chrestomathie de Vinet et Rambert, 1^{re} partie, et ne se contentait pas d'obtenir de l'élève lecteur le compte rendu du texte lu, mais il expliquait la signification des mots les plus importants et exigeait que les élèves l'inscrivent dans un carnet que chacun d'eux devait posséder. Méthode excellente, car l'enseignement de la langue maternelle doit donner à ceux qui l'entendent une idée claire, exacte des termes, des expressions dont elle est construite. Mais ces inscriptions prenaient beaucoup de temps et dans la lecture du morceau l'on n'avancait que lentement. L'analyse grammaticale tenait aussi une place importante au cours de la lecture.

L'étude de l'allemand commençait par l'initiation à l'écriture allemande, dite fracturée, consistant en traits rectilignes, sans liaisons arrondies, besogne fastidieuse qui n'intéressait guère la classe. Puis l'on continuait par l'étude du vocabulaire, des verbes, etc., en appliquant les notions apprises à la traduction de phrases simples. En 1^{er}, les élèves disposaient d'un recueil de textes des divers auteurs qu'ils étaient appelés à traduire oralement. C'était plus intéressant que la grammaire, mais là encore on avançait lentement. Actuellement, on exerce l'élève à s'exprimer en allemand, à faire de petites phrases, construites d'après les mots, les expressions enseignées. De cela, il n'était pas question autrefois. L'élève apprenait essentiellement à lire l'allemand, à le traduire, mais non pas à le posséder pour converser.

Quant à l'anglais, la méthode utilisée était sans doute la même, autant que je m'en souviens. Il était facultatif pour les garçons.

L'enseignement de l'histoire consistait à mémoriser les textes des manuels de Duperré, traitant l'un de l'histoire ancienne, l'autre de l'histoire du moyen-âge. De l'histoire moderne, il n'était pas question et de l'histoire suisse encore moins. On y apprenait surtout les faits des guerres menées par les Perses, les Grecs, les Romains et les événements qui ont marqué le moyen-âge y étaient décrits sans aucune liaison avec ceux qui,

à l'époque, se passaient dans notre pays. Jadis j'ai eu entre les mains la composition d'une fille de l'école primaire dont le sujet était : « la géographie ». Elle la définissait ainsi : « C'est un livre qui sert à faire étudier les enfants ». La méthode de Monsieur Bourgeois était tout autre. Dans ce domaine, il a été un précurseur. S'agissait-il de l'étude d'un pays, il établissait au tableau et faisait établir par les élèves dans leur cahier un canevas de lignes droites reliant les points limites du périmètre du territoire. Puis, le long de ces lignes, les élèves dessinaient les contours de celui-ci, ensuite le tracé des cours d'eau, les montagnes, etc. Méthode excellente qui n'avait rien de livresque.

Chimie et physique ! Des manuels trop savants, trop théoriques. Pas de laboratoire pour des expériences même élémentaires. Le maître de physique, très ingénieux et adroit de ses mains, avait fabriqué de nombreux petits appareils de démonstration des phénomènes électriques.

Plus tard, vers 1891, le maître de physique qui n'était plus le même dictait à la classe : les méthodes de détermination des densités de vapeur ! Insensé !!

L'enseignement de la botanique et de la zoologie était donné également par le moyen de manuels trop détaillés. Le Musée, alors embryonnaire, était incapable d'illustrer les leçons. Des collections zoologiques sont le complément indispensable de ces dernières, car ce que l'enfant voit l'impressionne beaucoup plus que ce qu'il entend et lit. De notions de biologie, pas un mot.

En Géométrie : démonstration de théorèmes, mais aucune initiation à l'application des propriétés des figures à la vie pratique. En Algèbre, les élèves étaient initiés au calcul par le moyen des notations algébriques, ainsi qu'à la résolution des équations. L'enseignement était essentiellement théorique et méconnaissait les applications qui d'ordinaire découlent de la théorie.

La méthode pratiquée dans l'enseignement de l'arithmétique consistait à résoudre des problèmes de tous ordres et le maître avait pour principe de faire résoudre à ses élèves toute une série de problèmes du même genre afin, disait-il, qu'ils se souviennent de la méthode quand des questions semblables leur seraient posées. Il oubliait que l'enseignement en science mathématique doit donner les bases indispensables à la solution d'autres sujets que ceux qui sont traités.

Dans le dessin technique, les élèves apprenaient à dessiner des carrelages de toutes sortes, à copier des éléments de machines d'après des modèles graphiques. Méthode qui, en définitive, ne les exerçait qu'au maniement de leurs instruments. Tandis que l'exécution d'après nature d'objets simples d'abord, puis de plus en plus compliqués, comme outils, machines simples, etc., — après en avoir établi les plans — les initie grandement à la construction, base des études techniques. La même méthode régnait dans le domaine du dessin artistique : copie de fouilles, de fleurs, de paysages, etc.

Les méthodes d'enseignement utilisées jadis au Collège, pour certaines branches tout au moins, étaient celles de l'époque, celles que connaissaient les autres établissements secondaires du canton. Elles étaient peu propres

à développer chez l'élève le goût personnel de l'étude, l'initiative dans la recherche, car elles péchaient par un excès de théorie faisant abstraction des applications qui doivent en découler. Mais si imparfaites qu'elles aient été, les connaissances, que par leur moyen les élèves ont acquises, ont permis à nombre d'entre eux de poursuivre leurs études dans les établissements supérieurs d'instruction. Qu'on le sache bien, l'enseignement dont dispose un individu pour sa formation intellectuelle n'est pas tout son intelligence, son travail, sa volonté ont une importance considérable.

Samuel Aubert.

Le Collège du Chenit en fête

Immensément ?

Samedi après-midi, au cours de la cérémonie anniversaire du Collège secondaire du Chenit, eut lieu un lâcher de ballons. C'est vraiment un coup d'œil charmant que de voir s'élever dans le ciel la cohorte multicolore des ballons en baudruche. Sous la poussée du vent, on les voit disparaître à l'horizon. D'aucuns semblent prendre immédiatement la tête du peloton, tandis que d'autres s'accrochent aux branches des arbres, semblant quitter le préau comme à regret.

Ce lancer de ballons illustre magnifiquement le départ de chaque « volée » d'élèves. Eux aussi sont lâchés dans la vie ; eux aussi doivent prendre leurs responsabilités. Les uns s'en iront par le vaste monde, au delà des frontières du pays, tandis que d'autres, moins friands d'aventures, chercheront à s'accrocher aux branches des sapins.

Mais si les ballons partent sans espoir de retour, il n'en est pas de même des collégiens. Chaque manifestation les ramène fidèlement au pays. Dans une atmosphère de gaieté, ils peuvent renouer des amitiés distendues par l'absence ; ils savent recréer le climat d'autrefois et font revivre une jeunesse parfois oubliée.

Ainsi, une fois de plus, une fois encore, les anciens élèves du collège ont répondu aux invitations lancées par le comité d'organisation du septante-cinquième. Ils se retrouvèrent dans le bâtiment, mais un peu dépayés sans doute. Comme il l'a déjà été dit, de par la volonté éclairée des autorités municipales, l'architecture extérieure a été grandement améliorée. De plus, l'intérieur a été complètement rafraîchi et c'est un plaisir que de parcourir les salles renouées, de constater combien les réparations effectuées ont été heureuses.

La visite des locaux était chose plaisante et instructive à la fois. Le comité avait exposé dans chaque classe des séries de documents anciens. Des photographies exhumées d'archives familiales nous montrent les premières volées d'élèves. On contemple avec un brin d'émotion la figure d'Alexandre Bourgeois, fondateur du collège. Il nous apparaît dans sa tenue modeste, car les « régents » devaient se contenter de salaires dérisoires.

S'il est patent qu'un grand nombre de citoyens de l'époque étaient résolument favorables à la création d'un collège, des oppositions ne manquaient pas de se manifester. Il fallait les vaincre. Il ne suffisait pas, comme à Genève, qu'un homme autoritaire et tout puissant lève sa main sèche et dise :

« Il faudra dresser collège pour instruire les enfants afin de les préparer tant au ministère qu'au gouvernement civil ». Il fallait l'approbation des autorités et la commune n'était pas riche. Mais on comprit que l'intérêt était dans une préparation intellectuelle toujours meilleure de la jeunesse et on peut dire que le développement réjouissant de la commune est en grande partie le résultat de la clairvoyance des citoyens de 1876.

La célébration d'un anniversaire rend obligatoire l'échange de congratulations. C'est pour cela que dès 14 h. 30 la salle de dessin se remplit d'une assistance nombreuse et sympathique. On a le plaisir d'entendre tout d'abord M. Vincent Golay, président de l'association des anciens élèves. M. Schaer, directeur, rappelle ensuite combien il avait été touché de la sollicitude des autorités communales à l'égard du Collège. Il n'en est pas beaucoup dans le canton qui ont consenti des sacrifices aussi considérables que la commune du Chenit. M. le syndic Benoit tient l'auditoire sous le charme de sa parole et prononce une des meilleures allocutions de la journée.

M. Monnier, chef de service pour l'enseignement secondaire, vient apporter le salut du Gouvernement vaudois. Nous extrayons de son discours les passages suivants :

Il est trop rare que le représentant du département ait devant lui les autorités communales, des anciens élèves dont la plupart habitent le territoire de la commune et les élèves actuels, pour qu'il ne saisisse pas cette occasion de leur dire pourquoi la cause des collèges communaux lui est particulièrement chère.

La fondation d'un collège secondaire est un acte de libre décision de l'autorité communale. Aucune disposition légale ne lui en fait une obligation. C'est pourquoi la création d'un tel établissement, et le vote chaque année des crédits qui sont nécessaires à son existence, sont des actes de foi, de foi dans les bienfaits d'une instruction plus poussée que celle, indispensable, que donne l'école primaire. Les autorités communales d'il y a trois quarts de siècle ont voulu que les enfants de cette commune et de cette vallée aient la possibilité d'acquérir tout le complément d'instruction qu'ils sont aptes à recevoir et de faire accéder leur esprit à un niveau de culture plus élevé. Et ces autorités d'aujourd'hui, confirmant l'acte de foi de leurs devanciers, ont développé l'institution en créant une classe de 5^{me}, si bien que le Collège scientifique du Chenit est maintenant apte à donner un enseignement équivalent à celui du Collège scientifique cantonal. De plus, une section commerciale pratique lui permet d'amener ses élèves au niveau des classes supérieures de l'École de commerce de Lausanne. La commune du Chenit a d'autant plus de mérite d'avoir ainsi complété et perfectionné son institution scolaire secondaire qu'elle l'a fait alors que l'entrée en vigueur du Statut général des fonctions publiques cantonales venait d'imposer aux communes, comme à l'Etat du reste, des charges nouvelles pour l'instruction publique. Monsieur le Syndic et Messieurs les membres des autorités communales, je vous félicite de la compréhension que vous avez montrée pour le Collège et de

vos esprit de réalisation dont nous voyons aujourd'hui le fruit.

Ce qu'enseigne l'école secondaire suscite souvent la question : « A quoi cela sert-il ? », « A quoi cela est-il bon ? ». L'existence de ce collège au Chenit est le témoignage que ceux qui autrefois l'ont créé et ceux qui aujourd'hui l'ont développé étaient et sont convaincus de l'utilité de l'instruction secondaire. Encore faut-il s'entendre sur le sens de ce mot. Cela me paraît d'autant plus nécessaire dans une région qui, vouée essentiellement à une admirable industrie, doit être tout naturellement portée à donner du prix à la technique et à l'utilisation pratique du savoir scientifique. Or, ce qu'on apprend à l'école secondaire n'est pas immédiatement utilisable. Le savoir qu'elle dispense n'a pas sa fin en soi. Elle vise à former le jugement, à exercer le raisonnement, à affiner le goût et la sensibilité, à développer dans chacun de ses élèves toutes les possibilités latentes de son être. Son propos est de cultiver, c'est-à-dire d'amener à maturité tout ce qui dans l'être humain, est susceptible de porter du fruit.

La partie officielle se termine par des remerciements dit par une élève du collège et par deux chœurs d'enfants.

Puis c'est la visite officielle des locaux en même temps que la réunion familière des anciens élèves. Tandis que la visite du musée rénové nous permet de juger de son heureuse disposition et nous montre, par la lecture d'une « Feuille d'Avis de la Vallée » de 1838, qu'à cette époque déjà les autorités municipales s'occupaient des améliorations à apporter à la maison de commune, la plupart des assistants se retrouvent autour de tables bien garnies. Nous remarquons la présence d'anciens directeurs. Voici tout d'abord M. Wagnery qui eut pour le collège du Chenit une sollicitude spéciale et qui a fondé un prix de francs. Puis au passage, citons MM. P. Blanc, Borel et Luong. M. Chevallaz, directeur de l'École Normale, nous honore de sa visite. Des anciens professeurs : MM. Auguste Piquet, Samuel Aubert, Secretan, Vernaud, M. et Mme Martin, Mme André Meylan-Bezuchet, Mlles Yvonne Cupt et Suzanne Aubert.

Afin de laisser la liberté la plus entière aux participants, le comité n'avait point prévu de banquet officiel. Aussi chacun s'en fut diner suivant sa fantaisie. On voit des classes se grouper afin d'organiser un petit repas improvisé qui n'en a que plus de charme.

Tout le monde se retrouve le soir au Collège où une soirée de projections est organisée. M. P. Baud, professeur, commente alors avec l'esprit qu'on lui reconnaît les nombreuses photographies recueillies par le comité. Est-il rien de plus touchant que ces documents nous montrant nos grand-mères, voire nos arrière-grand-mères dans les costumes d'époque qui nous semblent aujourd'hui si ridicules. Puis cheveux et... robes se raccourcissent et c'est la période actuelle. Mais la simple photo ne suffit plus, il faut des documents animés. C'est pour cela que la séance se termine par un film tourné au cours des diverses courses du collège. Les participants trouvent un plaisir renouvelé à contempler ces visions fugitives de belles courses passées.

Puis, tandis que d'aucuns affrontent une pluie drue pour rentrer à domicile, les autres demeurent dans le collège brillamment illuminé et prennent part à un bal des plus animés conduit par un groupe de Jurassiens.

Une page de l'histoire est maintenant tournée. Le Collège continue à être pour notre région l'institution qui se doit de cultiver le plus grand nombre possible de jeunes gens. Il faut dire que la tâche d'un collège est double, et pour cela d'autant plus difficile. Il se doit de faciliter les individualités les plus douées et leur permettre de poursuivre des carrières universitaires, mais aussi de donner à ceux qui se proposent simplement de servir leur petite patrie un bagage de connaissances de valeur qui leur permette de jouer un rôle dans les affaires de la commune. Il faut reconnaître que s'il en est un certain nombre qui partent, il en est bien peu qui reviennent. La prospérité de la Vallée ne peut être assurée que par ceux qui restent. Ce sont ces derniers qui travaillent au développement de notre industrie et on nous permettra bien de dire que le Collège se doit aussi de contribuer à leur formation intellectuelle.

Géo.

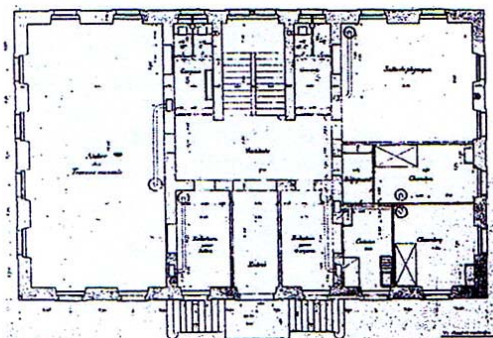


« La cage dorée », Ketty & Alexandre, 1997, pp. 58 et 59 :

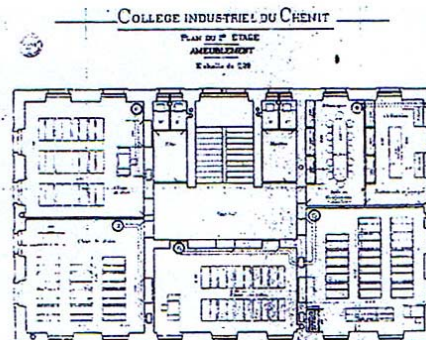


121

121-124
Collège industriel du Sentier,
1893.
Commune du Chenit, district de
la Vallée; actuellement école
secondaire.
Francis Isoz, architecte à
Lausanne.
Photographie ancienne et plans
du rez-de-chaussée et du 1^{er}
étage (avec ameublement).
Ci-dessous, vue actuelle.



122



123

SOBRIÉTÉ DES FAÇADES

1880 - 1900

Jusqu'à la fin du siècle, plusieurs bâtiments d'école ont été construits de manière purement fonctionnelle avec une grande sobriété esthétique des façades. Les éléments plus spécifiques du dernier quart de siècle sont l'usage du chaînage d'angle en harpe, des fenêtres un peu plus grandes, un soubassement avec des ouvertures révélant une forte excavation et la présence de salles en sous-sol.

L'architecte Francis Isoz est à cette époque l'un des architectes de référence en matière scolaire. C'est notamment lui qui a dessiné le document officiel relatif à l'aménagement intérieur des classes avec le mobilier en bois à deux places dit «banc vaudois», ainsi que les plans types pour les constructions scolaires mis à la disposition des communes par le Département de l'instruction publique et des cultes (règlement du 12 avril 1890, art. 38. Voir ill. 128).

Au Sentier, le Collège industriel est un bâtiment traditionnel trapu, très sobre, de trois niveaux (surélevé ultérieurement), sans décor extérieur sinon le chaînage d'angle en harpe et le linteau mouluré de la porte.

Une classe secondaire non latine avait été ouverte dans la commune du Chenit en 1861, fermée trois ans plus tard, réouverte en 1876, dont l'objectif principal était de soutenir le développement de l'industrie en offrant à la jeunesse une instruction plus étendue que celle de l'école primaire dans les domaines scientifique et professionnel. Cette orientation explique l'importance des locaux attribués aux ateliers de travaux manuels, de physique et d'horlogerie. Une école d'horlogerie à proprement parler a été fondée en 1901, logée tout d'abord au Collège industriel, puis en 1908 dans un bâtiment ad hoc, situé en face de ce dernier.

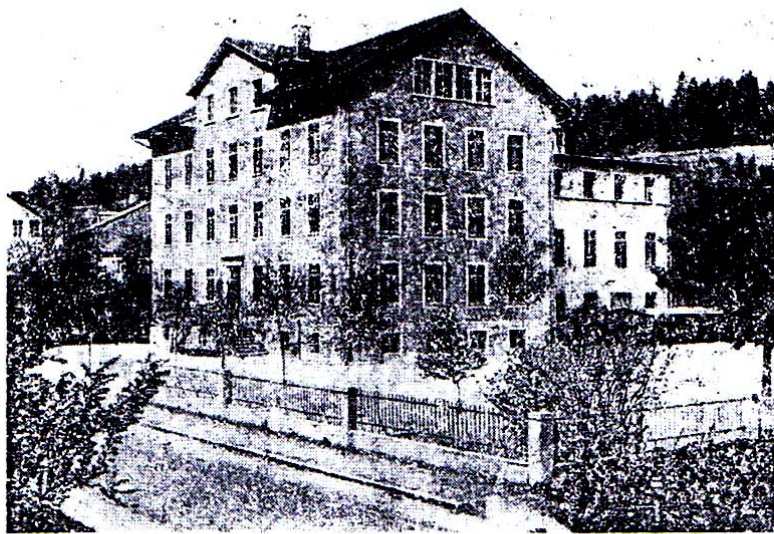
Cette école est mixte; les réfectoires, les salles de gymnastique sont, avec les lieux d'aisances, les seuls locaux séparés par sexe. Les salles de gymnastique servent aussi de préau couvert, solution originale justifiée sans doute par le climat. Les réfectoires sont encore exceptionnels, rendus nécessaires ici par les distances que la plupart des enfants ont à parcourir pour se rendre dans la seule école secondaire de cette région industrielle. Le logement du concierge a ses latrines particulières, encore séparées du logement.

- Sous-sol: gymnastique / préau des filles, gymnastique / préau des garçons, deux débarras, cave du concierge, deux arrêts, vestibule.

- Rez-de-chaussée: atelier des travaux manuels, salle de physique, W.-C. garçons, W.-C. concierge, logement du concierge, réfectoire pour filles, réfectoire pour garçons.

- 1^{er} étage: deux classes de 24 élèves, une classe de 20 élèves, W.-C. filles, W.-C. maîtres, salle de conférences (maîtres), collections et instruments de physique. [salle de cours avec] table de préparation;

- 2^e étage: salle pour atelier d'horlogerie, salle de dessin et conférences, modèles.



La restauration du Collège

Le bâtiment du Collège Industriel a été édifié en 1893, à l'époque où furent construites les premières toitures plates en charpente de bois recouvertes en ciment ligneux. Il ne s'agissait pas, en l'occurrence, d'une expérience isolée, car ce mode de couverture connut une certaine vogue dans l'ensemble du pays pendant plusieurs années. On peut s'étonner, avec le recul du temps, que des toitures de ce genre aient pu trouver crédit sous le climat jurassien. Pour le comprendre, il faut se reporter à une époque où, pour des raisons de sécurité, la couverture en tuiles et en ardoises remplaçait petit à petit les ancêtres de bois traditionnelles. La qualité des tuiles n'étant pas toujours régulière, l'entretien des toitures était parfois considéré comme onéreux. Il ne faut donc pas s'étonner que le ciment ligneux qui, pendant les dix premières années, ne demandait pas de frais d'entretien ait eu, au début, la faveur des constructeurs, d'autant plus qu'à ce moment les questions esthétiques étaient reléguées à l'arrière-plan.

Par la suite, il s'avéra que le ciment ligneux, une fois détérioré, ne pouvait être réparé par morceau, tandis qu'il est toujours possible de réviser une toiture recouverte d'éléments juxtaposés. Dans certains cas, lorsque la charpente était demeurée saine, le ciment ligneux put être remplacé par une chape d'asphalte ne s'altérant pas en vieillissant. Toutefois, pour ce qui concernait le Collège, la question esthétique mise à part, un simple changement de matière ne pouvait être envisagé pour des raisons à la fois techniques et pratiques. En effet, sous l'influence des infiltrations d'eau, certaines pièces de

charpente, pourtant de forte section, s'étaient infléchies au point de créer des contre-pentes en sens opposés des écoulements. En plus de la couverture, une sérieuse réfection de la charpente aurait donc été nécessaire. En outre, la nécessité de créer de nouveaux locaux militait en faveur de la construction d'une toiture avec volume utilisable.

En plus de l'amélioration esthétique et du gain de place, la reconstruction de la toiture a permis un heureux regroupement des locaux en général. On peut citer, particulièrement, la nouvelle disposition des vestiaires, la salle de couture devenue normale avec accès direct, le transfert côté nord de la salle de dessin, le bureau indépendant du directeur, la rénovation des installations sanitaires, l'agrandissement du musée et la modernisation de l'appartement du concierge.

Rappelons, pour terminer, que le gros œuvre des travaux ne pouvant être exécuté que pendant les vacances d'été, l'ensemble des transformations dut être réparti sur deux années. En 1950, la reconstruction de la toiture et en 1951 les aménagements intérieurs. Quoique plus importante en valeur comme en risque, la première partie du travail fut conduite à chef dans les délais impartis, ceci tout à l'honneur des entreprises adjudicataires. Par contre, lors de la seconde étape, la pénurie de main-d'œuvre occasionna d'importants retards et les vacances durent être prolongées d'une dizaine de jours. Malgré cela, les travaux se prolongèrent encore pendant un certain temps, apportant des perturbations dans la bonne marche du Collège. Actuellement il reste encore à faire quelques travaux d'entretien au sous-sol particulièrement et deux ou trois classes sont encore à rafraîchir. Ce sont là des ouvrages qui se feront peu à peu dans le cadre des dépenses courantes annuelles.

E.-L. Petitmaître.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET AMIS DU COLLEGE

1. Destination des élèves

Volée sortie (n)	Gymnases		Ecole normale		Ecole de com		Tech	Etudes sociales		Ecoles spéc.		Arts et métiers	Total
	g	f	g	f	g	f		g	f	g	f		
a) Collège													
1954	1	1	1	1	-	3	-	1	-	1	-	-	9
1955	2	-	-	-	-	2	-	1	-	1	-	-	6
1956	2	1	2	-	-	4	-	1	-	1	-	-	11
1957	2	2	1	1	-	2	1	-	-	2	-	-	11
1958	1	3	1	1	1	3	1	-	-	-	-	-	11
1959	3	1	-	-	2	2	1	-	-	1	-	-	10
1960	3	1	-	-	1	-	4	-	-	-	-	1	10
1961	1	2	-	-	2	2	1	-	-	1	-	-	9
1962	3	2	1	2	-	3	-	-	-	1	-	-	12
1963	2	2	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	6
	20	15	6	8	5	24	4	4	1	7	1	-	
=		35		14		29	4	4		8	1	-	= 95
b) Cl. sup													en 10 ans
1962	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	= 2
1963	-	-	2	1	-	1	-	-	-	1	-	-	5
													<u>7</u>

2. Sont actuellement aux études (sept. 63)

a) Issus du Collège du Chenit

Théol	Université								Gymn		Ecole normale		Ecole com		Arts et métiers		Etudes sociales		Ecoles div		Tech
	Letres	Droit	Méd	HEC	EPUL	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f	g	f		
1	-	1	1	-	3	1	1	-	3	7	6	3	6	2	4	1	1	1	-	1	2
Total	10 à l'Université								13		9		6		1		1		1		2
Total																			43		

b) Issus de la Classe supérieure

2	1	1	1	1	-	1	-
= 7							

Total déterminant : 50 étudiants

Remarques

1 Il y a donc actuellement 50 jeunes gens aux études (tous à Lausanne) issus du Collège secondaire ou de la Classe supérieure du Chenit

2 Le chiffre dépassera certainement 50 dans 2 ans, lorsque la Classe supérieure aura libéré 2 volées supplémentaires en 1964 et 1965; en effet, dans le tableau ci-dessus, n'entrent en ligne de compte que les volées 1962 et 1963

3 On peut en déduire la constante suivante :

Les 50 familles intéressées du Chenit dépensent environ et ensemble la somme de Fr. 140'000 - par an pour les frais hors études de leurs enfants à Lausanne (chambre, pension, transport), tandis que les frais d'écolages restent insignifiants.

4. Pour compléter l'enquête, il vous reste à connaître les chiffres de la Classe primaire supérieure du Pont; probablement qu'il vous faudra ajouter 10 jeunes gens aux études, ce qui vous donnerait un chiffre final de 60 ou même 65.

Vous remerciant de bien vouloir vous intéresser à ce problème (et d'y apporter éventuellement une solution partielle), je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Je ne sais ce que vous pensez de ces chiffres. Pour ma part, j'avoue avoir été le premier étonné de leur ampleur. Je suis certes ravi de constater qu'il y a un nombre si élevé d'étudiants combiens, mais quand je pense à la somme de sacrifices que doivent s'imposer beaucoup de familles modestes pour permettre d'amener à chef ces études, je me dis qu'il y a quelque chose à faire dans ce domaine.

Bien sûr, il existe des bourses, dont la plus importante est le Fonds Cantonal des Etudes Supérieures, mais ce fonds est peu connu et ne s'adresse qu'aux universitaires.

Saluons donc avec joie l'entreprise de notre Société Industrielle et remercions d'avance ses membres de tout ce qu'ils pourront créer dans ce domaine : UNE BOURSE OFFICIELLE dont bénéficieraient tous les élèves étudiant à l'extérieur de la Vallée de Joux.

Avec mes meilleurs souvenirs à tous, votre dévoué

E. Schaer.

UNE COURSE D'AUTREFOIS DU COLLEGE INDUSTRIEL.

1880. La Vallée est isolée. Le chemin de fer Pont-Vallorbe n'existe pas; le Pont-Brassus non plus. Les Combiens vont en général prendre le train à Croy. Seule, la poste fait un service régulier du Pont au Sentier avec un véhicule à cheval et durant l'hiver avec un traîneau.

C'est une époque où les jambes des humains servent encore à quelque chose et sont mises à contribution pour se déplacer, même pour de longs parcours.

En ce temps-là, M. Bourgeois, dont l'autorité ne fait aucun doute, est Maître au Collège industriel.

Un beau jour d'été, l'aventure de la grande course commence. De très grand matin, les élèves partent à pied par le Marchairuz pour se rendre à Rolle. Puis, une promenade en bateau sur le Léman conduit la cohorte, par le chemin des écoliers, à Ouchy. Le retour en train jusqu'à Vallorbe est sans histoires, hormis bien entendu les rires, les jeux et le chahut.

La dernière étape, à pied de nouveau, de Vallorbe au Sentier est incontestablement la plus dure.

L'itinéraire Vallorbe-gare au Pont par la vieille route des Epoisats, puis aux Charbonnières, à travers les "combes" jusqu'au Lieu et enfin par la vieille route jusqu'à la Brasserie et au Sentier est montueux à souhait. Il paraît sans fin à toute cette jeunesse.

Un des héros de l'époque me racontait que depuis Le Lieu, des bouteroues marquaient les bords de la route. La fatigue se faisant lourdement sentir, les collégiens, en file indienne, occupaient chacun une de ces bouteroues pour s'y reposer un instant. De bouteroues en bouteroue, on finissait par arriver au Sentier, fort tard dans la nuit.

Un pareil parcours à pied (en tout environ 51 km.) étonnera, je pense, nos collégiens de 1965. Les moyens mécaniques modernes, bruyants et dispensateurs d'odeurs discutables ne remplacent certainement pas, quant au développement des qualités morales et physiques de la jeunesse, les marches à pied de nos grands-parents. Et c'est peut-être dommage!...

Un ancien.